

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

25 September 1990

Doc. 6291

STATUTORY REPORT

**Communication on the activities
of the Committee of Ministers**

(May-September 1990)

Second part of the 42nd Ordinary Session of the Assembly
(September-October 1990)

I. Action taken on texts adopted by the Assembly

See Addendum I to the present report.

**II. State of work of the Committee of Ministers
and committees of experts**

A. Work of the Committee of Ministers

**1. Future role of the Council of Europe in European
construction**

**a. 86th Session of the Committee of
Ministers¹**

The Committee of Ministers held its 86th Session in Strasbourg on 10 May 1990 with Mr João de Deus Pinheiro, Minister for Foreign Affairs of Portugal, in the chair.

At this session, Ministers took note with satisfaction of recent developments and encouraged the pursuit of contacts and co-operation by the Council of Europe with Central and Eastern European countries, which should, in step with the completion of the reforms under way and the statutory conditions being fulfilled, enable them to become members of the Organisation.

With regard to recent events involving the Baltic republics, the Ministers called for an open and fair dialogue between all the parties concerned without threat or use of force. They hoped that such a dialogue, in the spirit of the Helsinki principles, could pave the way for mutually acceptable solutions.

Concerning the forthcoming CSCE Summit, Ministers examined the contribution that the

1. The final communiqué of this session is reproduced in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

25 septembre 1990

Doc. 6291

RAPPORT STATUTAIRE

**Communication sur les activités
du Comité des Ministres**

(mai-septembre 1990)

Deuxième partie de la 42^e Session ordinaire de l'Assemblée
(septembre-octobre 1990)

I. Suites données aux textes adoptés par l'Assemblée

Voir l'addendum I au présent rapport.

**II. Etat des travaux du Comité des Ministres
et des comités d'experts**

A. Travaux du Comité des Ministres

**1. Rôle futur du Conseil de l'Europe dans la cons-
truction européenne**

a. 86^e Session du Comité des Ministres¹

Le Comité des Ministres a tenu sa 86^e Session à Strasbourg, le 10 mai 1990, sous la présidence de M. João de Deus Pinheiro, ministre des Affaires étrangères du Portugal.

Lors de cette session, les ministres ont pris note avec satisfaction des développements récents et ont encouragé la poursuite des contacts et de la coopération du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et de l'Est qui devraient, au fur et à mesure de l'aboutissement des réformes en cours et les conditions statutaires étant remplies, permettre à ceux-ci de devenir membres de l'Organisation.

Pour ce qui est des récents événements concernant les républiques baltes, les ministres ont préconisé un dialogue ouvert et équitable entre toutes les parties concernées, sans menace ni emploi de la force. Ils ont exprimé l'espoir que dans l'esprit des principes d'Helsinki un tel dialogue pourrait ouvrir la voie à des solutions mutuellement acceptables.

En ce qui concerne le prochain Sommet de la CSCE, les ministres ont examiné la contribu-

1. Le Communiqué final de cette session est reproduit dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. Ministers agreed that the contribution of the Council of Europe could be particularly beneficial to the work done in relation to the human dimension, culture, education and information. They decided to endeavour to have a reference to such a role included in the concluding document of the summit of the Thirty-five. They also expressed the view that the means through which the Council of Europe could be involved with future CSCE meetings should be explored, starting with the Conference on the Human Dimension in Copenhagen.

Ministers examined the question of entering into a constructive dialogue between the Council of Europe and the United States of America and Canada, having regard to the role played by these countries, which share its member states' ideals, in the Helsinki process.

In order to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in Central and Eastern Europe, Ministers decided to increase substantially the original 1990 appropriations for that purpose. They also expressed themselves generally in favour of examining in detail proposals for stepping up the Council of Europe's means of action and resources from 1991 onwards, to enable it to perform its new functions and future role in the context of opening up to Eastern European and enlargement of its membership.

The Ministers also heard a statement by their Austrian colleague on preparations for a ministerial conference on East-West migration, scheduled for early 1991.

b. Relations with European non-member states

Recent specific developments of co-operation between the Council of Europe and European non-member states may be summarised as follows:

Bulgaria

Further to Bulgaria's declaration of intent to accede to the Council of Europe, of which the Committee of Ministers took note at its special meeting in Lisbon in March 1990, it has been envisaged to hold a meeting between delegations of senior officials from Bulgaria and the Council of Europe in the autumn of this year. After this

tion que le Conseil de l'Europe peut apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki ainsi que des documents de clôture de la CSCE. Les ministres se sont accordés à penser que la contribution du Conseil de l'Europe pourrait être particulièrement utile aux travaux relatifs à la dimension humaine, à la culture, à l'éducation et à l'information. Ils ont décidé d'œuvrer en vue de l'introduction d'une référence à un tel rôle dans le document de clôture du Sommet des Trente-cinq. Ils ont également estimé qu'il conviendrait d'explorer les modalités selon lesquelles le Conseil de l'Europe pourrait être impliqué dans les futures réunions de la CSCE, à commencer par la Conférence sur la dimension humaine à Copenhague.

Les ministres ont examiné la question de l'ouverture d'un dialogue constructif entre le Conseil de l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, eu égard notamment au rôle joué par ces pays, qui partagent les idéaux de ses Etats membres, dans le processus de la CSCE.

Pour permettre d'étendre et de renforcer le programme d'assistance du Conseil de l'Europe aux réformes démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale, les ministres ont décidé d'augmenter substantiellement les crédits initialement prévus à cette fin dans le budget de 1990. Ils ont également exprimé de manière générale un sentiment favorable à un examen détaillé de propositions d'augmentation des moyens d'action et des ressources de l'Organisation à partir de 1991 pour permettre à celle-ci de faire face à ses nouvelles tâches et à son rôle futur, dans le contexte de l'ouverture à l'Est et de l'adhésion de nouveaux membres.

Les ministres ont par ailleurs entendu un exposé de leur collègue autrichien sur la préparation d'une conférence ministérielle sur les migrations Est-Ouest prévue pour le début de 1991.

b. Relations avec les Etats européens non membres

L'évolution récente de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les Etats européens non membres peut être résumée comme suit :

Bulgarie

A la suite de la déclaration d'intention de ce pays quant à son adhésion au Conseil de l'Europe, déclaration dont le Comité des Ministres a pris acte lors de sa réunion spéciale à Lisbonne en mars 1990, une réunion des délégations de hauts fonctionnaires de Bulgarie et du Conseil de l'Europe est envisagée pour l'automne. Après cette

meeting, possibilities for co-operation with the Council of Europe will be defined accordingly.

The Czech and Slovak Federal Republic

At the 86th Session of the Committee of Ministers on 10 May 1990, Ministers wholeheartedly welcomed Czechoslovakia's application to join the Council of Europe and its accession earlier that day, in the presence of the President of the Czech and Slovak Federal Republic, Mr Václav Havel, to the European Cultural Convention.

Czechoslovakia thus participates fully in all activities regarding education, culture, heritage, sport and youth. However, specific activities have been designed regarding school education, language teaching, higher education, mobility and university co-operation.

Further to the visit by a delegation of high officials from Czechoslovakia to Strasbourg last April, a wide-ranging set of activities has been put into practice.

Details on the implementation of this programme are contained in "Council of Europe co-operation and assistance programmes for the countries of Central and Eastern Europe", Addendum II to this report.

Experts from Czechoslovakia have participated in a series of intergovernmental committee meetings in an observer capacity.

Czechoslovakia has been invited to sign the following conventions: European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches (European Treaty Series, No. 120), European Convention on Transfrontier Television (European Treaty Series, No. 132) and the Anti-doping Convention (European Treaty Series, No. 135).

It has been invited to accede to the European Convention on the Protection of the Archaeological Heritage (European Treaty Series, No. 66) and the European Agreement on continued Payment of Scholarships to Students studying abroad (European Treaty Series, No. 69).

German Democratic Republic

At the 86th Session of the Committee of Ministers, Ministers expressed the conviction that German unification, resulting from the free expression of the will of the people, will be of great benefit to Europe as a whole.

Since the two parts of Germany, the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic, will merge on 3 October 1990, the Committee of Ministers has taken note of the fact

réunion, les possibilités de coopération avec le Conseil de l'Europe seront définies en conséquence.

République fédérative tchèque et slovaque

A la 86^e Session du Comité des Ministres, le 10 mai 1990, les ministres ont salué chaleureusement la demande de la Tchécoslovaquie à devenir membre du Conseil de l'Europe ainsi que l'adhésion de ce pays, le jour même, en présence de M. Václav Havel, Président de la République fédérative tchèque et slovaque, à la Convention culturelle européenne.

La Tchécoslovaquie participe ainsi pleinement à toutes les activités concernant l'éducation, la culture, le patrimoine, le sport et la jeunesse. Des activités spécifiques toutefois ont été définies dans les secteurs suivants: enseignement au niveau scolaire, enseignement des langues, enseignement supérieur, mobilité et coopération universitaire.

A la suite de la visite à Strasbourg d'une délégation de hauts fonctionnaires tchécoslovaques, un grand nombre d'activités diverses ont été entreprises.

Des détails sur la mise en œuvre de ce programme figurent dans « Programmes de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et de l'Est », cité dans l'addendum II à ce rapport.

Des experts tchécoslovaques ont participé en qualité d'observateurs à une série de réunions de comités intergouvernementaux.

La Tchécoslovaquie a été invitée à signer les conventions suivantes: Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives (Série des traités européens n° 120), Convention européenne sur la télévision transfrontière (Série des traités européens n° 132) et Convention contre le dopage (Série des traités européens n° 135).

Ce pays a été invité à adhérer à la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (Série des traités européens n° 66) et à l'Accord européen sur le maintien du paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger (Série des traités européens n° 69).

République Démocratique Allemande

Lors de la 86^e Session du Comité des Ministres, les ministres ont exprimé la conviction que l'unification allemande qui résultera d'une volonté populaire librement exprimée constituera un facteur très positif pour l'Europe dans son ensemble.

Les deux parties de l'Allemagne, la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande, devant s'unir le 3 octobre 1990, le Comité des Ministres a pris note du

that according to Article 11 of the Uniting Treaty, both parties agree that all treaties and agreements under international law concluded by the Federal Republic of Germany, including those agreements which constitute membership in international organisations, keep their validity and will apply also to the territory of the former German Democratic Republic.

Hungary

At the 86th Session of the Committee of Ministers, Ministers welcomed the holding of free elections in Hungary and the unanimously confirmed wish of the newly-elected Hungarian parliament that Hungary join the Council of Europe.

Relations between the Council of Europe and Hungary have been intensified over the last months at various levels.

Hungarian representatives have participated in a great number of meetings, seminars, study tours, covering aspects such as human rights, civil law, penal law, media and democracy.

More details on the implementation of the programme are given in Addendum II to the report.

A delegation from the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe will observe the local elections on 30 September 1990.

During the last six months Hungary has also acceded to the Convention for the Protection of the Architectural Heritage (European Treaty Series, No. 121) and signed without reservation for ratification the European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches (European Treaty Series, No. 120).

Poland

At their 442nd meeting in June 1990, the Ministers' Deputies held an exchange of views with Mr Jerzy Makarczyk, Vice-Minister for Foreign Affairs of Poland. Mr Makarczyk informed the Deputies about the situation in his country and expressed the wish for a rapid accession of Poland to the Council of Europe.

Relations with Poland have equally been intensified over the last months, covering in particular the fields of human rights, legal co-operation (exchange of legislative information, penal law) and local authorities (training of local administrative staff, techniques of communication). Members of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe have also acted as observers to the Polish local elections on 27 May 1990. Furthermore Polish experts have participated as observers and contributed to a large number of intergovernmental committees, collo-

fait que, en accord avec l'article 11 du Traité d'unification, les deux parties sont convenues que tous les traités et accords conclus en droit international par la République Fédérale d'Allemagne, y compris les accords relatifs à la participation dans des organisations internationales, garderont leur validité et s'appliqueront aussi au territoire de l'ancienne République Démocratique Allemande.

Hongrie

A la 86^e Session du Comité des Ministres, les ministres se sont félicités de la tenue d'élections libres en Hongrie et du désir unanime confirmé par le parlement nouvellement élu de voir ce pays adhérer au Conseil de l'Europe.

Les relations entre le Conseil de l'Europe et la Hongrie se sont intensifiées à différents niveaux au cours des derniers mois.

Des représentants de la Hongrie ont participé à nombre de réunions, séminaires, voyages d'études couvrant des aspects tels que les droits de l'homme, le droit civil, le droit pénal, les médias et la démocratie.

Plus de détails sur la mise en œuvre de ce programme figurent dans l'addendum II à ce rapport.

Une délégation de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe assistera en qualité d'observateur aux élections locales du 30 septembre 1990.

Au cours des six derniers mois, ce pays a également adhéré à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural (Série des traités européens n° 121) et a signé sans réserve la Convention sur la violence lors des manifestations sportives (Série des traités européens n° 120).

Pologne

A leur 442^e réunion en juin 1990, les Délégués des ministres ont tenu un échange de vues avec M. Jerzy Makarczyk, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne. M. Makarczyk a informé les Délégués de la situation de son pays et a souhaité que la Pologne puisse adhérer sans tarder au Conseil de l'Europe.

Les relations avec la Pologne ont également été intensifiées au cours des derniers mois, particulièrement dans des domaines tels que les droits de l'homme, la coopération juridique (échange d'informations en matière législative, droit pénal) et pouvoirs locaux (formation des personnels administratifs locaux, technique de communication). Des membres de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) ont également assisté en tant qu'observateurs aux élections locales polonaises le 27 mai 1990. De plus, des experts polonais ont

quies and seminars. Poland has ratified the European Convention on Transfrontier Television (European Treaty Series, No. 132) and the Anti-Doping Convention (European Treaty Series, No. 135) 7 July 1990.

Romania

Further to a visit of a delegation of Romanian senior officials to Strasbourg on 28 and 29 May 1990, it has been decided to set up a group of experts on constitutional law, comprising among others members of the Venice Commission for Democracy through Law, to give assistance to Romania with the drawing up of a new draft constitution. The Ministers' Deputies agreed to send this group to Romania on the condition that the experts are able to meet with non-government personalities and the media. Furthermore, the Council of Europe will assist Romanian non-governmental associations and movements with documentation and expertise with regard to the promotion of human rights and democracy in Romania.

Soviet Union

At the 86th Session of the Committee of Ministers, Ministers expressed anew their firm support for current reforms in the Soviet Union and their wish to maintain and extend current contacts and co-operation with this country, which has now been invited to accede to nine Council of Europe conventions and the Partial Agreement on prevention of, protection against, and organisation of relief in major natural and technological disasters.

They reiterated the great interest which they attached to the Soviet Union's accession to the European Cultural Convention, and decided to set in motion the process of negotiation aimed at agreeing the procedure for such an accession as soon as possible.

In the field of human rights a meeting was held in May last, covering essentially Articles 5 and 6 of the European Convention on Human Rights as well as questions related to education on human rights. It is envisaged to continue this dialogue and to enlarge it to all aspects regarding the protection and the promotion of human rights.

In the field of legal co-operation, a meeting of experts took place in July this year regarding criminal law. A further meeting in this field is to take place in Moscow at the end of September.

The Soviet Union has also participated in round tables, colloquies and as an observer in certain intergovernmental committees.

participé en qualité d'observateurs et ont contribué à un grand nombre de comités intergouvernementaux, colloques et séminaires. La Pologne a ratifié la Convention européenne sur la télévision transfrontière (Série des traités européens n° 132) et la Convention contre le dopage (Série des traités européens n° 135) le 7 juillet 1990.

Roumanie

A la suite de la visite à Strasbourg d'une délégation de hauts fonctionnaires roumains, les 28 et 29 mai 1990, il a été décidé de créer un groupe d'experts en droit constitutionnel, comprenant entre autres des membres de la Commission de Venise pour la démocratie par le droit, pour aider la Roumanie dans l'élaboration d'un nouveau projet de constitution. Les Délégués des ministres ont décidé d'envoyer ce groupe en Roumanie à la condition que les experts aient la possibilité de rencontrer des personnalités non gouvernementales ainsi que les médias. Le Conseil de l'Europe aidera, de plus, les associations et mouvements non gouvernementaux en leur fournissant une documentation et en les faisant bénéficier de son expérience en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Union Soviétique

A la 86^e Session du Comité des Ministres, les ministres ont renouvelé l'expression de leur ferme soutien aux réformes en cours en Union Soviétique et ont confirmé leur volonté de poursuivre et d'étendre les contacts et la coopération avec ce pays, qui a été invité à adhérer à neuf conventions du Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'Accord partiel en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

Ils ont réitéré le grand intérêt qu'ils portent à une adhésion de l'Union Soviétique à la Convention culturelle européenne et ont décidé d'entamer le processus de négociation en vue d'arrêter dès que possible les modalités de cette adhésion.

Dans le domaine des droits de l'homme, une réunion tenue en mai 1990 couvrait pour l'essentiel les articles 5 et 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, ainsi que les questions liées à l'éducation aux droits de l'homme. Il est prévu de poursuivre ce dialogue et de l'élargir à tous les aspects touchant la protection et la promotion des droits de l'homme.

En matière de coopération juridique, une réunion d'experts à eu lieu en juillet dernier sur le droit pénal. Une autre réunion dans ce domaine doit se tenir à Moscou fin septembre.

L'Union Soviétique a également participé à des tables rondes et colloques et, en qualité d'observateur, à certains comités intergouvernementaux.

Yugoslavia

Yugoslavia is already party to a certain number of legal instruments and activities within the Council of Europe. It has now been invited to accede to the Convention on the Liability of Hotel-keepers concerning the Property of their Guests (European Treaty Series, No. 41).

A round table on questions related to human rights is planned to take place in Belgrade in autumn this year with the aim of studying in particular the various multilateral instruments of human rights protection. However, in the meantime Yugoslavian representatives have participated in many intergovernmental expert committee meetings and signed on 17 May 1990 the European Convention on Transfrontier Television (European Treaty Series, No. 132).

c. Programme of co-operation with, and assistance to, the countries of Central and Eastern Europe

At the 86th Session of the Committee of Ministers on 10 May last, the Ministers decided "so as to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in Central and Eastern Europe, . . . to increase substantially the original 1990 appropriations for that purpose".

Thanks to this budgetary increase, it has been possible to continue at a steady pace the co-operation projects embarked upon, and at the same time to extend them to a growing number of Central and Eastern European countries and to a broader range of fields. The co-operation and assistance schemes, which were originally undertaken with the first four countries to be given special guest status (Hungary, Poland, Soviet Union, Yugoslavia) in the legal and human rights fields, now extend to all the countries of Central and Eastern Europe and cover new fields such as education, youth, local authorities, media and the environment.

Addendum II to this report gives an up-to-date picture of schemes undertaken or envisaged in the framework of these co-operation and assistance programmes.

d. The Council of Europe and the CSCE process

Further to the discussions the Ministers had at their special meeting in Lisbon as well as at their 86th Session with regard to the CSCE process and in particular the forthcoming CSCE meetings,

Yugoslavie

La Yougoslavie est déjà partie à un certain nombre d'instruments juridiques et d'activités du Conseil de l'Europe. Elle a été invitée à adhérer à la Convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs (Série des traités européens n° 41).

Une table ronde sur les questions touchant les droits de l'homme est prévue à Belgrade en automne pour étudier en particulier les différents instruments multilatéraux relatifs à la protection des droits de l'homme. Entre-temps les représentants de la Yougoslavie ont par ailleurs participé à de nombreuses réunions de comités d'experts intergouvernementaux et ont signé le 17 mai 1990 la Convention européenne sur la télévision transfrontière (Série des traités européens n° 132).

c. Programmes de coopération et d'assistance aux pays d'Europe centrale et de l'Est

Lors de la 86^e Session du Comité des Ministres, le 10 mai 1990, les ministres ont décidé, «pour permettre d'étendre et de renforcer le programme d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et orientale en ce qui concerne leurs réformes démocratiques, (...) d'augmenter substantiellement les crédits initialement prévus à cette fin dans le budget de 1990».

Grâce à cette augmentation budgétaire, il a été possible de poursuivre les actions de coopération engagées sur un rythme soutenu et de les élargir à un nombre croissant de pays d'Europe centrale et de l'Est, ainsi qu'à une plus grande variété de domaines d'action. Engagée dans un premier temps avec les quatre premiers pays bénéficiaires du statut d'invité spécial (Hongrie, Pologne, Union Soviétique, Yougoslavie) dans les domaines juridique et des droits de l'homme, les actions de coopération et d'assistance s'étendent aujourd'hui à l'ensemble des pays d'Europe centrale et de l'Est et couvrent de nouveaux domaines tels que l'éducation, la jeunesse, les pouvoirs locaux, les médias, l'environnement.

L'addendum II au présent rapport renvoie aux «Programmes de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et de l'Est» qui comportent un état actuel des actions entreprises ou envisagées dans le cadre de ces programmes de coopération et d'assistance.

d. Le Conseil de l'Europe et le processus de la CSCE

Donnant suite aux débats tenus par les ministres lors de leur réunion spéciale à Lisbonne ainsi qu'à leur 86^e Session en ce qui concerne le processus de la CSCE et notamment les réunions

the Ministers' Deputies agreed on appropriate arrangements to ensure the Council of Europe's presence at the CSCE meeting on the Human Dimension in Copenhagen last June. Accordingly the Secretariat of the Council of Europe was represented in Copenhagen as from 5 June 1990 in the delegation of San Marino holding the Chair in the Committee of Ministers of the Council of Europe. At the end of the meeting it was put on record that almost all member states of the CSCE had made reference to the Council of Europe in their introductory statements and that in the concluding statement of the conference, reference was made also to the Council of Europe and the role it could play in the future.

The Secretariat of the Council of Europe is following in Vienna the discussions of the preparatory committee for the summit of the Thirty-five to be held in Paris from 19 to 21 November next. It has already been agreed that the Council of Europe will be officially represented at the Paris Summit. The arrangements for this participation still remain to be fixed. In the meantime, the Secretariat will be present at the meeting of ministers for foreign affairs of the Thirty-five to take place in New York on 1 and 2 October 1990.

With a view to the preparation of the CSCE Summit and possible reference to the Council of Europe in the Final Document, the Secretariat has prepared a document containing "Suggestions for references to the Council of Europe on the working paper(s) for the CSCE Summit in Paris, 19-21 November 1990". The Ministers' Deputies decided to transmit this document to capitals and CSCE delegations, drawing attention to the importance of the Parliamentary Assembly's initiative aimed at establishing a parliamentary dimension of the CSCE.

Furthermore, at the initiative of the Austrian Government, an information meeting for CSCE delegations on the achievements and activities of the Council of Europe is taking place in Vienna on 25 September.

2. Political dialogue

a. United Nations Economic Commission for Europe

On 18 June 1990, the Ministers' Deputies held an exchange of views with the Executive Secretary of the United Nations' Economic Commission for Europe, Mr Gerald Hinteregger. The new political map of Europe had a direct impact on both the Council of Europe's and the ECE's role in European co-operation and their respective role in the CSCE process. Although the ECE had always had contacts with the countries in Central

prévues dans le cadre de la CSCE, les Délégués des ministres sont convenus de mesures propres à assurer la présence du Conseil de l'Europe à la réunion de la CSCE sur la dimension humaine tenue à Copenhague en juin 1990. En conséquence, le Secrétariat du Conseil de l'Europe, à partir du 5 juin 1990, était représenté à Copenhague par la délégation de Saint-Marin qui occupe la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. A l'issue de la réunion, on a relevé que presque tous les Etats membres de la CSCE avaient fait référence au Conseil de l'Europe dans leurs exposés introductifs, et que, dans la déclaration de clôture de la conférence, le Conseil de l'Europe et le rôle qu'il pourrait jouer à l'avenir avaient également été mentionnés.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe suit à Vienne les discussions du Comité chargé de la préparation du Sommet des Trente-cinq qui doit se tenir à Paris du 19 au 21 novembre de cette année. Il a déjà été décidé que le Conseil de l'Europe serait officiellement représenté au Sommet de Paris, les modalités de cette participation restant à fixer. Entre-temps, le Secrétariat sera présent à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Trente-cinq prévue à New York le 1^{er} et le 2 octobre 1990.

Dans la perspective de la préparation du Sommet de la CSCE et d'une éventuelle mention du Conseil de l'Europe dans le document final, le Secrétariat a établi un document contenant «des suggestions pour des références au Conseil de l'Europe dans le ou les documents de travail pour le Sommet de la CSCE à Paris du 19 au 21 novembre 1990». Les Délégués des ministres ont décidé de transmettre ce document aux capitales et aux délégations à la CSCE en attirant l'attention sur l'importance de l'initiative de l'Assemblée parlementaire visant à établir un volet parlementaire de la CSCE.

Par ailleurs, à l'initiative du Gouvernement autrichien, une réunion d'information sur les réalisations et les activités du Conseil de l'Europe, destinée aux délégations à la CSCE, a eu lieu à Vienne le 25 septembre.

2. Dialogue politique

a. Commission économique pour l'Europe des Nations Unies

Le 18 juin 1990, les Délégués des ministres ont eu un échange de vues avec le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, M. Gerald Hinteregger. La nouvelle carte politique de l'Europe a des répercussions directes sur le rôle du Conseil de l'Europe et de la Commission économique en matière de coopération européenne et sur leurs rôles respectifs dans le processus de la CSCE. Bien

and Eastern Europe, as they had been members of the organisation, the ECE would concentrate now on pan-European co-operation. In order to avoid overlapping of their respective activities, co-ordination between the organisations concerned was necessary, with a view to building a consistent system of multilateral co-operation.

As far as the Council of Europe and the ECE were concerned their approach to pan-European co-operation was complementary. However, regular contacts and co-operation between the two organisations would be of great importance in the working out of legal instruments, in order to create as large as possible pan-European legal space. Concrete co-operation between the two organisations could also be developed in the field of the environment and the Berne Convention, tourism and the protection of forests. There was general agreement that the present political situation in Europe compelled the various European organisations to adjust their activities and co-ordinate their efforts; to this aim both the Council of Europe and the ECE would develop further their co-operation and co-ordination.

b. *United Nations*

On 14 September 1990, the Ministers' Deputies held an exchange of views on human rights questions related to the United Nations with the participation of experts from capitals. The discussions focused on the following items:

- i. consequences of the enlargement of the United Nations' Commission on Human Rights;
- ii. future composition and role of the regional groups — implications for the activities of the United Nations in the human rights field;
- iii. relationship between activities in the human rights field in the United Nations; the CSCE and the Council of Europe;
- iv. future development of the United Nations' human rights system;
- v. the human rights situation in certain countries.

3. *Other political questions*

a. *The Gulf crisis*

On 20 August 1990, the Chairman-in-office of the Committee of Ministers, together with

que la Commission économique ait toujours entretenu des contacts avec les pays de l'Europe centrale et orientale, qui étaient membres de l'organisation, cette commission centrera désormais son effort sur la coopération paneuropéenne. Une coordination entre les organisations concernées s'impose afin d'éviter des chevauchements entre leurs activités respectives et pour permettre la mise en place d'un système cohérent de coopération multilatérale.

Pour ce qui est du Conseil de l'Europe et de la Commission économique, leurs démarches en matière de coopération paneuropéenne sont complémentaires. Une coopération et des contacts réguliers entre les deux organisations seraient néanmoins très importants pour l'élaboration d'instruments juridiques permettant de créer un espace juridique paneuropéen aussi vaste que possible. Une coopération concrète entre les deux organisations pourrait aussi se développer dans le domaine de l'environnement en ce qui concerne la Convention de Berne, le tourisme et la protection des forêts. On s'accorde à penser d'une manière générale que la situation politique actuelle en Europe oblige les différentes organisations européennes à adapter leurs activités et à coordonner leurs efforts; à cette fin, le Conseil de l'Europe et la Commission économique devraient intensifier leur coopération et renforcer la coordination de leurs actions.

b. *Nations Unies*

Le 14 septembre 1990, les Délégués des ministres ont eu un échange de vues sur les questions de droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies, avec la participation d'experts venus des capitales. Les débats ont porté sur les points suivants:

- i. conséquences de l'élargissement de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies;
- ii. composition et rôle futur des groupes régionaux — leur impact sur les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme;
- iii. rapport entre les activités en matière de droits de l'homme des Nations Unies, de la CSCE et du Conseil de l'Europe;
- iv. développement futur du système des droits de l'homme des Nations Unies;
- v. la situation des droits de l'homme dans certains pays.

3. *Autres questions politiques*

a. *La crise du Golfe*

Le 20 août 1990, le Président en exercice du Comité des Ministres, ainsi que le Président de

the President of the Parliamentary Assembly and the Secretary General of the Council of Europe, expressed their profound disquiet at the situation of foreign nationals in Kuwait and Iraq. They condemned the indescribable behaviour of the Iraqi regime in using these foreign nationals as "human shields", in flagrant violation of international law and of the most basic of human rights.

On 12 September 1990 the Ministers' Deputies, meeting in Strasbourg for the first time since the beginning of the Gulf crisis, adopted a declaration¹ in which the Committee of Ministers adds its voice to that of the international community to condemn in the most explicit way Iraq's violations of basic rules of international law. The declaration stresses that total respect for the rule of law in international relations must be rapidly restored by the unconditional withdrawal of Iraqi troops from Kuwait and the restitution of the sovereignty, independence and territorial integrity of Kuwait, in accordance with the resolutions of the United Nations Security Council. It appeals to all states meanwhile to apply the sanctions called for by the United Nations.

Human rights must be fully guaranteed for all nationals and foreigners in Kuwait and Iraq: no one must be deprived of freedom and used as a hostage; all those wishing to leave the country — not only women and children — must be able to do so. The Committee of Ministers invited member states to take necessary action with a view to assisting all countries affected by the implementation of the sanctions foreseen in Security Council Resolution 661.

b. European Commission for Democracy through Law

At its 86th Session on 10 May 1990, the Committee of Ministers decided to establish the European Commission for Democracy through Law as a Partial Agreement of the Council of Europe.² The commission is composed of experts who have achieved international fame through their experience in democratic institutions or by their contribution to the enhancement of law and political science. The field of action of the commission is the guarantees offered by law in the service of democracy.

At the request of Hungary and Italy, the commission started preparing a legal instrument on the protection of the rights of minorities. As a first step, a "set of principles on national minori-

1. See Addendum I to this report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

2. See Resolution (90) 6 on a partial agreement establishing the European Commission for Democracy through Law in Addendum I to the present report.

l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ont exprimé leur vive inquiétude au sujet de la situation des ressortissants étrangers au Koweït et en Irak. Ils ont condamné l'attitude inqualifiable du régime irakien qui fait de ces ressortissants étrangers des «boucliers humains» en violation flagrante du droit international et des droits de l'homme les plus élémentaires.

Le 12 septembre 1990, les Délégués des ministres, réunis à Strasbourg pour la première fois depuis le début de la crise du Golfe, ont adopté une déclaration¹ dans laquelle le Comité des Ministres joint sa voix à celle de la communauté internationale pour condamner de la manière la plus explicite la violation par l'Irak des règles élémentaires du droit international. La déclaration souligne que le respect intégral de la prééminence du droit dans les relations internationales doit être rétabli sans tarder par le retrait inconditionnel des troupes irakiennes se trouvant sur le territoire koweïtien et par la restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle appelle tous les Etats à appliquer les sanctions demandées par les Nations Unies.

Les droits de l'homme doivent être entièrement garantis pour tous ceux, nationaux et étrangers, qui se trouvent au Koweït et en Irak: nul ne doit être privé de sa liberté et utilisé comme otage; tous ceux qui souhaitent quitter le pays — non seulement les femmes et les enfants — doivent pouvoir le faire. Le Comité des Ministres a invité les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour aider tous les pays affectés par la mise en œuvre des sanctions prévues par la Résolution 661 du Conseil de sécurité.

b. Commission européenne pour la démocratie par le droit

A sa 86^e Session le 10 mai 1990, le Comité des Ministres a décidé de créer une Commission européenne pour la démocratie par le droit dans le cadre d'un accord partiel du Conseil de l'Europe². La commission se compose d'experts qui se sont acquis une réputation internationale par leur expérience des institutions démocratiques ou leur contribution à l'avancement du droit et des sciences politiques. Les travaux de la commission porteront sur les garanties offertes par la loi au service de la démocratie.

A la demande de la Hongrie et de l'Italie, la commission a commencé l'élaboration d'un instrument juridique sur la protection des droits des minorités. Dans un premier temps, une «liste de

1. Voir l'addendum I au présent rapport sous «Textes adoptés par le Comité des Ministres».

2. Voir la Résolution (90) 6 relative à un accord partiel portant création de la Commission européenne pour la démocratie par le droit dans l'addendum I au présent rapport.

ties" was drawn up and submitted at the recent CSCE Conference on the Human Dimension in Copenhagen.

Furthermore, the Commission has decided to start working on the following subjects: constitutional drafting, constitutional jurisdiction, the federal state and its constituent units, and local self-government.

At the September 1990 meeting of the Ministers' Deputies, it was agreed, following requests by these countries, to admit Bulgaria, Hungary, Poland, Romania and Yugoslavia to participate in the work of the commission, it being understood that these states may, after consultations with the commission, appoint either an associate member or an observer to sit on the commission.

c. *Colloquy "Europe: the roads to democracy — the Council of Europe and the 'architecture' of Europe"*

On 18 and 19 September the Colloquy "Europe: the roads to democracy — the Council of Europe and the 'architecture' of Europe" took place. Organised by the Secretary General, it brought together about two hundred European and North American personalities representing political, economic, religious and academic circles and the media. The colloquy was concluded by a round table giving the opportunity to identify some lines of action for the Council of Europe in the new pan-European context.

B. Texts adopted by the Committee of Ministers

See Addenda I and II to the present report.

C. Chart of signatures and ratifications of European treaties¹
(covering the period between 26 April 1990 and 17 September 1990)

D. Implementation of texts adopted by the Committee of Ministers

1. European Convention on Human Rights

Ratification

On 10 May 1990 Finland ratified the European Convention on Human Rights and accepted the right of individual petition provided for in Article 25 of the Convention.

Election

On 23 May 1990 the Committee of Ministers elected a member of the European Com-

1. *The Chart showing signatures and ratifications of Council of Europe conventions and agreements* is published separately in loose-leaf form and is updated every six months. This publication can be bought from the Publishing and Documentation Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

principes concernant les minorités nationales» a été établie et soumise à la récente Conférence de la CSCE sur la dimension humaine qui s'est tenue à Copenhague.

La commission a par ailleurs décidé de lancer des travaux sur les sujets suivants: rédaction de textes constitutionnels, juridiction constitutionnelle, l'Etat fédéral et ses entités constitutives et l'autonomie locale.

A leur réunion de septembre 1990, les Délégués des ministres sont convenus d'admettre la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie à participer aux travaux de la commission, étant entendu que ces Etats pourront, après concertation avec la commission, désigner soit un membre associé, soit un observateur pour siéger à la commission.

c. *Colloque «Europe: les chemins de la démocratie — Le Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne»*

Les 18 et 19 septembre s'est déroulé le Colloque «Europe: les chemins de la démocratie — Le Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne». Organisé par le Secrétaire Général, ce colloque a réuni quelque 200 personnalités européennes. Organisé par le Secrétaire Général, ce milieu politique, économique, religieux, sociaux et des médias. Le colloque s'est terminé par une table ronde qui a permis de dégager quelques lignes d'action pour le Conseil de l'Europe dans le nouveau contexte paneuropéen.

B. Textes adoptés par le Comité des Ministres

Voir les addenda I et II au présent rapport.

C. Etat des signatures et des ratifications des traités européens¹
(couvrant la période du 26 avril 1990 au 17 septembre 1990)

D. Mise en œuvre de textes adoptés par le Comité des Ministres

1. Convention européenne des Droits de l'Homme

Ratification

Le 10 mai 1990, la Finlande a ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme et a déposé une déclaration d'acceptation du droit de recours individuel prévu à l'article 25 de la Convention.

Election

Le 23 mai 1990, le Comité des Ministres a élu le membre de la Commission européenne

1. *L'Etat des signatures et des ratifications des conventions et accords conclus au sein du Conseil de l'Europe* est publié séparément sur feuilles mobiles avec mise à jour semestrielle. Cette publication est en vente au Service de l'édition et de la documentation, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

mission of Human Rights in respect of Portugal.¹ On 12 September 1990 it elected the members in respect of Finland² and Liechtenstein.³

Application of Article 54 of the European Convention on Human Rights

— *The Bezicheri case*

The case originated in an application against Italy lodged with the European Commission of Human Rights on 18 January 1985 under Article 25 of the Convention by Mr Marcantonio Bezicheri, an Italian national, who complained of the length of proceedings for the examination of a second application for release from detention on remand.

In its judgment of 25 October 1989 the Court unanimously held *inter alia* that Article 5, paragraph 4, of the Convention had been violated and that the judgment in itself constituted adequate just satisfaction for the purpose of Article 50 of the Convention.

The Government of Italy subsequently gave the Committee of Ministers the following information about the measures taken in consequence of the Court's judgment:

"Under Article 299 (3) of the new Code of Criminal Procedure, which came into force on 24 October 1989, the judge must rule within five days on any application by the accused seeking his release from detention on remand."

In Resolution DH (90) 12 of 14 May 1990, the Committee of Ministers declared, after having taken note of the above-mentioned information, that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

— *The Ciulla case*

The case originated in an application against Italy lodged with the European Commission of Human Rights on 5 June 1984 under Article 25 of the Convention by Mr Salvatore Ciulla, an Italian national, who complained of his arrest and detention pending a decision on an application for a compulsory residence order and of the impossibility for him under Italian law to obtain an entitlement to compensation following that deprivation of liberty.

1. See Resolution DH (90) 15 of the Committee of Ministers in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

2. See Resolution DH (90) 18 of the Committee of Ministers in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

3. See Resolution DH (90) 19 of the Committee of Ministers in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

des Droits de l'Homme au titre du Portugal¹. Le 12 septembre 1990, il a élu les membres au titre de la Finlande² et du Liechtenstein³.

Application de l'article 54 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

— *Affaire Bezicheri*

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre l'Italie, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 18 janvier 1985 en vertu de l'article 25 de la Convention, par M. Marcantonio Bezicheri, ressortissant italien, qui s'est plaint de la durée de l'examen d'une deuxième demande de mise en liberté pendant une détention provisoire.

Dans son arrêt du 25 octobre 1989 la Cour a dit notamment, à l'unanimité, que l'article 5, paragraphe 4, de la Convention avait été violé et que l'arrêt constituait par lui-même une satisfaction équitable suffisante aux fins de l'article 50 de la Convention.

Par la suite, le Gouvernement de l'Italie a donné au Comité des Ministres les informations suivantes sur les mesures prises à la suite de l'arrêt de la Cour :

« Aux termes de l'article 299 (3) du nouveau Code de procédure pénale entré en vigueur le 24 octobre 1989, le juge doit statuer dans un délai de cinq jours sur toute requête de l'accusé visant à obtenir sa mise en liberté pendant une détention provisoire. »

Dans sa Résolution DH (90) 12 du 14 mai 1990, le Comité des Ministres, après avoir pris connaissance des informations susmentionnées, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

— *Affaire Ciulla*

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre l'Italie, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 5 juin 1984 en vertu de l'article 25 de la Convention, par M. Salvatore Ciulla, ressortissant italien, qui s'est plaint de son arrestation et de sa détention dans l'attente d'une décision sur une demande d'assignation à résidence et de l'impossibilité pour lui en droit italien d'obtenir la reconnaissance d'un droit à réparation suite à cette détention.

1. Voir la Résolution DH (90) 15 du Comité des Ministres dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

2. Voir la Résolution DH (90) 18 du Comité des Ministres dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

3. Voir la Résolution DH (90) 19 du Comité des Ministres dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

In its judgment of 22 February 1989 the Court held *inter alia*, by fifteen votes to two, that Article 5, paragraph 1, of the Convention had been violated and by thirteen votes to four that there had been a violation of Article 5, paragraph 5, of the Convention. The Court also unanimously held that the judgment constituted in itself sufficient just satisfaction for the purpose of Article 50 of the Convention.

The Government of Italy subsequently gave the Committee of Ministers the following information about the measures taken in consequence of the Court's judgment :

"Law No. 327 of 3 August 1988 amending Article 6 of the 1956 law abolished the special form of detention at issue in the present case. This amendment was made already before the Court's judgment was delivered on 22 February 1989.

Articles 314 and 315 of the new Code of Criminal Procedure which came into force on 24 October 1989 establish a right to compensation for wrongful detention in certain circumstances."

In Resolution DH (90) 13 of 14 May 1990, the Committee of Ministers declared, after having taken note of the above-mentioned information, that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

— *The Chichlian and Ekindjian case*

The case originated in an application against France lodged with the European Commission of Human Rights on 25 April 1984 under Article 25 of the Convention by Mr Ferdinand Chichlian and Mrs Jeanne Ekindjian, both French nationals, who complained that they had not been informed promptly of the nature and cause of the accusations against them and that they did not have adequate time and facilities for the preparation of their defence.

In its report adopted on 16 March 1989 the Commission unanimously expressed the opinion that there had been a violation of Article 6, paragraph 3, sub-paragraphs *a* and *b*, of the Convention.

Subsequently, in its judgment of 29 November 1989, the Court took formal note of a friendly settlement reached by the Government of France and the applicants and decided unanimously to strike the case out of its list.

Under the terms of this friendly settlement it was agreed that :

— each of the applicants would receive compensation of 100 000 French francs which would constitute full and final compensation for all of the pecuniary and non-pecuniary damage

Dans son arrêt du 22 février 1989, la Cour a dit notamment, par quinze voix contre deux, que l'article 5, paragraphe 1, de la Convention avait été violé, et par treize voix contre quatre qu'il y avait eu violation de l'article 5, paragraphe 5, de la Convention. La Cour a également dit à l'unanimité que l'arrêt constituait par lui-même une satisfaction équitable suffisante aux fins de l'article 50 de la Convention.

Par la suite, le Gouvernement de l'Italie a donné au Comité des Ministres les informations suivantes au sujet des mesures prises à la suite de l'arrêt de la Cour :

« La loi n° 327 du 3 août 1988 modifiant l'article 6 de la loi de 1956 a supprimé la forme spéciale de détention en cause dans la présente affaire. Cette modification est intervenue déjà avant le prononcé de l'arrêt de la Cour le 22 février 1989.

Les articles 314 et 315 du nouveau Code de procédure pénale, entré en vigueur le 24 octobre 1989, édictent dans certaines hypothèses un droit à réparation pour détention injuste. »

Dans sa Résolution DH (90) 13 du 14 mai 1990, le Comité des Ministres, après avoir pris connaissance des informations susmentionnées, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

— *Affaire Chichlian et Ekindjian*

A l'origine de cette affaire se trouve une requête contre la France, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 25 avril 1984, en vertu de l'article 25 de la Convention, par M. Ferdinand Chichlian et M^{me} Jeanne Ekindjian, citoyens français, qui se sont plaints de ne pas avoir été informés dans le plus court délai de la nature et de la cause des accusations portées contre eux et de ne pas avoir bénéficié du temps et des facilités nécessaires à la préparation de leur défense.

Dans son rapport adopté le 16 mars 1989, la Commission a exprimé l'avis, à l'unanimité, qu'il y a eu en l'espèce violation de l'article 6, paragraphe 3, alinéas *a* et *b*, de la Convention.

Ultérieurement, dans son arrêt du 29 novembre 1989, la Cour a pris acte d'un règlement amiable auquel avaient abouti le Gouvernement français et les requérants, et a décidé à l'unanimité de rayer l'affaire du rôle.

En vertu du règlement amiable susmentionné, il a été convenu que :

— les requérants recevraient chacun une indemnité de 100 000 francs français, qui constituerait le dédommagement intégral et définitif de l'ensemble des préjudices matériels et moraux allé-

alleged by the applicants and would also cover in their entirety the legal and other costs incurred by them ;

— subject to payment of the above-mentioned sums, the applicants would withdraw from the proceedings pending before the Court and not take any further action against France in this matter in national or international courts ;

— payment of the sums would take place as soon as the Court had decided to strike the case out of its list.

In Resolution DH (90) 14 of 14 May 1990, the Committee of Ministers declared, after having satisfied itself that the Government of France had paid the sums provided for in the friendly settlement, that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

Application of Article 32 of the European Convention on Human Rights

— *The case of Savoldi against Italy*

In his application to the European Commission of Human Rights introduced on 20 December 1982, Mr Mario Savoldi complained that the length of criminal proceedings brought against him was not "reasonable" within the meaning of Article 6, paragraph 1, of the Convention. The Commission adopted its report on the case on 12 December 1986, unanimously expressing the opinion that there had been a violation of Article 6, paragraph 1. The Commission also proposed that just satisfaction be afforded to the applicant by the Italian Government.

In Resolution DH (90) 11 of 14 May 1990, the Committee of Ministers, agreeing with the Commission's opinion, decided that in this case there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention and recommended that the Italian Government pay to the applicant the sum of 125 million Italian lire as just satisfaction for material and non-material damage.

— *The case of Axelsson and others against Sweden*

In their application to the European Commission of Human Rights introduced on 15 January 1986, Mr Jon Axelsson, Mr Roy Gasper, Mr Lars-Erik Hjelm and Mr Stig Nissen complained *inter alia* that they had no possibility of having a dispute relating to the granting of reserve taxi licences examined by a tribunal satisfying the requirements of Article 6, paragraph 1, of the Convention. The Commission adopted its report on the case on 11 April 1989, expressing the opinion, by twelve votes to four, that there had been a viol-

gués par eux et couvrirait également la totalité de leurs frais d'avocat et autres ;

— moyennant le versement desdites sommes, les requérants se désisteraient de l'instance pendante devant la Cour et renonceraient à toute action ultérieure de ce chef contre l'Etat français devant les juridictions nationales et internationales ;

— les indemnités seraient versées aussitôt après que la Cour aura décidé de rayer l'affaire du rôle.

Dans sa Résolution DH (90) 14 du 14 mai 1990, le Comité des Ministres, s'étant assuré que le Gouvernement français avait versé aux requérants les indemnités prévues par le règlement amiable, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

Application de l'article 32 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

— *Savoldi contre l'Italie*

Dans sa requête introduite auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme le 20 décembre 1982, M. Mario Savoldi s'est plaint qu'une procédure pénale engagée contre lui ait duré au-delà d'un délai «raisonnable» au sens de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention. La Commission a adopté son rapport dans cette affaire le 12 décembre 1986 et a exprimé unanimement l'avis qu'il y a eu violation de l'article 6, paragraphe 1. La Commission a aussi proposé qu'une satisfaction équitable soit accordée au requérant par le Gouvernement italien.

Dans sa Résolution DH (90) 11 du 14 mai 1990, le Comité des Ministres, faisant sien l'avis exprimé par la Commission, a décidé qu'il y a eu dans cette affaire violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention, et a recommandé au Gouvernement de l'Italie de verser au requérant la somme de 125 millions de liras italiennes au titre de satisfaction équitable pour préjudice matériel et moral.

— *Affaire Axelsson et autres contre la Suède*

Dans leur requête introduite auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme le 15 janvier 1986, MM. Jon Axelsson, Roy Gasper, Lars-Erik Hjelm et Stig Nissen se sont plaints notamment qu'ils n'avaient aucune possibilité de saisir un tribunal, répondant aux exigences de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention, d'un différend relatif à l'octroi de licences de réserve de taxi. La Commission a adopté son rapport dans cette affaire le 11 avril 1989 et a exprimé l'avis, par douze voix contre quatre, qu'il y avait eu en

ation of Article 6, paragraph 1, of the Convention. The Commission also proposed that just satisfaction be afforded to the applicants by the Swedish Government.

During the examination of the case, the Committee of Ministers was informed by the Government of Sweden that, under the terms of Article 23, paragraph 1, of the new Act of 15 December 1988 on commercial transportation, which came into force on 1 January 1989, most decisions concerning transportation licences can henceforth be appealed against to the Administrative Court of Appeal. In those cases where this law does not provide for such a right to appeal, the Act of 21 April 1988 on judicial review of certain administrative decisions, which provides for a possibility of review by the Supreme Administrative Court, will be applicable.

In Resolution DH (90) 16 of 11 June 1990, the Committee of Ministers, agreeing with the Commission's opinion :

— decided that in this case there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention and recommended that the Swedish Government pay to each of the applicants 10 000 Swedish crowns as just satisfaction for non-pecuniary damage and 40 500 crowns in respect of legal costs to the applicants as a group ;

— took note of the information provided by the Government of Sweden ;

— decided that no further action was called for in this case.

2. *European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*

On 21 June 1990, the Committee of Ministers elected as members of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, Mr G. Kaiser, in respect of the Federal Republic of Germany, Mr T. Borg, in respect of Malta and Mr M.A. Lopes Rocha, in respect of Portugal.¹

The European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, which was opened for signature on 26 November 1987 and entered into force on 1 February 1989, was ratified on 19 June 1990 by Iceland. It will enter into force for this state on 1 October 1990. Nineteen member states of the Council of Europe have now ratified the convention.²

1. See Resolution DH (90) 17 in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

2. Austria, Cyprus, Denmark, France, Federal Republic of Germany, Iceland, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and United Kingdom.

l'espèce violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention. La Commission a aussi proposé qu'une satisfaction équitable soit accordée aux requérants par le Gouvernement suédois.

Pendant l'examen de cette affaire, le Gouvernement de la Suède a informé le Comité des Ministres qu'en vertu de l'article 23, paragraphe 1, de la nouvelle loi sur le transport commercial du 15 décembre 1988, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989, la plupart des décisions concernant les permis de transport peuvent être portées dorénavant devant la cour d'appel administrative. Dans les cas où cette loi ne prévoit pas le droit de former un tel recours, s'appliquera la loi du 21 avril 1988 sur le contrôle judiciaire de certaines décisions administratives qui prévoit la possibilité d'un contrôle par la cour administrative suprême.

Dans sa Résolution DH (90) 16 du 11 juin 1990, le Comité des Ministres, faisant sien l'avis exprimé par la Commission :

— a décidé qu'il y avait eu violation, dans cette affaire, de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention, et a recommandé au Gouvernement de la Suède de payer à chacun des requérants 10 000 couronnes suédoises pour préjudice moral et 40 500 couronnes pour les frais de procédure des requérants dans leur ensemble ;

— a pris note des informations fournies par le Gouvernement de la Suède ;

— a décidé qu'aucune autre action ne s'imposait dans cette affaire.

2. *Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*

Le 21 juin 1990, le Comité des Ministres a élu en tant que membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, M. G. Kaiser, au titre de la République Fédérale d'Allemagne, M. T. Borg, au titre de Malte et M. M.A. Lopes Rocha, au titre du Portugal¹.

La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ouverte à la signature le 26 novembre 1987 et entrée en vigueur le 1^{er} février 1989, a été ratifiée par l'Islande le 19 juin 1990. Elle entrera en vigueur à l'égard de cet Etat, le 1^{er} octobre 1990. La convention a jusqu'ici été ratifiée par dix-neuf Etats membres du Conseil de l'Europe².

1. Voir la Résolution DH (90) 17 citée dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

2. Autriche, Chypre, Danemark, France, République Fédérale d'Allemagne, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

To date the committee has carried out visits to Austria, Malta and the United Kingdom.

3. *European Social Charter*

At the 442nd meeting of the Ministers' Deputies in June 1990, the Committee of Ministers appointed five experts as members of the Committee of Independent Experts for a period of six years starting on 19 September 1990, to replace the five members whose terms of office will expire on 18 September 1990. The new members are: Mr David Harris (British), Mr Ph. C.M. Jaspers (Dutch), Mrs Suzanne Billum Stegard (Swedish), Mr Giovanni Kojanec (Italian), Mr José Vida Soria (Spanish).

At their September 1990 meeting, the Ministers' Deputies adopted Resolution ChS (90) 1¹ concerning the implementation of the European Social Charter during the period 1985-86 (10th cycle of supervision — second group of states).²

At the invitation of the Secretary General, a group of experts met informally on 21 and 22 June 1990 in Strasbourg to consider means of giving new impetus to the European Social Charter. The conclusions of the experts will enable the Secretary General to draw up a report on possible improvements to the charter, particularly to the supervisory mechanism.

At its July 1990 session, the Committee of Independent Experts terminated the examination of the reports submitted by the second group of states³ on the application of the charter in 1987 and 1988 (eleventh supervision cycle).

The Governmental Committee of the Social Charter examined the reports submitted in the third exercise of the procedure under Article 22 of the charter (reports on non-accepted provisions) as well as the corresponding report of the Committee of Independent Experts. It still has to adopt its report to the Committee of Ministers on that subject.

Moreover, the Netherlands was the twelfth state to sign the Additional Protocol to the Social Charter in June 1990.

1. The text of this resolution appears in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

2. Austria, Cyprus, France, Federal Republic of Germany, Ireland, Italy and Spain.

3. Since the Irish report arrived as late as May 1990 it will be examined later.

A ce jour, le Comité a effectué des visites en Autriche, à Malte et au Royaume-Uni.

3. *Charte sociale européenne*

Lors de la 442^e réunion des Délégués des ministres en juin 1990, le Comité des Ministres a élu cinq experts en tant que membres du comité d'experts indépendants pour une période de six ans, à partir du 19 septembre 1990, en remplacement des cinq membres dont le mandat prendra fin le 18 septembre 1990. Les experts désignés sont: M. David Harris (britannique), M. Ph. C.M. Jaspers (néerlandais), M^{me} Suzanne Billum Stegard (suédoise), M. Giovanni Kojanec (italien), M. José Vida Soria (espagnol).

Lors de leur réunion de septembre 1990, les Délégués des ministres ont adopté la Résolution ChS (90) 1¹ concernant l'application de la Charte sociale européenne pendant la période 1985-1986 (dixième cycle de contrôle — deuxième groupe d'Etats²).

Sur invitation du Secrétaire Général, un groupe informel d'experts s'est réuni les 21 et 22 juin 1990 à Strasbourg pour réfléchir sur les moyens de donner une nouvelle impulsion à la Charte sociale européenne. Les conclusions des experts devraient permettre au Secrétaire Général d'élaborer un rapport sur de possibles améliorations de la charte et, notamment, de son mécanisme de contrôle.

Lors de sa session de juillet 1990, le comité d'experts indépendants a achevé l'examen des rapports soumis par le deuxième groupe d'Etats³ et relatifs à l'application de la Charte en 1987 et 1988 (onzième cycle de contrôle).

De son côté, le Comité gouvernemental de la Charte sociale a examiné les rapports soumis dans le cadre du troisième exercice de la procédure prévue à l'article 22 de la charte (rapports sur les dispositions non acceptées) ainsi que le rapport correspondant du comité d'experts indépendants. Il lui reste à faire adopter son rapport par le Comité des Ministres à ce sujet.

Par ailleurs, les Pays-Bas ont été le douzième Etat à signer le Protocole additionnel à la Charte sociale, en juin 1990.

1. Voir cette résolution à l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

2. Autriche, Chypre, France, République Fédérale d'Allemagne, Irlande, Italie, Espagne.

3. Le rapport de l'Irlande n'étant arrivé qu'en mai 1990, il sera examiné ultérieurement.

4. *European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches*

The 8th meeting of the Standing Committee of the convention on spectator violence (T-RV) took place in Rome on 14 and 15 June 1990 just before the 1990 World Cup. It gave the experts an on-the-spot look at the Italian authorities' preparation of the event (visit to the stadium which had been completely renovated for the event, discussion with Italian experts on practical safety measures for the stadium, etc.). The meeting has also been aimed at:

- discussion of the guidelines adopted at the 7th meeting, for the implementation of Article 5 of the convention: identification and treatment of offenders;

- discussion of the guidelines adopted at the 7th meeting, for the implementation of Article 5 of the convention: identification and treatment of offenders;

- the first reading of a draft recommendation on safety in sports facilities;

- enhancing spectator safety in sports stadiums.

5. *Anti-Doping Convention*

The Anti-Doping Convention came into force on 1 March 1990 and has so far been ratified by eight countries (Denmark, Norway, San Marino, United Kingdom, Hungary, Finland, Sweden and Poland). A monitoring group was set up under the terms of Article 10, paragraph 5 of the convention. At its first meeting in Strasbourg on 9 and 10 August it adopted a new list of forbidden substances reflecting the recent decisions of the International Olympic Committee.

6. *Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention)*

Three states have become parties to the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Berne Convention). These are France, Belgium and Burkina Faso. The number of parties is now twenty-four.

7. *Convention for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data*

The consultative committee of the convention held its 4th meeting from 2 to 4 May 1990

4. *Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football*

La 8^e réunion du Comité permanent de la convention sur la violence de spectateurs (T-RV) a eu lieu à Rome les 14 et 15 juin 1990 juste avant la Coupe du Monde 1990. Elle a donné l'occasion aux experts de suivre sur place la préparation, par les autorités italiennes, de cette manifestation (visite du stade entièrement rénové pour cette occasion, discussions avec les experts italiens sur les dispositions concrètes prises en matière de sécurité du stade, etc.). Cette réunion a également eu pour objectifs:

- la discussion du projet de concours architectural pour la sécurité des stades, lancé par le Conseil de l'Europe, en collaboration avec les autorités italiennes et le CONI;

- la discussion des principes directeurs, adoptés lors de la 7^e réunion, relatifs à la mise en œuvre de l'article 5 de la convention: identification et traitement des contrevenants;

- la première lecture d'un projet de recommandation sur la sécurité dans les stades de sport;

- le renforcement de la sécurité des spectateurs dans les stades.

5. *Convention contre le dopage*

La Convention contre le dopage est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1990 et a été ratifiée à ce jour par huit pays (Danemark, Norvège, Saint-Marin, Royaume-Uni, Hongrie, Finlande, Suède et Pologne). Un groupe de suivi a été constitué conformément au paragraphe 5 de son article 10. Lors de sa première réunion à Strasbourg les 9 et 10 août 1990, il a adopté une nouvelle liste de substances interdites reflétant les décisions récentes du Comité olympique international.

6. *Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)*

Trois nouveaux Etats sont devenus Parties contractantes à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne): il s'agit de la France, de la Belgique et du Burkina-Faso. Le nombre des Parties contractantes est désormais de vingt-quatre.

7. *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel*

Le comité consultatif de la convention a tenu sa 4^e réunion du 2 au 4 mai 1990 avec la par-

with the participation of representatives of the ten contracting parties (Austria, Denmark, France, Federal Republic of Germany, Ireland, Luxembourg, Norway, Spain, Sweden and the United Kingdom) and the following observers: Belgium, Finland, Portugal, Hungary and the Commission of the European Communities.

It exchanged views with a senior official from the Commission of the European Communities on the latter's future policy in the field of data protection, and expressed its agreement with the opinion of the legal adviser of the Council of Europe on the conditions imposed by Article 4 of the convention for its ratification.

The committee also invited the Council of Europe to make funds available to engage a consultant to examine the data protection issues posed by the creation of personal data files at the international level. It also decided to forward for examination and comment the opinions provided by three consultants on contractual techniques and transborder data flow to the International Chamber of Commerce (ICC), the EEC and national authorities responsible for data protection.

The consultative committee further requested the Secretariat to publish and widely disseminate the information submitted by the Contracting Parties concerning their rules governing sensitive data. The representatives of the Contracting Parties were invited to publicise the consultative committee and its work through the intermediary of specialised periodicals, etc.

E. Implementation of the third medium-term plan 1987-91

FIELD I

HUMAN RIGHTS AND FUNDAMENTAL FREEDOMS

"European solidarity at the service of the individual"

The Steering Committee for Human Rights (CDDH) held its 28th meeting in Helsinki from 4 to 8 June 1990. Observers from Czechoslovakia, Hungary and Poland participated for the first time in a meeting of the CDDH.

During the meeting the CDDH in particular:

- adopted an opinion on paragraph 21, sub-paragraph i, of Assembly Recommendation 1089 (1988) on improving community relations;

- decided to defer for two years consideration of a draft protocol to the European Con-

ticipation des représentants des dix Parties contractantes (Autriche, Danemark, France, République Fédérale d'Allemagne, Irlande, Luxembourg, Norvège, Espagne, Suède et Royaume-Uni) et des observateurs de Belgique, de Finlande, du Portugal, de Hongrie et de la Commission des Communautés européennes.

Il a tenu un échange de vues avec un haut fonctionnaire de la Commission des Communautés européennes sur la politique future de la Commission dans le domaine de la protection des données et a marqué son accord sur l'avis du conseiller juridique du Conseil de l'Europe sur les conditions de ratification imposées par l'article 4 de la Convention.

En outre, le comité a invité le Conseil de l'Europe à trouver les fonds nécessaires pour engager un expert consultant qui serait chargé d'examiner les problèmes de protection des données posés par la création de fichiers de données à caractère personnel au niveau international. Il a également décidé de faire envoyer pour examen et commentaires les avis fournis par trois consultants sur les techniques contractuelles et les flux transfrontières de données à la Chambre de commerce international (CCI), à la CEE et aux autorités nationales de protection des données.

Le comité consultatif a de plus demandé au Secrétariat de faire publier et d'assurer une large diffusion, par la suite, des informations soumises par les Parties contractantes relatives à leur régime juridique applicable aux données sensibles. De leur côté, les représentants des Parties contractantes ont été invités à mieux faire connaître l'existence et les travaux du comité consultatif en ayant recours à des revues spécialisées, etc.

E. Mise en œuvre du troisième plan à moyen terme 1987-1991

DOMAINE I

DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

«Solidarité européenne au service de l'individu»

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 28^e réunion à Helsinki du 4 au 8 juin 1990. Des observateurs de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne ont participé pour la première fois à une réunion du CDDH.

Lors de cette réunion, le CDDH a notamment:

- adopté un avis sur le paragraphe 21, alinéa i, de la Recommandation 1089 (1988) de l'Assemblée relative à l'amélioration des relations intercommunautaires;

- décidé de reporter pour deux ans l'examen d'un avant-projet de protocole à la

vention on Human Rights on specific judicial guarantees in relation to administrative procedures;

— held an exchange of views on Aids and human rights in the framework of preparing an opinion on paragraph 8.A and D of Assembly Recommendation 1116 (1989);

— held an exchange of views on the intergovernmental co-operation with Central and Eastern European countries in the field of human rights;

— examined a study prepared by the international movement ATD Fourth World on the accessibility at national and European level of human rights systems for the poor;

— resumed its consideration of the advisability of enabling individual applicants to refer admitted cases to the European Court of Human Rights and asked the Committee of Experts for the improvement of procedures for the protection of human rights (DH-PR) to draw up a draft explanatory report on the draft protocol it had already prepared on this subject.

During its 7th meeting, held in Aarhus from 4 to 6 June 1990, the European Committee for Equality between Women and Men (CEEG) held an orientation debate. It stressed in particular the necessity to maintain the multidisciplinary approach of the question of equality between women and men. It seemed appropriate to integrate in the philosophy of the Council of Europe the concept of democracy based on equal representation.

The CEEG welcomed the proposal made by the Minister for Youth, Family Affairs, Women's Affairs and Health of the Federal Republic of Germany, Ms Ursula Lehr, that a conference attended by representatives of Western and Eastern Europe be held to provide an opportunity for discussion of pressing issues relating to equality between women and men and for the exchange of experience.

Finally, the CEEG finalised the programme of the Seminar on participation of women in decisions concerning regional and environmental planning, which will be held in Athens from 25 to 27 October 1990 at the invitation of the Greek authorities.

Some members of the CEEG attended the 2nd Conference on equal participation by women and men in local and regional political life, organised jointly by the committee and the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe in Aarhus from 6 to 8 June 1990 (see II.G below).

The 7th International Colloquy on the European Convention on Human Rights was held

Convention européenne des Droits de l'Homme relatif aux garanties juridictionnelles spécifiques concernant les procédures administratives;

— eu un échange de vues sur le sida et les droits de l'homme dans le cadre de la préparation d'un avis sur le paragraphe 8.A et D de la Recommandation 1116 (1989) de l'Assemblée parlementaire;

— eu un échange de vues sur la coopération intergouvernementale avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est dans le domaine des droits de l'homme;

— examiné une étude préparée par le mouvement international ATD Quart Monde sur l'accès aux systèmes de protection nationaux et européens des droits de l'homme pour les pauvres;

— repris l'examen de l'opportunité de reconnaître le droit des requérants individuels de déférer à la Cour européenne des Droits de l'Homme des affaires déclarées recevables et a chargé le Comité d'experts pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR) de rédiger un projet de rapport explicatif sur le projet de protocole qu'il a préparé sur cette question.

Lors de sa 7^e réunion, qu'il a tenue à Aarhus du 4 au 6 juin 1990, le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CEEG) a eu un débat d'orientation. Il a insisté en particulier sur la nécessité de maintenir l'approche multidisciplinaire du problème de l'égalité de la femme et de l'homme. Il conviendrait d'intégrer dans la philosophie du Conseil de l'Europe la notion de «démocratie paritaire».

Le CEEG s'est félicité de la proposition du ministre fédéral de la Jeunesse, de la Famille, de la Femme et de la Santé, de la République Fédérale d'Allemagne, M^{me} Ursula Lehr, d'organiser une conférence réunissant des représentants et représentantes de l'Europe occidentale et orientale et offrant l'occasion de discuter des questions urgentes de l'égalité des femmes et des hommes et d'échanger des expériences réciproques.

Enfin, le CEEG a finalisé le programme du Séminaire sur la participation des femmes aux décisions en matière d'aménagement du territoire et du cadre de vie, qui sera organisé à l'invitation des autorités grecques du 25 au 27 octobre 1990 à Athènes.

Certains membres du CEEG ont participé à la 2^e Conférence organisée conjointement par le Comité et par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe à Aarhus, du 6 au 8 juin 1990, sur la participation paritaire des femmes et des hommes à la vie politique locale et régionale (voir II.G. ci-dessous).

Le 7^e Colloque international sur la Convention européenne des Droits de l'Homme a eu

from 30 May to 2 June 1990 in Copenhagen, Oslo and Lund. The colloquy organised by the Secretariat General with the co-operation of the Nordic Institutes of Human Rights, considered the following themes :

- human rights of persons deprived of their liberty
- equality and non-discrimination :
 - poverty and social exclusion
 - discrimination arising from disease, in particular against Aids patients
 - ethnic minorities and racial discrimination

Informal Ministerial Conference on Human Rights

An Informal Ministerial Conference on Human Rights will be held in Rome on 5 November 1990 at the invitation of the Italian Government.

The conference, to be held at the Barberini Palace, will be entitled "Human Rights and the Council of Europe: achievements, prospects and pan-European vocation", and will be followed by an official ceremony to celebrate the 40th anniversary of the signature of the European Convention on Human Rights.

The governments of all the member states of the Council of Europe have been invited to take part in the conference, as well as, in an observer capacity, the governments of the other states participating in the CSCE process. The presidents of the Commission of the European Communities, the Parliamentary Assembly, the European Court of Human Rights, the European Commission of Human Rights, the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment and the European Commission for Democracy through Law and the chairmen of the Steering Committee for Human Rights, the Committee of Independent Experts of the European Social Charter and of the Governmental Committee of the European Social Charter have also been invited to attend.

FIELD II MEDIA IN A DEMOCRATIC SOCIETY

"Broadening and guaranteeing the scope of freedom of expression and information"

The Steering Committee on the Mass Media (CDMM) held an extraordinary meeting on 11 June 1990 on the preparation of the entry into force of the European Convention on Transfron-

lier à Copenhague, Oslo et Lund du 30 mai au 2 juin 1990. Le colloque, organisé par le Secrétariat Général en coopération avec les Instituts nordiques des droits de l'homme, a examiné les thèmes suivants :

- droits de l'homme privé de liberté
- égalité et non-discrimination
 - pauvreté et exclusion sociale
 - discrimination en raison de la maladie, en particulier contre les personnes atteintes du sida
 - minorités ethniques et discrimination raciale

Conférence ministérielle informelle sur les droits de l'homme

Une Conférence ministérielle informelle sur les droits de l'homme aura lieu à Rome le 5 novembre 1990, à l'invitation du Gouvernement italien.

La conférence, qui se tiendra au Palais Barberini, aura comme thème : « Les droits de l'homme au Conseil de l'Europe : réalisations, perspectives, vocation paneuropéenne » et sera suivie par une célébration du 40^e anniversaire de la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Ont été invités à prendre part à cette conférence les gouvernements de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que, à titre d'observateurs, les gouvernements des autres Etats participant au processus de la CSCE. Les présidents de la Commission des Communautés européennes, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de la Cour et de la Commission européennes des Droits de l'Homme, du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, du Comité directeur pour les droits de l'homme, de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, du Comité d'experts indépendants de la Charte sociale européenne et du Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne ont été également invités à y assister.

DOMAINE II LES MÉDIAS DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

« Elargir et garantir le champ de la liberté d'expression et d'information »

Le Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) a tenu le 11 juin 1990 une réunion extraordinaire consacrée à la préparation de l'entrée en vigueur de la Con-

tier Television and of the establishment of the Standing Committee on Transfrontier Television.

During this meeting, it considered a series of practical and legal issues raised by the implementation of the convention, in particular the settlement of disputes within the framework of the standing committee and the various other functions of this committee. The CDMM also reviewed the situation of signatures and ratifications of the convention which has been signed by fourteen states and ratified by two states.

The CDMM then held its 24th meeting from 12 to 15 June 1990.

It examined in particular the text of a draft protocol to the European Convention on Transfrontier Television, on questions on copyright law and neighbouring rights, as well as the text of a draft legal instrument concerning the public's right of access to information on major events where exclusive rights for their transfrontier television broadcast have been acquired.

It also pursued its preparation of the 3rd European Ministerial Conference on Mass Media Policy (Cyprus, 9-10 October 1991), and of the workshop to be held in Finland on 19 and 20 October 1990 on the specific problems of countries with a low audiovisual output and limited geographic or linguistic coverage.

The CDMM also held an exchange of views on the question of data collection on programme flow and took note of the preparatory work being conducted with a view to establishing a data base on domestic legislation in the fields covered by the convention.

The Working Party of the MM-JU on Fixed Satellite Services (JU-GT-FS) held its 7th meeting from 7 to 9 May 1990. At this meeting, it held a further hearing with representatives of the cinematographic industry and the professional sectors concerned by neighbouring rights, on the aforementioned draft protocol to the European Convention on Transfrontier Television relating to questions on copyright law and neighbouring rights, and devoted the rest of its meeting to finalising its work on the text of this draft legal instrument.

The Working Party of the MM-JU on the Legal Protection of Television Services (JU-GT-PJ), at its 2nd meeting on 27 and 28 June 1990, pursued preparatory work on the various legal issues posed by the illicit reception and the illicit reception followed by distribution of encrypted television signals. The MM-JU will consider the results at its meeting in September 1990 in order to enable the JU-GT-PJ, at a further meeting on 24 to

vention européenne sur la télévision transfrontière et à la mise en place du Comité permanent sur la télévision transfrontière.

Au cours de cette réunion, il a examiné une série de questions pratiques et juridiques soulevées par la mise en œuvre de la convention, notamment la question du règlement des différends qui pourraient naître de l'application de cet instrument. Il a aussi passé en revue les autres fonctions de ce comité. En outre, il a examiné l'état des signatures et ratifications de la convention, qui a été signée par quatorze États et ratifiée par deux États.

Le CDMM a tenu sa 24^e réunion du 12 au 15 juin 1990.

Il a notamment examiné, au cours de cette réunion, le texte d'un projet de protocole à la Convention européenne sur la télévision transfrontière relatif aux questions de droit d'auteur et de droits voisins, ainsi que le texte d'un projet d'instrument juridique concernant le droit d'accès du public à l'information sur des événements majeurs faisant l'objet de droits d'exclusivité dans le cadre de la radiodiffusion transfrontière.

Il a également poursuivi la préparation de la 3^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse (Chypre, 9-10 octobre 1991), ainsi que de l'atelier qui se tiendra les 19 et 20 octobre 1990 en Finlande, sur les problèmes spécifiques des pays à faible capacité de production audiovisuelle et à aire géographique ou linguistique restreinte.

D'autre part, le CDMM a eu un échange de vues sur la collecte des données en matière de flux de programmes et a pris connaissance des travaux préparatoires visant à l'établissement d'une base de données sur les législations internes dans les domaines couverts par la Convention européenne sur la télévision transfrontière.

Le Groupe de travail du MM-JU sur les services fixes de satellite (JU-GT-FS) a tenu sa 7^e réunion du 7 au 9 mai 1990. Au cours de cette réunion, il a d'abord tenu une audition supplémentaire avec des représentants de l'industrie cinématographique et des secteurs professionnels concernés par les droits voisins au sujet du projet susmentionné de protocole à la Convention européenne sur la télévision transfrontière relatif aux questions de droit d'auteur et de droits voisins. Il a consacré le reste de sa réunion à l'achèvement de ses travaux au sujet de ce projet d'instrument.

Le Groupe de travail du MM-JU sur la protection juridique des services de télévision (JU-GT-PJ), lors de sa 2^e réunion (27 et 28 juin 1990), a poursuivi les travaux préparatoires sur les questions juridiques soulevées par la réception illicite de signaux cryptés de programmes de télévision ainsi que leur distribution après réception illicite. Le MM-JU examinera les résultats lors de sa réunion de septembre 1990, afin de permettre au

25 September 1990, to submit a first series of proposals as to the possible legal solutions at the 25th meeting of the CDMM (5 to 9 November 1990).

The Committee of Legal Experts in the Media Field (MM-JU) held its 10th meeting from 4 to 7 September 1990. During this meeting it held a first exchange of views on work concerning the legal protection of television services undertaken by one of its working parties. It also discussed a number of legal aspects relating to exclusive rights for television broadcasting as well as to the protection of neighbouring rights in the light of the Rome Convention for the Protection of Performers, Producers of Phonograms and Broadcasting Organisations and of the European Agreement on the Protection of Television Broadcasts.

The Select Committee of Experts on the Production, Distribution and Marketing of European Audiovisual works (MM-R-PD) holds its 4th meeting from 19 to 21 September 1990, in the course of which it is pursuing the examination of a series of concrete proposals for action which might be conducted by the member states in the different fields identified as being of priority concern by the Committee. Furthermore, it is finalising the preparation of the aforementioned workshop to be held in Finland.

FIELD III

SOCIAL AND SOCIO-ECONOMIC PROBLEMS

"Towards a European social area"

Social security

At the 442nd meeting of the Ministers' Deputies in June, the Committee of Ministers adopted the Revised European Code of Social Security¹ and decided to open it for signature on 6 November 1990 on the occasion of the 87th Session of the Committee of Ministers. This treaty, which incorporates most of the proposals of the Parliamentary Assembly set out in its Opinion No. 141, updates and improves the provisions of the existing European Code of Social Security, providing, in particular, higher rates of cover, an extension of the level and duration of benefits, the inclusion of new benefits, relaxation of the conditions of entitlement, a larger number of preventive measures and the absence of all discrimination based on sex. The revised code also provides for the national reports and other information submit-

1. See the revised code in Addendum II to the present report.

JU-GT-PJ, lors d'une nouvelle réunion les 24 et 25 septembre 1990, de soumettre à la 25^e réunion du CDMM (5-9 novembre 1990) une première série de propositions quant aux solutions juridiques envisageables.

Le Comité d'experts juridiques dans le domaine des médias (MM-JU) a tenu sa 10^e réunion du 4 au 7 septembre 1990, au cours de laquelle il a procédé à un premier échange de vues sur les travaux en matière de protection juridique des services de télévision entrepris par l'un de ses groupes de travail. Il a discuté également d'un certain nombre d'aspects juridiques liés aux droits d'exclusivité pour la radiodiffusion télévisée et a abordé des questions relatives à la protection des droits voisins du droit d'auteur, au regard de la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, et de l'Accord européen pour la protection des émissions de télévision.

Le Comité restreint d'experts sur la production, la distribution et la commercialisation d'œuvres audiovisuelles européennes (MM-R-PD) tient sa 4^e réunion du 19 au 21 septembre 1990, au cours de laquelle il poursuit l'examen d'une série de propositions d'actions concrètes qui pourraient être conduites par les Etats membres dans les différents domaines prioritaires identifiés par le comité. Il achève, d'autre part, la préparation de l'atelier susmentionné qui se tiendra en Finlande.

DOMAINE III

PROBLÈMES SOCIAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

« Vers un espace social européen »

Sécurité sociale

Lors de la 442^e réunion des Délégués des ministres en juin 1990, le Comité des Ministres a adopté le Code européen de sécurité sociale révisé¹ et a décidé de l'ouvrir à la signature le 6 novembre 1990, à l'occasion de la 87^e Session du Comité des Ministres. Ce traité, qui tient compte de la plupart des propositions de l'Assemblée parlementaire, contenues dans son Avis n° 141, complète et améliore les dispositions du Code européen de sécurité sociale actuel en prévoyant notamment des taux de couverture plus élevés, des augmentations du niveau et de la durée des prestations, de nouvelles prestations, un assouplissement des conditions d'attribution, des mesures préventives accrues et l'absence de toute discrimination basée sur le sexe. Le code révisé prévoit également que les rapports nationaux, et toute autre information, soumis en

1. Voir ce code révisé dans l'addendum II au présent rapport.

ted in compliance with its control system to be transmitted to the Parliamentary Assembly for an opinion. The Committee of Ministers also authorised publication of the explanatory report to the revised code.

The Committee of Ministers further adopted Recommendation No. R (90) 14 on the preparation of an information brochure on the social security rights and obligations of migrant workers and their families.¹

The Steering Committee for Social Security (CDSS) at its 35th meeting welcomed two new observers, Australia and Hungary. The representative from Hungary emphasised the need for effective co-operation between the Council of Europe and his country, including any technical assistance which the Council of Europe could give Hungary in the field of social security. The subject of greater co-operation with non-member states was taken up by the CDSS in its instructions to the Committee of Experts for the Application of the European Convention for Social Security (SS-AC) to assess the legal, financial, and administrative implications of the possible accession of the countries of Eastern Europe to the interim agreements on social security. The CDSS also adopted the report prepared by the SS-AC on the social security protection of seconded workers. Declassification of this report was authorised by the Committee of Ministers.

The Committee of Experts on Making Family Benefits Generally Available under Family Policies (SS-GP) held its 2nd meeting from 29 to 31 May 1990. During this meeting the SS-GP adopted a provisional draft recommendation on the generalisation of family benefits. The SS-GP also agreed that a consultant be asked to undertake a study on the determination of a "substantial contribution" by family allowances to the costs of upbringing of a child.

A report entitled "Developments in national social security legislation — Period from 1 July 1988 to 30 June 1989" has been published. This report covers the major developments that took place in the member states of the Council of Europe, as well as in Canada, and provides information on developments, proposed changes, and details of relevant research.

Social action

Preparation began of a colloquy on poverty and marginalisation which will be held in Strasbourg in December 1991.

1. See this recommendation in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

conformité avec son système de contrôle, devront être transmis pour avis à l'Assemblée parlementaire. Le Comité des Ministres a également autorisé la publication du rapport explicatif au code révisé.

Par ailleurs, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation n° R (90) 14 relative à la préparation d'une brochure d'information sur les droits et obligations en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants et de leurs familles¹.

Lors de sa 35^e réunion, le Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS) a accueilli deux nouveaux observateurs: l'Australie et la Hongrie. Le représentant hongrois a souligné la nécessité d'une coopération concrète et efficace entre le Conseil de l'Europe et son pays, y compris de toute assistance technique que le Conseil de l'Europe pourrait apporter à la Hongrie en matière de sécurité sociale. La décision d'une coopération plus grande avec les pays non membres a été reprise par le CDSS qui a chargé le Comité d'experts pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale (SS-AC) d'évaluer les implications juridiques, financières et administratives inhérentes à l'adhésion des pays d'Europe de l'Est aux accords intérimaires de sécurité sociale. En outre, le CDSS a adopté le rapport établi par le SS-AC sur la protection par la sécurité sociale des travailleurs détachés. La déclassification de ce rapport a été autorisée par le Comité des Ministres.

Le Comité d'experts sur la généralisation des prestations familiales dans le cadre des politiques familiales (SS-GP) a tenu sa 2^e réunion du 29 au 31 mai 1990. Lors de cette réunion le SS-GP a adopté provisoirement un projet de recommandation sur la généralisation des prestations familiales. Le SS-GP a également convenu d'inviter un expert-consultant à entreprendre une étude portant sur «la détermination de la contribution substantielle des prestations familiales au coût de la charge d'un enfant».

Un rapport intitulé «Evolution des législations nationales de sécurité sociale — Période du 1^{er} juillet 1988 au 30 juin 1989» vient d'être publié. Ce rapport passe en revue les grandes modifications qui ont été introduites dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Canada, et fournit des informations en ce qui concerne l'évolution, les modifications à envisager et les données sur la recherche en la matière.

Action sociale

La préparation d'un colloque sur la pauvreté et la marginalisation qui aura lieu à Strasbourg en décembre 1991 a été entreprise.

1. Voir cette recommandation dans l'addendum I au présent rapport sous «Textes adoptés par le Comité des Ministres».

The first meetings of the Committee of Experts on Varieties of Welfare Provision and Frail Old People (PS-PAF) and the Committee of Experts on Social Aspects of Housing Policy in relation to an Ageing Population (PS-Log-PA) were held in June. Results from both committees (national reports and contributions on specific topics in the field concerned) should be forthcoming in 1991.

The report of the Co-ordinated Research Study Group in the Social Field (1988-89 programme) on "The Protection of Youth against Physical and Moral Danger" was published.

Demography

The European Population Committee (CDPO) held a meeting in June 1990 in which a member of the Parliamentary Assembly took part.

One of the main aims of the Committee being to analyse demographic trends in Europe in order to provide decision-makers with useful documentation, it should be noted that the following studies are available:

- "Recent demographic developments in the member states of the Council of Europe";
- "World demographic trends and their consequences for Europe";
- "Cohort fertility in member states of the Council of Europe";
- "Household structures in Europe".

East-West migration

The first meeting of senior officials responsible for preparing the Conference of Ministers on the Movement of Persons Coming from Central and East European Countries was held on 26 June 1990. The agenda for the conference will be finalised in November 1990 and the conference held in Vienna (Austria) on 24 and 25 January 1991.

FIELD IV EDUCATION, CULTURE AND SPORT

"Europe's cultural identity and cultural diversity"

The Council for Cultural Co-operation (CDCC) met in Strasbourg from 19 to 22 June 1990. It welcomed, as member, the Czech and Slovak Federal Republic, which had become party to the European Cultural Convention on 10 May 1990. The CDCC now comprises twenty-eight

Les premières réunions du Comité sur les diverses formes de protection sociale et la personne âgée dépendante (PS-PAF) et du Comité sur les aspects sociaux de la politique du logement eu égard au vieillissement de la population (PS-Log-PA) ont eu lieu en juin. Les résultats des deux comités (des rapports nationaux et des contributions sur des thèmes spécifiques dans les domaines en question) devraient être disponibles en 1991.

Le rapport sur la protection des jeunes contre les dangers physiques et moraux du Groupe d'étude des recherches coordonnées dans le domaine social (programme 1988-1989) a été publié.

Démographie

Le Comité européen sur la population (CDPO) a tenu en juin 1990 une réunion à laquelle participait un représentant de l'Assemblée parlementaire.

L'une des principales missions du comité étant de procéder à l'analyse de l'évolution démographique en Europe en vue de compléter la documentation utile aux décideurs, il convient de relever que les études suivantes sont disponibles:

- «Evolution démographique récente dans les Etats membres du Conseil de l'Europe»;
- «L'évolution démographique mondiale et ses conséquences pour l'Europe»;
- «La fécondité des cohortes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe»;
- «La structure des ménages en Europe».

Migrations Est-Ouest

Le 26 juin s'est tenue la 1^{re} réunion de hauts fonctionnaires chargés de préparer la Conférence des ministres sur les mouvements de personnes en provenance d'Europe centrale et orientale. Le projet d'ordre du jour de la conférence sera définitivement adopté en novembre 1990 et la conférence sera organisée à Vienne (Autriche) les 24 et 25 janvier 1991.

DOMAINE IV ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

«Diversité et identité culturelles européennes»

Le Conseil de la coopération culturelle (CDCC), réuni à Strasbourg du 19 au 22 juin 1990, a accueilli en son sein la République fédérative tchèque et slovaque, devenue Partie à la Convention culturelle européenne le 10 mai 1990. Le CDCC compte à présent vingt-huit Etats (outre les

states (Czechoslovakia, the Holy See, Hungary, Poland and Yugoslavia in addition to the "Twenty-three").

Debates were focused in particular on the 1991 draft programme as well as on the new Council of Europe structures in the field of education and culture as decided by the Committee of Ministers: three committees, the first two being newly set up — education; cultural affairs; cultural heritage — will henceforth be under the aegis of the CDCC.

The Committee of Ministers adopted, at the June 1990 meeting of the Ministers' Deputies, the European Convention on the General Equivalence of Periods of University Study¹ and Recommendation No. R (90) 15 with a view to fostering the mobility of researchers in Europe.¹ At the September meeting of the Ministers' Deputies, it adopted Recommendation No. R (90) 20 on the protection and conservation of the industrial, technical and civil engineering heritage in Europe.¹

I. Education

Modern languages: "Language learning for European citizenship"

The preparatory work for the intergovernmental symposium planned in Switzerland in 1991 was launched at a meeting held in Strasbourg on 21 and 22 May 1990. The Symposium on "Transparency and coherence in language learning in Europe: objectives, evaluation, certification" will provide the opportunity to present innovative developments with regard to the definition of objectives, evaluation procedures and certification systems, and to examine the feasibility of arriving, by stages, at a framework of comparability of language qualifications and certification on a European level.

Representatives of various television bodies met in Strasbourg on 25 June to examine a pilot unit and samples of materials of the new multimedia course for English, "HELLO". This course is planned by the BBC in collaboration with the British Council, the University of Cambridge and other television companies; it is based on a new version of *Threshold Level English* which will be published in the Council of Europe series at the end of the year.

Adult education and social change

The members of the Topic Group on Older People participated in a study visit on "Developing positive attitudes towards the elderly

Vingt-trois, la Tchécoslovaquie, le Saint-Siège, la Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie).

Les débats de cette session ont porté notamment sur le projet de programme pour 1991 ainsi que sur les nouvelles structures du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et de la culture décidées par le Comité des Ministres: trois comités, dont les deux premiers nouvellement créés — éducation, culture, patrimoine culturel — seront dorénavant placés sous l'égide du CDCC.

Le Comité des Ministres a adopté, lors de la réunion des Délégués de juin 1990, la Convention européenne sur l'équivalence générale des périodes d'études universitaires¹ et la Recommandation n° R (90) 15 en vue de favoriser la mobilité des chercheurs¹. Lors de la réunion des Délégués de septembre 1990, il a adopté la Recommandation n° R (90) 20 relative à la protection et à la conservation du patrimoine technique, industriel et des ouvrages d'art en Europe¹.

I. Education

Langues vivantes: «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne»

Les travaux préparatoires pour le symposium intergouvernemental prévu en Suisse en 1991 ont démarré lors de la réunion qui s'est tenue à Strasbourg les 21 et 22 mai 1990. Le Symposium sur «Transparence et cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe: objectifs, évaluation, certification» fournira l'occasion de présenter des réalisations et des expériences innovatrices en matière de définition d'objectifs, de procédures d'évaluation et de systèmes de certification, d'examiner la faisabilité d'aboutir, par étapes, à un cadre de comparabilité, au niveau européen, des qualifications/certifications en matière de langues vivantes.

Des représentants de divers organismes de télévision se sont réunis à Strasbourg le 25 juin 1990 pour examiner une unité pilote et des échantillons de matériel du nouveau cours multimédias d'anglais, «HELLO». Ce cours qui est planifié par la BBC en collaboration avec le British Council, l'Université de Cambridge et d'autres télévisions, est basé sur une nouvelle version du *Threshold Level English*, dont la publication dans la série du Conseil de l'Europe est prévue pour la fin de l'année.

Education des adultes et mutations sociales

Les membres du Groupe thématique sur les personnes âgées ont participé à une visite d'étude sur la «promotion des attitudes positives

¹ See Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

¹ Voir l'addendum I au présent rapport sous «Textes adoptés par le Comité des Ministres».

and their participation in society" (Cyprus, 3-5 May 1990). During visits to "inter-generational" projects promoted by the Ministry of Education, participants were able to study the close relations and joint activities between primary and secondary school children and adolescents, their teachers and older people.

With over twenty participants from the member states of the CDCC and nearly 150 German participants mainly from North Rhine-Westphalia, the Symposium on "Ageing and Permanent Education", (Soest, 3-5 September 1990), starting from the principle that ageing is a lifelong process, devoted its attention to designing a policy on "ageing" and the new role of adult education in the context of the rapidly changing demography in Europe.

The members of the Topic Group on the Long-term Unemployed participated in the Seminar on "Individualisation of training and the long-term unemployed" (Lyons, 29 May-1 June 1990). Based on the experiments initiated in the Rhône-Alpes region of France, the seminar constituted a forum for an exchange of views on the new approach of individualised training which is considered to be one of the means for ensuring the social integration of the long-term unemployed and their obtaining a place in the labour market.

European teachers' seminars

"New trends in general arts education in Europe" was the subject of the CDCC's 47th European Teachers' Seminar held in Donaueschingen from 14 to 19 May 1990.

The seminar had three objectives :

- to examine the role and place of arts education in the different educational systems and in its various elements;

- to compare professional experience and to analyse current educational methods;

- to think about educational "partnership" in order to identify the positive and negative aspects and to finalise a methodology for implementation.

The seminar made it possible to get a better picture of currently operating systems and revealed teachers' common preoccupations and hopes. The various statements brought to light that arts education can be a common good, a means of overcoming linguistic barriers, a way to bring people and cultures together, a weapon against

envers les personnes âgées et leur participation dans la société (Chypre, 3-5 mai 1990). Lors de visites de projets « intergénérationnels » promus par le ministère de l'Éducation, les participants ont pu se rendre compte des liens étroits et des activités conjointes entre les élèves des écoles primaires et secondaires, leurs professeurs et les personnes âgées.

Le Symposium « Vieillesse et éducation permanente » (Soest, 3-5 septembre 1990), auquel ont pris part plus de vingt participants des États membres du CDCC et près de 150 participants allemands venant principalement de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, est parti du principe que le vieillissement est un processus de toute une vie. Il a été consacré à l'ébauche d'une politique de « vieillissement » et au nouveau rôle de l'éducation des adultes dans le contexte d'une Europe démographique en rapide évolution.

Les membres du Groupe thématique sur les chômeurs de longue durée ont participé au Séminaire sur l'individualisation de la formation et les chômeurs de longue durée (Lyon, 29 mai-1^{er} juin 1990). Basé sur les expériences lancées en France dans la région Rhône-Alpes, le séminaire a constitué un forum d'échange de vues sur la nouvelle approche de la formation individualisée considérée comme étant l'un des moyens d'assurer l'intégration sociale des chômeurs de longue durée et de leur obtenir un emploi sur le marché du travail.

Séminaires européens pour enseignants

« Les nouvelles tendances de l'éducation artistique dans l'enseignement général en Europe », tel était le thème du 47^e Séminaire européen pour enseignants organisé par le CDCC à Donaueschingen du 14 au 19 mai 1990.

Le séminaire s'était donné trois objectifs :

- examiner le rôle et la place de l'éducation artistique considérée dans les différents systèmes éducatifs et au titre de ses diverses composantes;

- comparer les expériences professionnelles et analyser les pratiques pédagogiques en vigueur;

- réfléchir au partenariat pédagogique pour en repérer les aspects positifs et négatifs et mettre au point une méthodologie de mise en œuvre.

Ce séminaire a permis de dessiner une image plus précise des systèmes en vigueur et a fait apparaître des préoccupations et des aspirations communes à tous les enseignants. À travers les témoignages présentés, il a mis en évidence que l'éducation artistique pouvait constituer un bien commun à tous, une force transgressant aisément

exclusion and racism, and, in sum, another way to build Europe.

The relationship between science, ethics and human rights was studied at the CDCC's 48th European Teachers' Seminar held in Donau-eschingen from 25 to 30 June 1990.

Scientific progress — especially in life-sciences — raises many questions concerning ethics, law and particularly human rights. The world of education is affected by this problem of society and teachers often have no answer to their pupils' questions. The scientists themselves sometimes disagree on the issues involved.

The seminar gave the educators the opportunity to familiarise themselves with these problems and to receive practical guidance.

Meeting of experts on the proposal for a new CDCC project on the European dimension of secondary education (Strasbourg, 31 May-1 June 1990)

Delegates from nineteen CDCC member states attended this meeting whose aim was to make suggestions for the contents of the proposed new CDCC project on the European dimension of secondary education.

The starting points for the experts' discussions were the Secretariat's proposals and written comments by thirteen delegations. The experts considered this new project not only feasible but also necessary.

Submitted to the CDCC at its summer session (Strasbourg, 19-22 June 1990), the new major project was adopted and will start at the beginning of 1991.

Meeting of the Group of Experts on School Exchanges (Strasbourg, 7-8 June 1990)

This meeting brought together delegates from CDCC member states, from other international organisations and NGOs enjoying consultative status with the Council of Europe. Its aims were:

- to draw up general criteria governing pupil exchanges for the purposes of guiding member states in their policy on this matter;

- to create a network of officers responsible for pupil exchanges with a view both to

les barrières linguistiques, un moyen efficace de rapprocher peuples et cultures, une arme contre les exclusions et le racisme. Au total, une autre façon de faire l'Europe.

Les rapports entre sciences, éthique et droits de l'homme ont été abordés lors du 48^e Séminaire européen pour enseignants organisé par le CDCC du 25 au 30 juin 1990.

Face aux avancées prodigieuses de la science et plus précisément des sciences de la vie, de nombreuses questions se posent touchant notamment à la morale, au droit et plus particulièrement aux droits de l'homme. Le monde de l'éducation n'est pas à l'écart de ce problème de société et, face aux demandes de leurs élèves, les enseignants se trouvent souvent sans réponse, les scientifiques eux-mêmes étant parfois en désaccord sur ces questions.

Le séminaire a permis aux éducateurs de se familiariser avec ces problèmes et de rechercher des pistes susceptibles de les guider dans leur réflexion et leur enseignement.

Réunion d'experts chargés d'analyser les propositions concernant un projet nouveau du CDCC relatif à la dimension européenne de l'enseignement secondaire (Strasbourg, 31 mai-1^{er} juin 1990)

Réunissant des experts de dix-neuf Etats membres du CDCC, cette réunion avait pour but de faire des propositions concrètes quant aux contenus d'un projet nouveau du CDCC relatif à la dimension européenne de l'enseignement secondaire.

Partant des propositions du Secrétariat et des commentaires écrits de treize délégations, les experts ont estimé que ce projet était non seulement faisable mais également nécessaire.

Présenté au CDCC lors de sa session d'été (Strasbourg, 19-22 juin 1990) ce nouveau grand projet a été adopté et débutera en 1991.

Réunion du Groupe d'experts sur les échanges scolaires (Strasbourg, 7-8 juin 1990)

Réunissant les délégués des Etats membres participant au CDCC ainsi que des représentants d'autres organisations internationales et d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, cette réunion avait pour but:

- de déterminer les critères généraux régissant les échanges scolaires dans les Etats membres de manière à les aider à définir leur politique en la matière;

- de créer un réseau d'agents responsables des échanges scolaires dans un but de consul-

mutual consultation and to the training of teachers engaged in pupil exchanges ;

— to compile a compendium of national school exchange agencies, which should also indicate national practices in this matter.

The participants :

— agreed to the creation of a network of officers responsible for pupil exchanges for the follow-up. They also recommended that this network should meet every year, over a period of three or four years, at the invitation of one or other national agency ;

— suggested the organisation of a symposium on training for exchanges ;

— were in favour of the publication of a compendium of school exchange agencies and recommended that a select working group should elaborate the guidelines for the vade-mecum and a questionnaire on school exchanges to submit to the national agencies. A draft vade-mecum should be prepared on the basis of the answers to the questionnaire. The final vade-mecum should be published at the end of 1990.

FOR EAST Programme (Training: Advanced Studies in Science and Technology)

The implementation of the experimental phase of the FOR EAST Programme has been undertaken in three fields: material sciences, science and techniques applied to the cultural heritage, and international commercial law.

Prospective studies have been undertaken in the following sectors: further education and training of engineers, ecology — political practices/European practices — oceanography, medicine and human rights.

Two kinds of activities took place: East/West contact meetings and training activities for managerial staff.

28 May 1990: Strasbourg (material sciences);
4-6 July 1990: Rome (sciences and techniques applied to the cultural heritage, East/West databank, East/West publications);

2-22 September 1990: Dundee (course on space oceanography with East European participants);

21 September 1990: Budapest (international commercial law workshop);

24 September 1990: Stockholm (air pollution workshop with East European participants).

European networks of scientific co-operation

As indicated in the resolution adopted by the European Ministers responsible for Research

tation mutuelle et pour former les enseignants concernés par les échanges ;

— de produire un vade-mecum des échanges scolaires qui indique également les pratiques nationales en la matière.

Les participants ont :

— approuvé la création d'un réseau d'agents responsables des échanges qui assure le suivi des travaux et ont recommandé que celui-ci se réunisse annuellement pendant trois ou quatre ans auprès de l'une ou l'autre agence nationale ;

— proposé l'organisation d'un symposium sur la pédagogie des échanges ;

— se sont déclarés favorables à la production d'un vade-mecum des échanges scolaires. Les participants ont recommandé qu'un groupe de travail restreint élabore un projet de plan du vade-mecum ainsi qu'un questionnaire à soumettre aux responsables nationaux. Un projet de vade-mecum devrait ensuite être préparé à partir des réponses au questionnaire. Le vade-mecum définitif devrait paraître fin 1990.

Programme FOR EAST (Formation, études avancées en sciences et techniques)

La mise en œuvre de la phase expérimentale du programme FOR EAST a été engagée dans trois domaines: sciences des matériaux, sciences et techniques au service du patrimoine culturel, droit international commercial.

Des études prospectives ont été engagées dans les secteurs suivants: formation complémentaire des ingénieurs, écologie — pratiques politiques/pratiques européennes — océanographie, médecine et droits de l'homme.

Deux types d'activité se sont déroulés: réunions de contacts Est/Ouest, activités de formation de cadres :

28 mai 1990: Strasbourg (sciences des matériaux);
4-6 juillet 1990: Rome (sciences et techniques au service du patrimoine culturel, banque de données Est/Ouest, publications Est/Ouest);

2-22 septembre 1990: Dundee (cours d'océanographie spatiale avec participants des pays de l'Est);

21 septembre 1990: Budapest (droit international commercial, atelier);

24 septembre 1990: Stockholm (atelier sur la pollution de l'air, participants des pays de l'Est).

Réseaux de coopération scientifique et technique

En fonction de la résolution adoptée par les ministres européens de la Recherche en sep-

in Paris in September 1984, European networks of scientific co-operation are aiming at promoting scientific concertation at the level of European training, research and technological development. The main fields which the European networks' activities have dealt with, are: remote-sensing, sciences and techniques applied to cultural heritage, material sciences, oceanography, human rights and medicine, general surgery, decentralisation, cartography, thrombosis, geosciences, oral research, astronomy, political practices, women's studies. The main meetings are:

- 28 May-2 June 1990: Strasbourg, General Assembly of E-MRS (material sciences);
- 4-8 June 1990: Toulouse, General Assembly of EARSeL (remote-sensing);
- 10 July 1990: Paris, presentation of the book *Le médecin et les droits de l'homme* (on human rights and medicine);
- 26-31 August 1990: Strasbourg, Conference on Dosimetry (organised by E-MRS: material sciences);
- 2-7 September 1990: Marburg, Conference on Solid State Nuclear Tracks Detectors (organised by E-MRS);
- 11-16 September 1990: Brussels, General Assembly of CERCO (cartography);
- September 1990: Fribourg (Switzerland), course on decentralisation and regional autonomy.

Higher education

The Council of Europe network of national information centres on academic mobility and equivalences (NEICS) held its annual meeting on 28 and 29 May in Crete, with a meeting of the parallel NARICS network of the European Community. The integration into the network of the new signatory states to the European Cultural Convention (Poland, Hungary and Czechoslovakia) was the main item discussed.

II. Cultural heritage

As a result of the decisions of the Committee of Ministers concerning the new structures for intergovernmental co-operation, the existing Steering Committee for Integrated Conservation of the Historic Heritage (CDPH) has been placed under the authority of the CDCC, on a par with the Education and Cultural Affairs Committees. The CDPH has been renamed the Cultural Heritage Committee and its tasks will include the implementation of projects concerning enhancement of the cultural heritage and preparations for the European conferences of Ministers responsible for the Architectural Heritage.

The Cultural Heritage Committee will be convened for the first time in November 1990. In

tembre 1984 à Paris, les réseaux européens de coopération scientifique ont pour objectif de favoriser la concertation scientifique au niveau des actions européennes de formation, de recherche et de développement technologique. Les principaux thèmes d'action des réseaux européens portent sur la télédétection, les sciences et techniques au service du patrimoine culturel, les sciences des matériaux, l'océanographie, la médecine et les droits de l'homme, la chirurgie générale, la décentralisation, la cartographie, la thrombose, les géosciences, les recherches dentaires, l'astronomie, les pratiques politiques, les études féminines. Les principales réunions ont été les suivantes:

- 28 mai-2 juin 1990: Strasbourg, Assemblée générale E-MRS (sciences des matériaux);
- 4-8 juin 1990: Toulouse, Assemblée générale EAR-SeL (télédétection);
- 10 juillet 1990: Paris, présentation de la publication *Le médecin et les droits de l'homme*;
- 26-31 août 1990: Strasbourg, Conférence sur la dosimétrie (organisée par E-MRS, sciences des matériaux);
- 2-7 septembre 1990: Marbourg, Conférence sur les détecteurs solides de traces nucléaires (organisée par E-MRS);
- 11-16 septembre 1990: Bruxelles, Assemblée générale CERCO (cartographie);
- Septembre 1990: Fribourg (CH), cours sur la décentralisation et l'autonomie régionale.

Enseignement supérieur

Le réseau du Conseil de l'Europe de centres nationaux d'information sur la mobilité universitaire et les équivalences (NEICS) a tenu sa réunion annuelle en Crète les 28 et 29 mai 1990, conjointement avec une réunion du réseau analogue NARICS de la Communauté européenne. Le principal objet des débats fut l'intégration pratique dans le réseau des nouveaux Etats Parties à la Convention culturelle européenne (Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie).

II. Patrimoine culturel

Suite aux décisions du Comité des Ministres concernant les nouvelles structures de la coopération intergouvernementale, le Comité directeur pour la conservation intégrée du patrimoine historique (CDPH), qui sera désormais nommé Comité du patrimoine culturel, a été placé au même niveau que les Comités de l'éducation et de la culture sous l'autorité du CDCC. Il sera chargé de la mise en œuvre des projets concernant la mise en valeur du patrimoine culturel et de la préparation des conférences européennes des ministres responsables du Patrimoine architectural.

Le Comité du patrimoine culturel sera convoqué pour la première fois en novembre 1990.

future, all the contracting parties to the European Cultural Convention will take part in the committee's work.

III. Culture

As part of the "Culture and Regions" project, an evaluation of the European Diploma in Cultural Management was carried out in Delphi from 21 to 26 May 1990. An initial stage in this programme, which is managed by the Marcel Hicter Foundation, was evaluated by a panel composed of the members of the Scientific Council, the supervisory team and representatives of the Commission of the European Communities and Unesco. The nineteen cultural officials from twelve countries considerably improved their knowledge and skills, particularly with regard to the regional and European aspects. In future, this training will take place on a rota basis in different countries and regions of Europe. The next course is scheduled for spring 1991 in France.

The setting up of a "European observatory of cultural actions and policies" was discussed in Strasbourg on 30 May 1990 on the basis of a preliminary study. Two possibilities were considered: one would be a network of existing centres, each performing a specialised function, while the other would involve setting up a lightweight co-ordinating structure. The observatory's functions would be to stimulate monitoring units in different countries, guide research and exchanges and disseminate the data needed for a comparative knowledge of area-based cultural policies.

The Bureau of the Project Group, meeting in Strasbourg on 6 June 1990, continued the preparatory work of

— a meeting on the role of regions in the European audiovisual landscape (Lille, November 1990);

— an end-of-project meeting in co-operation with the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe in 1991.

It considered the various media for disseminating the project's findings: video, survey of regional cultural policies in Europe, book aimed at a wide readership, collection of fact-sheets on significant projects, summary report, etc.

IV. Sport

6th European Eurofit Research Seminar and tests of physical fitness for adults (Izmir, 26-30 June 1990)

The previous five seminars established a range of tests enabling the physical fitness of

Dans l'avenir, toutes les Parties contractantes de la Convention culturelle européenne participeront aux travaux du comité.

III. Culture

Dans le cadre du projet «Culture et régions», il a été procédé à Delphes du 21 au 26 mai 1990 à une évaluation du certificat européen en administration et gestion culturelles. Un premier cycle de ce programme, géré par la Fondation Marcel Hicter, a ainsi été évalué par un jury composé de membres du Conseil scientifique, de l'équipe d'encadrement et par un représentant de la Commission des Communautés européennes et de l'Unesco. Les dix-neuf responsables culturels de douze pays ont amélioré considérablement leurs connaissances et savoir-faire, notamment dans leurs dimensions régionales et européennes. A l'avenir, cette formation se déroulera par rotation dans différents pays et régions d'Europe. C'est ainsi que le prochain cycle est prévu en France au printemps 1991.

La création d'un «Observatoire européen des actions et politiques culturelles» a été examinée à Strasbourg le 30 mai 1990 sur la base d'une étude préliminaire. Parmi les deux options envisagées, l'une viserait un réseau de centres existants, assumant chacun un rôle spécialisé, l'autre consisterait à créer une structure légère de coordination. Les missions de l'observatoire seraient d'animer des unités d'observation dans les pays, de piloter des recherches et échanges, de diffuser les données permettant une connaissance comparative des politiques culturelles territoriales.

Le bureau du groupe de projet, réuni le 6 juin 1990 à Strasbourg, a poursuivi la préparation :

— d'une rencontre sur la place des régions face à l'Europe de l'Audiovisuel (Lille, novembre 1990);

— d'une rencontre sur la place des régions face à l'Europe de l'audiovisuel (Lille, novembre 1990);

Il a étudié les différents «supports» présentant les résultats du projet: vidéogramme de synthèse, enquête sur les politiques culturelles régionales en Europe, livre grand public, recueil de fiches techniques sur les expériences significatives, rapport de synthèse, etc.

IV. Sport

6^e Séminaire européen de recherche Eurofit et tests d'aptitude physique pour adultes (Izmir, 26-30 juin 1990)

Les cinq séminaires qui ont précédé celui-ci ont mis sur pied une batterie de tests per-

school-age children to be assessed (Recommendation No. R (87) 9). A handbook describing the tests was published and sent to hundreds of schools in Europe. It was translated into Portuguese and Turkish.

The Izmir Seminar was organised in order to evaluate their results and impact, three years after the adoption of the recommendation on the Eurofit tests. At the 6th Conference of European Ministers responsible for Sport held in Reykjavik in 1989 the ministers recommended that the philosophy of the Eurofit tests be applied to adults.

The experts meeting in Izmir examined the national proposals and adaptations of Eurofit, and attempted to find solutions to the problems encountered. They studied the requisite changes to the range of tests for children in order to adapt them to adults and the elderly.

FIELD V YOUTH

"Europe's future"

European Youth Centre (EYC)

During the period covered by the present report the European Youth Centre (EYC) organised six study sessions in co-operation with various international youth organisations.

The European Confederation of Youth Clubs organised an activity on the theme "Interregional Rock: music as an educational approach in youth club work". Particularly noteworthy was the study session run by the four party political youth organisations co-operating with the EYC (Christian Democrats, Conservatives, Liberals, Socialists) on "A European house with thirty-three rooms — dreams and realities of a European integration", as were the three study sessions dealing with environmental issues.

Intergovernmental co-operation

The European Steering Committee for Intergovernmental Co-operation in the Youth Field (ESCIC) held an extraordinary meeting in June to finalise its work for the preparation of the 3rd Conference of European Ministers responsible for Youth which is held in Lisbon on 20-21 September 1990.

mettant d'évaluer l'aptitude physique des enfants d'âge scolaire (Recommandation n° R (87) 9). Un manuel décrivant ces tests a été publié et distribué dans des centaines d'écoles en Europe. Il a été traduit en portugais et en turc.

Le Séminaire d'Izmir a été organisé pour évaluer — trois ans après l'adoption de la recommandation sur les tests Eurofit — leurs résultats et leur impact. D'autre part, les ministres européens responsables du Sport, lors de leur 6^e Conférence tenue à Reykjavik en 1989, ont exprimé le vœu d'une mise en œuvre de la philosophie des tests Eurofit adaptés aux adultes.

Les experts réunis à Izmir ont examiné les propositions et adaptations nationales d'Eurofit et ont essayé de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Ils ont étudié les modifications à apporter à la batterie de tests pour les enfants afin de les adapter aux adultes et aux personnes du troisième âge.

DOMAINE V JEUNESSE

« L'Europe de l'avenir »

Centre européen de la jeunesse (CEJ)

Durant la période couverte par le présent rapport, le Centre européen de la jeunesse (CEJ) a organisé six sessions d'études en coopération avec diverses organisations de jeunesse.

La Confédération européenne des organisations de centres de jeunes a organisé une activité sur le thème « Le rock interrégional: la musique comme méthode pédagogique dans le cadre des activités des centres de jeunes ». Il faut noter en particulier la session d'étude organisée par les organisations de jeunesse des quatre partis politiques coopérant avec le CEJ (démocrates — chrétiens, conservateurs, libéraux, socialistes) sur « Une maison européenne de trente-trois pièces — L'intégration européenne: rêves et réalités », ainsi que trois sessions d'études portant sur les questions de l'environnement.

Coopération intergouvernementale

Le Comité directeur européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse (CDEJ) a tenu en juin une réunion extraordinaire pour achever ses travaux concernant la préparation de la 3^e Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse qui se tient à Lisbonne les 20 et 21 septembre 1990.

*European Youth Foundation (EYF)**Financial contributions to international youth activities*

From May to September 1990 the European Youth Foundation made financial contributions totalling 1 050 000 FF to twenty projects.

In addition, 560 500 FF were granted by *ad hoc* decisions to seventeen projects responding to the new challenges of European co-operation.

Activities covered such themes as European identity, environment, ecology, human rights, youth work, youth exchanges/training, North-South dialogue and others. Due to the recent developments in Central and Eastern Europe, there was a clear emphasis on working together with young people from these countries.

Co-operation with European non-member states

Following the changes in Central and Eastern European societies, and the ensuing new possibilities for the development of associative life, the European Youth Foundation opened an *ad hoc* budget line for projects fostering new and stronger relations between Western and Eastern European young people and youth organisations.

Together with the European Youth Centre an East-West consultative meeting was held from 14 to 16 June 1990, with representatives of both youth organisations and governments from Council of Europe member states, as well as other European states, to discuss possible steps for future co-operation.

In view of the great need for training in democratic structures as well as international youth work special emphasis was put on both language courses and training courses in international youth work.

In this framework, fifty young people from Bulgaria, Czechoslovakia, the German Democratic Republic, Hungary, Poland, the Soviet Union and Yugoslavia visited from 8 to 15 July the Council of Europe, the European Commission and Parliament as well as Unesco. This activity was organised by the EYC and EYF and co-financed by the Council of Europe (Demosthenes Fund) and European Youth Foundation, the Commission of the European Communities, the European Parliament and Unesco. Participants spent a week in Strasbourg and Paris studying the

*Fonds européen pour la jeunesse (FEJ)**Assistance financière aux activités internationales de jeunesse*

De mai à septembre 1990, le Fonds européen pour la jeunesse a apporté son soutien financier pour un montant total de 1 050 000 FF à vingt projets.

A cela il convient d'ajouter 560 500 FF accordés par décisions *ad hoc* à dix-sept projets traitant des nouveaux défis de la coopération européenne.

Les thèmes des projets ont porté notamment sur l'identité européenne, l'environnement, l'écologie, les droits de l'homme, le travail de jeunesse, les échanges/formation de jeunes, le dialogue Nord-Sud et bien d'autres. En raison des développements récents intervenus en Europe centrale et de l'Est, un accent particulier a été mis sur les travaux avec les jeunes de ces pays.

Coopération avec les Etats européens non membres

A la suite des changements intervenus dans les sociétés d'Europe centrale et de l'Est et des nouvelles possibilités de développement de la vie associative qui en découlent, le Fonds européen pour la jeunesse a établi un budget *ad hoc* destiné à promouvoir et à renforcer les relations entre les jeunes et les organisations de jeunesse d'Europe de l'Est et de l'Ouest.

Une réunion consultative Est-Ouest a eu lieu du 14 au 16 juin 1990 avec le Centre européen de la jeunesse, composée de représentants des organisations de jeunesse et des gouvernements d'Etats membres du Conseil de l'Europe, et d'autres Etats européens, dans le but de discuter des étapes possibles en vue d'une coopération future.

Compte tenu du besoin considérable en matière de formation dans les structures démocratiques ainsi que dans le domaine du travail international de jeunesse, un accent particulier a été mis, et sur les stages de langues, et sur les stages de formation au travail international de jeunesse.

Dans ce cadre, une visite d'étude d'un groupe de cinquante jeunes en provenance de Bulgarie, de Tchécoslovaquie, de République Démocratique Allemande, de Hongrie, de Pologne, d'URSS et de Yougoslavie a eu lieu auprès du Conseil de l'Europe, de la Commission des Communautés européennes et du Parlement ainsi que de l'Unesco, du 8 au 15 juillet. Cette activité a été organisée par le CEJ et le FEJ et a été cofinancée par le Conseil de l'Europe (Fonds Demosthène) et par le Fonds européen pour la jeunesse, la Commission des Communautés européennes, le Parlement européen et l'Unesco. Les participants ont

international organisations, their aims and functioning as well as international youth work.

Training courses in Hungary and Poland are under preparation.

European Youth Week

In its meeting in June the governing board decided to hold a 2nd European Youth Week in July 1991. This week will be organised for and with 500 young people from all over Europe on the theme of "Youth participation in democratic society".

FIELD VI HEALTH

"The European dimension of health"

Hungary and Poland participated for the first time as observers in the meeting of the European Health Committee (CDSP) (18-22 June 1990).

Two draft recommendations have been prepared and submitted to the Committee of Ministers for adoption. The draft recommendation on the protection of the mental health of certain vulnerable groups in society makes a number of general proposals regarding the organisation of services, research and training as well as specific proposals regarding certain groups felt to be particularly at risk — young people, ethnic minorities, disaster victims and relief workers, the elderly. The draft recommendation on training strategies for health information systems makes proposals for a model European strategy covering the various aspects of introductory and continuing training.

Organ transplantation

The second issue of "Transplant" will be published shortly. *Transplant* provides detailed statistics and information on organ transplantations in Europe and provides a link between the various European transplant centres;

Work is continuing on building up a scheme for the exchange of livers in super-urgent cases, and consideration is being given to two other schemes, one for hyperimmunised patients and another for children's kidneys.

Education for health

A European Conference on Education for Health is to be held on 20 to 22 September 1990 in

passé une semaine à Strasbourg et à Paris pour étudier les organisations internationales, leurs buts et leur fonctionnement ainsi que le travail international en matière de jeunesse.

Des stages de formation en Hongrie et en Pologne sont en cours de préparation.

Semaine européenne de la jeunesse

A sa réunion de juin, le conseil de direction a décidé de tenir une 2^e Semaine européenne de la jeunesse en juillet 1991. Cette semaine sera organisée avec et pour 500 jeunes de toute l'Europe sur le thème «Participation des jeunes dans la société démocratique».

DOMAINE VI SANTÉ

« Une dimension européenne de la santé »

La Hongrie et la Pologne ont participé pour la première fois en tant qu'observateurs à la réunion du Comité européen de la santé (CDSP) (18-22 juin 1990).

Deux projets de recommandation ont été préparés et soumis au Comité des Ministres pour adoption. Le projet de recommandation sur la protection de la santé mentale de certains groupes vulnérables de la société formule plusieurs propositions générales concernant l'organisation des services, la recherche et la formation, ainsi que des propositions spécifiques concernant certains groupes jugés être particulièrement exposés — les jeunes, les minorités ethniques, les victimes de catastrophes, les membres d'équipe de secours d'urgence et les personnes âgées. Le projet de recommandation sur les stratégies de formation aux systèmes d'information fait des propositions en vue d'une stratégie européenne modèle concernant les aspects de la formation initiale des acteurs et de la formation continue.

Transplantation d'organes

Le deuxième numéro du journal *Transplant* sera publié prochainement. Il fournit des renseignements et des statistiques sur les transplantations en Europe et constitue un lien entre les divers centres européens de transplantation.

Un réseau pour l'échange de foies dans des cas extrêmement urgents est en cours de création; l'on envisage également la création de réseaux pour les patients hyperimmunisés et pour les reins chez les enfants.

Education pour la santé

Une Conférence européenne en éducation pour la santé se tient du 20 au 22 septembre 1990 à

Strasbourg. The conference, organised jointly by the Council of Europe, the World Health Organisation and the Commission of the European Communities, is intended mostly for policy and decision makers and presents recent innovations, particularly the pilot projects, discusses methodologies for evaluations and draws up recommendations on promoting health education in Europe.

Rehabilitation of disabled people

A Conference of Ministers responsible for the Rehabilitation of Disabled People, to deal with "Independent living for the disabled" will take place in autumn 1991 in Paris, at the invitation of the French authorities. The first conference of this kind, organised at the level of the twenty-three Council of Europe member states, it will mark at European level the end of the Decade in Favour of Disabled People, set the basis for a global plan of action on independent living for the 1990s and endeavour to elaborate a European policy on this subject.

FIELD VII¹

ENVIRONMENT AND REGIONAL PLANNING

"A better environment for all Europeans"

Regional/spatial planning

9th European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (CEMAT) will take place in Turkey in October 1991.

The conference will mainly discuss the improvement of instruments for achieving rational use of land, as well as a work programme in the field of regional/spatial planning to be proposed to the Council of Europe by the European ministers.

The Committee of Senior Officials requested a working party to prepare a list of proposals. At its meeting on 8 June 1990, this working party prepared a draft programme, to be discussed by the Committee of Senior Officials at its meeting to be held on 13 and 14 November 1990.

1. Within the framework of the restructuring of the Council of Europe's intergovernmental activities the Division for Integrated Conservation of the Historic Heritage was transferred to the Directorate of Education, Culture and Sport. The activities appear now under Field IV.

Strasbourg. La conférence, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, l'OMS et les Communautés européennes, s'adresse aux preneurs de décisions. La conférence présente les récentes innovations, en particulier les projets pilotes, débat des méthodologies pour l'évaluation et fait des recommandations sur la promotion de l'éducation pour la santé en Europe.

Réadaptation des invalides

Une Conférence des ministres responsables de la Réadaptation des personnes handicapées sur le thème «Une vie autonome pour les personnes handicapées» aura lieu en automne 1991 à Paris, à l'invitation des autorités françaises. Première conférence de ce type, organisée au niveau des vingt-trois Etats membres du Conseil de l'Europe, elle marquera, au niveau européen, la fin de la décennie en faveur des personnes handicapées, fixera les axes d'un plan d'action sur la vie autonome pour les années 90 et tentera d'élaborer une politique européenne sur ce sujet.

DOMAINE VII¹

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Un meilleur environnement pour tous les Européens »

Aménagement du territoire

La 9^e Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (CEMAT) se tiendra en octobre 1991 en Turquie.

Ses travaux porteront notamment sur l'amélioration des instruments pour l'utilisation rationnelle des sols, ainsi que sur un programme de travail dans le domaine de l'aménagement du territoire, que les ministres européens de l'aménagement du territoire vont proposer au Conseil de l'Europe.

En vue de préparer ces propositions, le Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT a chargé un groupe de travail de lui soumettre un premier projet. Celui-ci a été élaboré lors d'une réunion qui a eu lieu le 8 juin 1990 et sera discuté par le Comité des hauts fonctionnaires à sa prochaine réunion, les 13 et 14 novembre 1990.

1. Dans le cadre de la restructuration des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe, la Division de la conservation intégrée du patrimoine historique a été transférée à la Direction de l'enseignement, de la culture et du sport. Ses activités figurent maintenant dans le Domaine IV.

Conservation and management of the environment

At the June 1990 meeting of the Ministers' Deputies the Committee of Ministers adopted Resolutions (90) 9 to (90) 13 on the renewal of the European Diploma awarded to the following sites :

- Fair Isle National Scenic Area (United Kingdom);
- Scandola Nature Reserve (France);
- Sasso Fratino Nature Reserve (Italy);
- Doñana National Park (Spain);
- Boschplaat Nature Reserve (Netherlands);

and Resolutions (90) 14 and (90) 15 on the award of the European Diploma to the following sites :

- Berchtesgaden National Park (Federal Republic of Germany);
- Ecrins National Park (France).

It furthermore adopted Recommendation No. R (90) 16 on the conservation of wild progenitors of cultivated plants, Recommendation No. R (90) 17 on the inclusion of environmental education in agricultural training at secondary level and Recommendation No. R (90) 18 on the role of museums in environmental education, information and training.¹ The Committee of Ministers approved the text of the European Conservation Strategy which will be adopted by the 6th European Ministerial Conference on the Environment in October.

The Group of specialists on the rehabilitation of natural habitats (PE-S-RE) met on 7 and 8 June 1990 to examine a draft report on the various regulations and legal measures aiming at the use, for conservation purposes, of agricultural land set aside or abandoned. This report will be revised and completed by all member states with a view to its publication in 1991. A draft recommendation will be prepared for transmission to the Committee of Ministers; it will define principles and methods for conducting rehabilitation programmes for natural habitats.

The Group of specialists on the conservation, management and restoration of rural landscapes (PH/PE-S-PA) met on 25 and 26 June 1990 in order to define a strategy to arouse the awareness of rural populations and promote the conservation of rural landscapes. This is a joint group of the CDPE and the CDPH intended to integrate

1. See Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

Protection et gestion de l'environnement

Lors de la réunion de juin 1990 des Délégués des ministres, le Comité des Ministres a adopté les Résolutions (90) 9 à (90) 13 sur le renouvellement du Diplôme européen octroyé aux sites suivants :

- à la zone panoramique de Fair Isle (Royaume-Uni);
- à la réserve naturelle de Scandola (France);
- à la réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino (Italie);
- au parc national de Doñana (Espagne);
- à la réserve naturelle du Boschplaat (Pays-Bas);

et les Résolutions (90) 14 et (90) 15 sur l'octroi du Diplôme européen aux sites suivants :

- au parc national de Berchtesgaden (République Fédérale d'Allemagne);
- au parc national des Ecrins (France).

En outre, il a adopté la Recommandation n° R (90) 16 sur la sauvegarde des espèces progénitrices des plantes cultivées, la Recommandation n° R (90) 17 sur la prise en compte de l'éducation environnementale dans la formation secondaire agricole et la Recommandation n° R (90) 18 sur le rôle des musées en matière d'éducation, d'information et de formation à l'environnement¹. Le Comité des Ministres a approuvé le texte de la Stratégie européenne de conservation qui sera adopté par la 6^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement en octobre.

Le Groupe de spécialistes sur la réhabilitation des milieux naturels (PE-S-RE) s'est réuni les 7 et 8 juin 1990 afin d'examiner un projet de rapport faisant la synthèse des dispositions législatives et réglementaires visant à la réutilisation des terres abandonnées par l'agriculture à des fins de conservation de la nature. L'étude sera révisée et complétée par tous les Etats membres en vue de sa publication en 1991. Un projet de recommandation sera préparé pour être transmis au Comité des Ministres; il reprendra les principes et les méthodes qu'il convient de mettre en œuvre lors du programme de réhabilitation des milieux naturels.

Le Groupe de spécialistes sur la conservation, la gestion et la restauration des paysages ruraux (PH/PE-S-PA) s'est réuni les 25 et 26 juin afin de définir une stratégie pour sensibiliser les populations rurales et promouvoir la sauvegarde des paysages ruraux. Ce groupe est un groupe mixte du CDPE et du CDPH afin d'intégrer la

1. Voir ces recommandations dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

the cultural dimension (architectural and historic heritage) and the natural dimension (semi-natural and natural biotopes). The group proposes, *inter alia*, to draw up a draft recommendation and to undertake in 1991 a technical report for promoting and advising local populations. Finally, the group suggests the convening in 1991 of a pan-European workshop including Central and Eastern European countries aimed at the exchange of technical information and concrete experiments among the various corporations involved in the planning and management of rural landscapes.

The Group of specialists on the ecological impacts of gene technology (PE-S-GG) held a meeting in Strasbourg on 28 and 29 June 1990. One of its members agreed to undertake a study on the ecological impacts of the controlled use and deliberate release of genetically modified organisms.

Centre Naturopa

The Freshwater Fish Campaign is meeting with great success in several countries and the Secretariat will soon be able to employ an expert for its co-ordination.

The monthly bulletin *Naturopa-Newsletter* was published regularly. The first issue of a new series devoted to the evolution of the Berne Convention, *Newsletter-Berne Special*, No. 1, was also published.

FIELD VIII

LOCAL AND REGIONAL GOVERNMENT

"Democracy at the grass-roots"

The *Ad hoc* Committee of Experts on regional or minority languages in Europe (CAHLR), which is responsible for drafting a European charter for regional or minority languages, bearing in mind Resolution 192 (1988) of the CLRAE and Opinion No. 142 (1988) of the Parliamentary Assembly, held its third meeting on 17 to 19 September 1990. It examined the revised draft of the charter which had been prepared by a working party taking account of the observations and proposals made at previous meetings. Observers from several non-member states in Central and Eastern Europe took part in the meeting.

The Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR), meeting in Strasbourg on 9-11 May 1990:

- adopted the explanatory report on the draft convention on the participation of foreigners in public life at local level for submission to the Committee of Ministers;

- continued the preparation of the 9th Conference of European Ministers responsible for

dimension culturelle (patrimoine architectural et historique) et la dimension nature (biotopes semi-naturels et naturels). Il propose notamment de préparer un projet de recommandation et d'entreprendre en 1991 une étude technique afin de sensibiliser et conseiller les acteurs du monde rural. Enfin, il suggère la tenue en 1991 d'un atelier paneuropéen incluant les pays de l'Europe centrale et de l'Est afin de favoriser les échanges d'informations techniques et d'expériences concrètes entre les différents corps de métiers concernés par l'aménagement et la gestion des paysages ruraux.

Le Groupe de spécialistes sur les impacts écologiques du génie génétique (PE-S-GG) s'est réuni à Strasbourg les 28 et 29 juin 1990. Il a chargé un de ses membres d'entreprendre une étude sur les impacts écologiques de l'usage contrôlé et l'introduction délibérée d'organismes ayant subi des modifications génétiques.

Centre Naturopa

La campagne «Comme un poisson dans l'eau» a beaucoup de succès dans plusieurs pays et le Secrétariat sera bientôt en mesure d'engager un expert pour la coordonner.

Le bulletin mensuel *Naturopa-Faits nouveaux* a été publié régulièrement. Le premier numéro d'une nouvelle série consacré à l'évolution de la Convention de Berne, *Faits nouveaux spécial Berne*, n° 1, a également été publié.

DOMAINE VIII

COMMUNES ET RÉGIONS

«Les démocraties de base»

Le Comité *ad hoc* d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe (CAHLR), qui est chargé d'élaborer un projet de charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ayant à l'esprit la Résolution 192 (1988) de la CPLRE et l'Avis n° 142 (1988) de l'Assemblée parlementaire, a tenu sa 3^e réunion du 17 au 19 septembre 1990. Il a examiné le projet révisé de charte rédigé par un groupe de travail à la lumière des observations et propositions formulées lors des réunions précédentes. Des observateurs de plusieurs États non membres de l'Europe centrale et orientale ont participé à la réunion.

Le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR), qui s'est réuni du 9 au 11 mai 1990 à Strasbourg:

- a adopté, à l'intention du Comité des Ministres, le rapport explicatif relatif au projet de convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local;

- a poursuivi la préparation de la 9^e Conférence des ministres européens responsa-

Local Government (Bergen, 14-16 May 1991) on the themes "Decentralisation and the strengthening of local government" and "Democratic participation and control", and made proposals concerning the observers to be invited ;

— agreed to set up a select committee of experts on transfrontier co-operation ;

— reviewed the Council of Europe's programme of technical co-operation and assistance with the countries of Central and Eastern Europe in the field of local democracy and the concurrent initiatives of national governments, with a view to a future co-ordination of efforts.

FIELD IX LEGAL CO-OPERATION

"A law to match Europe's future"

Activities in the fields of private and public law

The European Committee on Legal Co-operation (CDCJ) held its 53rd meeting in Strasbourg from 8 to 11 May 1990. It should be noted that the meeting was attended by observers from Hungary, Poland and Yugoslavia.

The CDCJ approved and transmitted to the Committee of Ministers for adoption a draft recommendation on the protection of personal data used for payment or other related operations. The Committee of Ministers adopted this text at the September 1990 meeting of the Ministers' Deputies.¹ The texts of the recommendation and the explanatory memorandum thereto had been prepared by the Committee of Experts on Data Protection. The CDCJ also forwarded to the Committee of Ministers, with a request to authorise publication, two reports prepared by the same committee: one dealing with data protection and the media and the other with the introduction and use of personal identification numbers: the data protection issues.

Having heard a statement from the Chairman of the former Working Party on Movement of Persons, the CDCJ gave terms of reference to the new Select Committee of Experts on Movement of Persons (CJ-R-CP). That committee met from 19 to 22 June 1990 in Strasbourg in order to draw up, for the attention of the CDCJ, proposals concerning further action relating to the following subjects: standardisation of travel and identity documents, passengers in transit and measures to combat smuggling of illegal immigrants.

1. See Recommendation (90) 19 in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

bles des Collectivités locales (Bergen, 14-16 mai 1991) sur les thèmes « Décentralisation et renforcement de l'autonomie locale » et « Participation et contrôle démocratiques », et a formulé des propositions concernant les observateurs à inviter ;

— a décidé de créer le Comité restreint d'experts sur la coopération transfrontalière ;

— a passé en revue le programme de coopération et d'assistance technique mis sur pied par le Conseil de l'Europe pour les pays de l'Europe centrale et de l'Est en matière de démocratie locale, ainsi que les initiatives analogues des gouvernements nationaux en vue d'une future coordination des efforts.

DOMAINE IX COOPÉRATION JURIDIQUE

« Un droit mieux adapté à l'avenir de l'Europe »

Activités relatives au droit privé et public

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a tenu sa 53^e réunion du 8 au 11 mai 1990 à Strasbourg. Il convient de mentionner la présence d'observateurs de la Hongrie, de la Pologne et de la Yougoslavie.

Le CDCJ a approuvé et transmis au Comité des Ministres pour adoption un projet de recommandation sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins de paiement et d'autres opérations connexes. Le Comité des Ministres a adopté ce texte lors de la réunion des Délégués des ministres de septembre 1990¹. Les textes de la recommandation et de l'exposé des motifs avaient été préparés par le Comité d'experts sur la protection des données. Le CDCJ a également transmis au Comité des Ministres deux rapports préparés par ce même comité, aux fins d'autorisation de publication, l'un portant sur la protection des données et les médias, l'autre sur les numéros personnels d'identification: leur mise en œuvre, leur utilisation et la protection des données.

Le CDCJ, après avoir entendu un exposé du président de l'ancien Groupe de travail sur la circulation des personnes, a donné un mandat au nouveau Comité restreint d'experts sur la circulation des personnes (CJ-R-CP). Ledit comité s'est réuni du 19 au 22 juin 1990 à Strasbourg en vue de préparer à l'intention du CDCJ des propositions quant à l'action à entreprendre en matière de normalisation des documents d'identité et de voyage, de passagers en transit et de lutte contre le passage de migrants clandestins.

1. Voir la Recommandation n° R (90) 19 dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

Legal problems concerning relations between states and relations between the individual and public authorities

At its meeting of 31 May and 1 June 1990, the *Ad hoc* Committee of Experts on the Legal Aspects of Territorial Asylum, Refugees and Stateless Persons (CAHAR) continued its work on "*de facto* refugees" and discussed developments in the fields of asylum and refugees.

Legal problems concerning protection of the individual in private life and relationships with others

At its 18th meeting in Strasbourg from 24 to 27 April 1990, the Committee of Experts on Family Law (CJ-FA) adopted a draft recommendation on emergency measures in family matters and began its discussions on the draft explanatory memorandum to the recommendation.

The CJ-FA also requested the CDCJ to amend its terms of reference to enable it to consider the advisability of preparing a draft European convention on the rights of the child, thus taking account of the proposals put forward by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe in its Recommendation 1121 (1990) on the rights of children. The CDCJ acceded to that request at its 53rd meeting (8-11 May 1990).

Law, data processing and civil liberties

The Committee of Experts on Legal Data Processing (CJ-IJ) held its 15th meeting from 29 May to 1 June 1990. As usual, it held an extensive exchange of views on the developments in the use of data processing in the legal sector in Europe.

Problems posed for law, ethics and human rights by progress in the biomedical sciences

At the June 1990 meeting of the Ministers' Deputies, the Committee of Ministers adopted Recommendation No. R (90) 13 on prenatal genetic screening, prenatal genetic diagnosis and associated genetic counselling.¹

The *Ad hoc* Committee of Experts on Bioethics (CAHBI) held its 11th meeting in Espoo (Finland) from 26 to 29 June 1990.

At the meeting the CAHBI examined the issues raised by genetic testing as set forth in a working document prepared by the Swiss expert,

1. See this recommendation in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

Problèmes juridiques concernant les relations entre Etats et les rapports entre individus et les organismes publics

Au cours de sa réunion des 31 mai et 1^{er} juin 1990, le Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR) a poursuivi ses travaux concernant les «réfugiés *de facto*» et a procédé à des échanges de vues sur les développements intervenus en matière d'asile et de réfugiés.

Problèmes juridiques relatifs à la protection de l'individu dans la sphère privée de sa vie et ses relations avec autrui

A sa 18^e réunion, tenue du 24 au 27 avril 1990 à Strasbourg, le Comité d'experts sur le droit de la famille (CJ-FA) a adopté un projet de recommandation sur les mesures d'urgence concernant la famille et a commencé ses discussions sur le projet d'exposé des motifs y relatif.

Le CJ-FA a également demandé au CDCJ de modifier son mandat afin de lui permettre d'examiner l'opportunité de préparer un projet de convention européenne sur les droits de l'enfant, prenant ainsi en compte les propositions faites par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa Recommandation 1121 (1990) relative aux droits des enfants. Le CDCJ a répondu favorablement à cette requête lors de sa 53^e réunion (8-11 mai 1990).

Droit, informatique et libertés publiques

Le Comité d'experts sur l'informatique juridique (CJ-IJ) a tenu sa 15^e réunion du 29 mai au 1^{er} juin 1990. Il a procédé comme à l'accoutumée à de larges échanges et comparaisons de vues et d'expériences sur les développements de l'utilisation de l'informatique dans le secteur juridique en Europe.

Problèmes posés par les progrès des sciences biomédicales dans les domaines du droit, de l'éthique et des droits de l'homme

Lors de la réunion des Délégués des ministres de juin 1990, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation n° (90) 13 sur le dépistage génétique anténatal, le diagnostic génétique anténatal et le conseil génétique y relatif¹.

Le Comité *ad hoc* d'experts sur la bioéthique (CAHBI) a tenu sa 11^e réunion à Espoo (Finlande) du 26 au 29 juin 1990.

Au cours de cette réunion, le CAHBI a examiné les problèmes soulevés par les tests génétiques tels qu'exposés dans un document de travail

1. Voir cette recommandation dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

and decided to set up a working party to study the problems in depth. It also adopted the specific terms of reference for the working party set up in co-operation with the CDPC on genetic testing and data for police and justice purposes.

Much information was also exchanged on legislation in Europe, Canada and the United States in the field of bioethics and on developments in national ethics committees.

The CAHBI also set up a study group to give effect to any instruction which the Committee of Ministers might wish to give to the CAHBI concerning the possibility of preparing a framework convention in the field of bioethics as a follow-up action to Resolution No. 3 of the 17th Conference of European Ministers of Justice. At the September 1990 meeting of the Ministers' Deputies, the Committee of Ministers instructed the CAHBI to examine the feasibility of such a convention.

Activities related to crime problems

The European Committee on Crime Problems (CDPC) held its 39th Plenary Session in Strasbourg from 18 to 22 June 1990.

During the session the CDPC approved the draft convention on laundering, search, seizure and confiscation of the proceeds from crime and its draft explanatory report. The texts had been drafted by the Select Committee of Experts on International Co-operation as regards Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime (PC-R-SC). They were forwarded to the Committee of Ministers for examination, adoption of the convention and authorisation to publish the explanatory report.

The Committee of Ministers adopted the text of the convention on 12 September 1990. It will be opened for signature on 8 November 1990 at the ministerial meeting of the Pompidou Group.

At the request of the Committee of Ministers and for its attention, the CDPC also adopted an opinion on Section II of Resolution 205 (1989) of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe on the reduction of urban insecurity.

The CDPC took note of the most outstanding events in the Council of Europe since its 38th Session in June 1989, particularly as regards the opening of East European countries to the Council of Europe. To that end, a special programme known as "Demosthenes" has been prepared in order to foster contacts between experts from Council of Europe member states and experts from East European countries. The programme provides for the organisation of both sem-

établi par l'expert suisse et a décidé de créer un groupe de travail pour étudier ces problèmes plus à fond. Il a également arrêté le mandat spécifique d'un groupe de travail, établi en coopération avec le CDPC, sur les tests génétiques aux fins de la police et de la justice pénale.

Il a de plus procédé à un large échange d'informations sur la législation en Europe, au Canada et aux Etats-Unis dans le domaine de la bioéthique, ainsi que sur l'évolution des comités d'éthique.

Le CAHBI a également désigné un groupe d'études chargé d'examiner les questions que le Comité des Ministres pourrait vouloir lui soumettre concernant la possibilité de la préparation d'une convention-cadre dans le domaine de la bioéthique, dans le suivi de la Résolution n° 3 de la 17^e Conférence des ministres européens de la Justice. Lors de la réunion des Délégués des ministres de septembre 1990, le Comité des Ministres a chargé le CAHBI d'étudier la faisabilité d'une telle convention.

Activités relatives aux problèmes criminels

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a tenu sa 39^e Session plénière du 18 au 22 juin 1990 à Strasbourg.

Au cours de cette session, le CDPC a approuvé le projet de convention sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime ainsi que le projet de rapport explicatif y afférent. Les textes de ces projets avaient été préparés par le Comité restreint d'experts sur la coopération internationale en ce qui concerne le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime (PC-R-SC). Ils ont été transmis au Comité des Ministres pour examen, adoption de la convention et autorisation de publier le rapport explicatif.

Le Comité des Ministres a adopté le texte de la convention le 12 septembre 1990. Elle sera ouverte à la signature le 8 novembre 1990 lors de la réunion ministérielle du Groupe Pompidou.

Le CDPC a également adopté un avis à l'intention du Comité des Ministres et à la demande de ce dernier sur la section II de la Résolution 205 (1989) de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur la réduction de l'insécurité urbaine.

Le CDPC a pris connaissance des événements les plus marquants intervenus au Conseil de l'Europe depuis sa 38^e Session en juin 1989, notamment en ce qui concerne l'ouverture des pays de l'Est vers le Conseil de l'Europe. A cette fin, un programme spécial « Démosthène » a été préparé en vue d'établir des contacts entre experts des Etats membres du Conseil de l'Europe et experts des pays de l'Est. Ce programme prévoit l'organisation de séminaires et de tables rondes,

inars and round tables, several of which concern penal, penological and criminological matters. The meetings are aimed at promoting co-operation in those fields, contributing to legislative reform and making the Council of Europe's experience available to Central and East European countries.

Mention should be made in this context of the meeting organised by the Council of Europe from 4 to 6 July 1990 with experts from the USSR in the field of crime problems, which had the following aims:

a. to verify the compatibility of the Council of Europe's conventions in the crime field (Nos. 24, 30, 70, 73 and 112) with the current system of criminal procedure in the USSR, including the proposed reforms, and provide accurate information on the operation of the international co-operation network so constituted;

b. to facilitate an exchange of views on how the Council of Europe's past work might contribute to the reform of the penal code, approximating it to the standards recommended by the Organisation in the various texts of the Committee of Ministers and in CDPC studies.

Crime policy conferences

The 4th Crime Policy Conference was held in Strasbourg from 9 to 11 May 1990. Its aim was to consider crime policy prospects in Council of Europe member states.

The following reports were submitted to the conference:

— role of the Council of Europe in the field of crime policy (Secretariat report);

— current problems in connection with crime policy (Rapporteur: France);

— future prospects regarding crime and criminal justice: (Rapporteur: Netherlands);

— crime policy management techniques: (Rapporteur: United Kingdom);

— subjects on the agenda of the 8th United Nations Congress on Crime Prevention and the Treatment of Offenders, with a view to defining a joint position of all Council of Europe member states (Rapporteur: Italy).

After the discussions a number of conclusions relating to the conference theme were drawn up and submitted to the CDPC at its 39th Session in June 1990. The proceedings of the conference will subsequently be published by the Council of Europe.

dont plusieurs concernent des questions pénales, pénologiques et criminologiques. Ces réunions visent à promouvoir la coopération dans ces domaines, à contribuer aux réformes législatives et à mettre à la disposition des pays de l'Europe centrale et de l'Est les acquis du Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, il convient de mentionner la réunion organisée par le Conseil de l'Europe du 4 au 6 juillet 1990 avec des experts de l'URSS dans le domaine des problèmes criminels et qui avait pour but:

a. de vérifier la compatibilité des conventions pénales du Conseil de l'Europe (nos 24, 30, 70, 73 et 112) avec le système actuel de procédure pénale en URSS, y compris les projets de réformes envisagés, et de donner des renseignements précis sur le fonctionnement de ce réseau de coopération internationale;

b. de permettre un échange de vues quant à la contribution éventuelle des acquis du Conseil de l'Europe à la réforme du code pénal en vue de le rapprocher des normes recommandées par l'Organisation dans les divers textes du Comité des Ministres et études effectuées par le CDPC.

Conférences de politique criminelle

La 4^e Conférence de politique criminelle s'est tenue à Strasbourg du 9 au 11 mai 1990. Elle avait pour objet l'examen des perspectives de politique criminelle dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les rapports suivants ont été soumis à la conférence:

— rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique criminelle (rapport du Secrétariat);

— problèmes actuels de politique criminelle (rapporteur: France);

— perspectives futures en ce qui concerne la criminalité et la justice pénale (rapporteur: Pays-Bas);

— techniques de gestion en politique criminelle (rapporteur: Royaume-Uni);

— sujets inscrits à l'ordre du jour du 8^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en vue de définir une position commune des Etats membres du Conseil de l'Europe (rapporteur: Italie).

A l'issue des débats, un certain nombre de conclusions ont été formulées dans l'optique du thème de la conférence, conclusions qui ont été soumises au CDPC à sa 39^e Session de juin 1990. Les actes de la conférence feront ultérieurement l'objet d'une publication du Conseil de l'Europe.

Protection of persons and property

The Select Committee of Experts on Sexual Exploitation, Pornography and Prostitution of, and Trafficking in Children and Young Adults (PC-R-SE) held its 5th meeting from 24 to 27 April 1990. It considered an amended draft recommendation and explanatory memorandum on the subject, and submitted these texts for opinion to the CDPC at its 39th Session (18-22 June 1990).

Effectiveness of criminal law and criminal procedure

The Committee of Experts on the Operation of European Conventions in the Penal Field (PC-OC) is continuing its work on revising the draft comprehensive convention on inter-state co-operation in the crime field. During its 20th meeting (21-23 May 1990), the PC-OC finalised Chapter III (mutual assistance) of the draft comprehensive convention. As required by its amended terms of reference, the committee also continued its consideration of the operation of European conventions in the crime field with particular emphasis on the Convention on the Transfer of Sentenced Persons.

Sentencing

At its third meeting (6-8 June 1990) the Select Committee of Experts on Sentencing (PC-R-SN) drew up the initial sections of a recommendation on sentencing.

F. Partial agreements*1. Partial agreement in the social and public health field¹**Public health questions*

The Committee of Experts on materials coming into contact with food (P-SP-CDA) is currently preparing positive lists of substances acceptable for use in plastics materials coming into contact with food, as well as a set of guidelines and recommendations concerning the approval of new components in plastics formulations used as food contact materials.

The Committee of Experts on flavouring substances (P-SP-AR) continues the toxicological evaluation of natural sources of flavourings and prepares guidelines and recommendations on smoke flavours and thermal process flavours.

1. Concerns the following states: Belgium, France, Federal Republic of Germany, Italy, Luxembourg, Netherlands and United Kingdom.

Protection de la personne et des biens

Le Comité restreint sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes (PC-R-SE) a tenu sa 5^e réunion du 24 au 27 avril 1990. Il a examiné et amendé un projet de recommandation en la matière ainsi que l'exposé des motifs y relatif et a soumis ces textes pour avis au CDPC à sa 39^e Session (18-22 juin 1990).

Efficacité du droit pénal et de la procédure pénale

Le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions dans le domaine pénal (PC-OC) poursuit ses travaux de révision du projet de convention générale sur la coopération interétatique dans le domaine pénal. Au cours de sa 20^e réunion (21-23 mai 1990), le PC-OC a mis au point le chapitre III («Entraide») du projet de convention générale. Conformément à son mandat amendé, le comité a également continué l'examen du fonctionnement des conventions européennes dans le domaine pénal en s'intéressant tout particulièrement à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées.

Prononcé des peines

Le Comité restreint d'experts sur le prononcé des peines (PC-R-SN) au cours de sa 3^e réunion (6-8 juin 1990) a élaboré les premières parties d'une recommandation sur le prononcé des peines.

F. Accords partiels*1. Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique¹**Questions de santé publique*

Le Comité d'experts sur les matières destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires (P-SP-CDA) prépare des listes positives de substances dont l'utilisation est admise dans les matières plastiques destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires, ainsi qu'une série de lignes directrices et de recommandations concernant l'approbation de nouveaux constituants entrant dans la composition de telles matières plastiques.

Le Comité d'experts sur les matières aromatisantes (P-SP-AR) continue l'évaluation toxicologique des sources naturelles de matières aromatisantes et prépare des lignes directrices et des recommandations sur les arômes de fumées et sur les arômes de transformation.

1. Concerne les Etats suivants: Belgique, France, République Fédérale d'Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni.

In September 1990, the Committee of Experts on pesticides (P-SP-PE) will be holding meetings on potential risks for the consumer on :

- non-agricultural pesticides ;
- residues of pesticides in the ground water.

This committee is also preparing a European strategy on the ecotoxicity of pesticides in co-operation with EPPO (European and Mediterranean Plant Protection Organisation).

At its 25th Session held in Madrid from 25 to 27 April 1990, the Committee of Experts on pharmaceutical questions (P-SP-PH) carried on with its study on the rational use of drugs, set up an *ad hoc* committee for the organisation of a seminar on the role and training of the pharmacist, and finalised and submitted to the CD-P-SP, for approval, the following draft resolutions :

— draft resolution on warning phrases for certain categories of medicaments (replacing Resolution AP (88) 1) ;

— draft resolution on the prescription of benzodiazepines ;

— draft resolution on the declaration of excipients present in pharmaceutical products ;

The committee decided to prepare an activity report of the committee of experts covering the years 1985 to 1990.

The 1st and 2nd meetings of the *Ad hoc* Committee for the organisation of a seminar on the role and training of the pharmacist were held in Paris on 11 and 12 June and 13 and 14 September 1990 respectively. Delegates defined, *inter alia*, the objectives of the seminar, the subjects to be dealt with, the profile of participants and speakers and the daily organisation of the seminar (plenary sessions and individual workshops).

Rehabilitation questions

The Committee of Experts on the application of the WHO international Classification of impairments, disabilities and handicaps (ICIDH) is developing "a common language and common tools" for professionals involved in the rehabilitation of the disabled. At its last session (March 1990), the committee of experts started the examination of the ICIDH applications in the field of mental health and paid attention to patients with psychiatric troubles, senile dementia and to mental retardation in children.

A technical report dealing with specific tools derived from the ICIDH for mental health applications, to be used by psychiatrists, is now ready for publication. At its next session (November 1990), the committee of experts will analyse

En septembre 1990, le Comité d'experts sur les pesticides (P-SP-PE) tiendra des réunions sur les risques potentiels pour le consommateur en ce qui concerne :

- les pesticides non agricoles ;
- les résidus de pesticides dans la nappe phréatique.

Le comité d'experts prépare en outre une stratégie européenne sur l'écotoxicité des pesticides en collaboration avec l'OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes).

Lors de sa 25^e Session, tenue à Madrid du 25 au 27 avril 1990, le Comité d'experts des questions pharmaceutiques (P-SP-PH) a poursuivi l'étude de l'usage rationnel des médicaments, a créé un comité *ad hoc* pour l'organisation d'un séminaire sur le rôle et la formation du pharmacien et a achevé et soumis au CD-P-SP, pour approbation, les projets de résolution suivants :

— projet de résolution sur les avertissements spéciaux pour certaines catégories de médicaments (remplaçant la Résolution AP (88) 1) ;

— projet de résolution relatif à la prescription des benzodiazépines ;

— projet de résolution relatif à la déclaration des excipients présents dans les produits pharmaceutiques ;

Le comité a décidé d'élaborer un rapport sur son activité pendant la période 1985-1990.

Les 1^{re} et 2^e réunions du Comité *ad hoc* pour l'organisation d'un séminaire sur le rôle et la formation du pharmacien se sont tenues à Paris respectivement les 11 et 12 juin, et les 13 et 14 septembre 1990. Les délégués ont défini, entre autres, les objectifs du séminaire, les sujets à traiter, le profil des participants et des conférenciers et l'organisation des journées (séances plénières et ateliers).

Questions de réadaptation

Le Comité d'experts sur l'application de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (OMS) (CIDIH) a poursuivi l'élaboration d'un langage commun et d'outils communs pour les professionnels de la réadaptation. A sa dernière session (mars 1990), le comité d'experts a entamé l'examen des applications de la CIDIH dans le domaine des maladies mentales ; les secteurs analysés ont été les patients présentant des troubles psychiatriques, la démence sénile et les déficiences mentales chez l'enfant.

Un rapport technique, destiné aux psychiatres leur proposant un outil d'application spécifique dérivé de la CIDIH pour le traitement des maladies mentales, est prêt pour la publication. Le comité d'experts examinera à sa prochaine session

the use of the ICIDH in the vocational assessment of the disabled.

Data are being collected on the training of architects and town planners (including university curricula and further training programmes). These data will be analysed to determine gaps in the present training for the said professionals regarding the "accessibility" of buildings and the urban environment to the disabled.

2. Pompidou Group¹

The examination of the state of progress of the application of the 1988 United Nations Convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances (Vienna Convention) was the subject of two meetings :

— The working group on questions relating to implementation of the 1988 United Nations Vienna Convention met on 10 and 11 May 1990 and examined the application of Article 12 (precursors and essential chemical products).

— The working group on drug trafficking in international waters, terms of reference being the examination of the application of Article 17 (illicit traffic by sea), met on 26 and 27 June 1990 and was in favour of the preparation, within the Pompidou Group, of a regional agreement complementing Article 17.

The Pompidou Group has continued its work to improve controls on drug smuggling in European airports by organising on 31 May and 1 June in London the meeting of the co-operation group of drug control services at European airports.

The Working Group on the Role of the Criminal Justice system held a restricted meeting on 19 June to discuss the comparative study on the basic criminal law concepts in Pompidou Group member countries concerning the prevention of drug trafficking and abuse. It proposed the holding of a seminar and the continuation of future work dealing with the problems of harmonisation of drugs legislations.

The permanent correspondents, who are meeting from 19 to 21 September, will be examining the conclusions of the different working groups and preparing the next ministerial meeting of the group (Strasbourg, 8-9 November 1990). At the

1. Concerns the following states : Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Federal Republic of Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and United Kingdom.

(novembre 1990) les utilisations de la CIDIH lors de l'évaluation des capacités professionnelles des personnes handicapées.

Une collecte de données sur la formation des architectes et des urbanistes (y compris les *curricula* universitaires et la formation permanente) est en cours. Ces données seront analysées pour déterminer d'éventuelles lacunes dans les formations actuellement proposées aux professionnels susmentionnés en ce qui concerne «l'accessibilité» des personnes handicapées aux édifices et à l'environnement urbain.

2. Groupe Pompidou¹

L'examen de l'état d'avancement de l'application de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants, narcotiques et substances psychotropes des Nations Unies (Convention de Vienne) de 1988 a fait l'objet de deux réunions :

— Le Groupe de travail sur les questions relatives à l'application de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants, narcotiques et substances psychotropes des Nations Unies (Convention de Vienne) de 1988 s'est réuni les 10 et 11 mai 1990 et a examiné l'application de l'article 12 («précurseurs et produits essentiels»).

— Le Groupe de travail sur le trafic des stupéfiants dans les eaux internationales, dont le mandat était l'examen de l'application de l'article 17 (trafic illicite par mer), s'est réuni les 26 et 27 juin 1990 et s'est prononcé en faveur de l'élaboration au sein du Groupe Pompidou d'un accord régional complémentaire à l'article 17.

Le Groupe Pompidou a poursuivi ses travaux en vue d'améliorer le contrôle du trafic de drogues dans les aéroports européens en organisant à Londres les 31 mai et 1^{er} juin la réunion du groupe de concertation des services de contrôle anti-drogue des aéroports européens.

Le groupe de travail sur le système de justice pénale a tenu une réunion restreinte le 19 juin au sujet de l'étude comparative sur les concepts pénaux de base des pays membres du Groupe Pompidou en matière de lutte contre le trafic et la consommation de drogues et a proposé la tenue d'un séminaire et la poursuite de travaux futurs vers les problèmes de l'harmonisation des législations sur les stupéfiants.

Les correspondants permanents, qui se réunissent du 19 au 21 septembre, examinent les conclusions des différents groupes de travail et préparent la prochaine réunion ministérielle du Groupe (Strasbourg, 8-9 novembre 1990). Lors de

1. Concerne les Etats suivants : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

ministerial meeting, the Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime¹ will be opened to signature.

The co-operation between the Pompidou Group and CELAD (*Comité européen de lutte anti-drogue*) was the subject of a meeting on 16 May, in view of avoiding duplication between the Pompidou Group, which is elaborating its work programme for 1991-94 and CELAD, which is preparing a European drugs plan.

3. Social Development Fund²

The governing body met three times during the reference period.

The governing body :

— held an exchange of views on the relations with Central and Eastern European countries. According to the governing body, these countries can accede to the fund once they have joined the Council of Europe, and the governing body started to prepare a fourth capital increase in order to be able to operate in these countries without affecting co-operation with the current member states. This capital increase should be decided before the end of 1990 in order for it to take effect on 1 January 1992 ;

— fixed the borrowing authorisation of the administrative council for the year 1991 at 920 000 000 ecus ;

— discharged the administrative council from its responsibility for the 1989 financial year ;

— took note of the governor's report for the 1989 financial year and noted in particular that the total of loans granted in 1989 amounted to 746 000 000 ecus and that the profits amounted to 66 500 000 ecus ;

— granted social loans (1% interest) for the amount of 11 000 000 ecus as follows :

Cyprus	1 500 000 ecus
Greece	1 300 000 ecus
Iceland	100 000 ecus
Italy	1 750 000 ecus
Malta	450 000 ecus
Portugal	1 750 000 ecus
Spain	1 750 000 ecus
Turkey	2 400 000 ecus

la réunion ministérielle, la Convention sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime¹ sera ouverte à la signature.

La coopération entre le Groupe Pompidou et le CELAD (*Comité européen de lutte anti-drogue*) a fait l'objet le 16 mai d'une réunion dont le but était d'éviter les doubles emplois entre le Groupe Pompidou qui élabore actuellement son programme d'actions (1991-1994) et le CELAD qui prépare un plan européen de lutte contre la drogue.

3. Fonds de développement social²

Pendant la période de référence, le comité de direction s'est réuni trois fois.

Le comité de direction :

— a procédé à des échanges de vues sur les relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Selon le comité, ces pays peuvent adhérer au fonds après avoir adhéré au Conseil de l'Europe et le comité a commencé à préparer une quatrième augmentation du capital du fonds afin de pouvoir intervenir dans les pays qui vont adhérer au fonds sans toutefois que ces nouvelles interventions se passent au détriment de ses membres actuels. Cette augmentation du capital devrait être décidée avant la fin de 1990 pour qu'elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992 ;

— au titre de l'année 1991, a fixé l'autorisation d'emprunt au conseil d'administration à 920 000 000 Ecus ;

— a donné quitus au conseil d'administration de sa gestion financière au titre de l'exercice 1989 ;

— a pris note du rapport du gouverneur pour l'année financière 1989 et a constaté que le total des prêts accordés en 1989 étaient de 746 000 000 Ecus et que les bénéfices étaient de 66 500 000 Ecus ;

— a attribué des prêts sociaux (1% d'intérêts) pour un montant de 11 000 000 Ecus, de la façon suivante :

Chypre	1 500 000 Ecus
Grèce	1 300 000 Ecus
Islande	100 000 Ecus
Italie	1 750 000 Ecus
Malte	450 000 Ecus
Portugal	1 750 000 Ecus
Espagne	1 750 000 Ecus
Turquie	2 400 000 Ecus

1. See this convention in Addendum I to the present report under "Texts adopted by the Committee of Ministers".

2. Concerns the following states : Belgium, Cyprus, Denmark, France, Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and the Holy See. Associate member : Yugoslavia.

1. Voir cette convention dans l'addendum I au présent rapport sous « Textes adoptés par le Comité des Ministres ».

2. Concerne les Etats suivants : Belgique, Chypre, Danemark, France, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Saint-Siège ; membre associé : Yougoslavie.

The Administrative Council met once during the reference period and approved projects in favour of Italy (560 000 ecus), Spain (56 537 500 ecus) and Turkey (43 196 700 ecus).

4. *European Pharmacopoeia*¹

The European Pharmacopoeia Commission held its 77th Session from 19 to 21 June 1990. Final approval was given to a number of new quality standards for medicinal products and to revisions for some existing European standards. These standards will be published in forthcoming fascicule 15 of the 2nd edition of the *Pharmacopoeia* and will become legally binding within member states on 1st January 1992. Between May and the end of September 1990, fourteen meetings of groups of experts and *ad hoc* working parties took place.

Fascicule 14 of the 2nd edition of the *Pharmacopoeia* was published. It contains 53 new monographs and texts and 41 revised monographs and texts which have been developed by the commission's groups of experts during the last year or so.

5. *Open Partial Agreement on the prevention of, protection against, and organisation of relief in major natural and technological disasters*²

The Principality of Monaco and the Soviet Union are members of the open partial agreement as from May 1990 and Unesco also participates in the activities.

During the meeting of the permanent correspondents of the open partial agreement on 7 and 8 June 1990 in Paris, representatives of the Soviet Union presented a series of co-operation proposals in the field of major disasters. They proposed in particular to set up a European co-operative effort following the nuclear accident of Chernobyl.

6. *European Support Fund for the Co-production and Distribution of Creative Cinematographic and Audiovisual Works "Eurimages"*³

In its April meeting the Board of Management of Eurimages determined the modalities for

1. Concerns the following states: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Ireland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland and United Kingdom.

2. Concerns the following states: France, Greece, Italy, Luxembourg, Malta, Portugal, San Marino, Spain, Turkey, Monaco and Soviet Union.

3. Concerns the following states: Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and Hungary.

Le conseil d'administration s'est réuni une fois pendant la période de référence et a approuvé des projets en faveur de l'Italie (560 000 Ecus), de l'Espagne (56 537 500 Ecus) et de la Turquie (43 196 700 Ecus).

4. *Pharmacopée européenne*¹

La Commission européenne de pharmacopée a tenu sa 77^e Session du 19 au 21 juin 1990. Un certain nombre de normes de qualité pour des médicaments ont été adoptées définitivement ainsi que des révisions pour des normes européennes existantes. Ces normes seront publiées dans le fascicule 15 de la deuxième édition de la *Pharmacopée* et deviendront obligatoires dans les pays membres le 1^{er} janvier 1992. Quatorze réunions de groupes d'experts et groupes de travail *ad hoc* ont eu lieu entre mai et fin septembre 1990.

Le fascicule 14 de la deuxième édition de la *Pharmacopée* a été publié. Il contient 53 nouvelles monographies et textes et 41 monographies et textes révisés mis au point par les groupes d'experts de la commission pendant l'année précédente.

5. *Accord partiel ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs*²

Depuis mai 1990, la Principauté de Monaco et l'Union Soviétique ont adhéré à l'accord partiel ouvert, et l'Unesco participe aux activités.

Lors de la réunion des correspondants permanents de l'accord partiel ouvert, les 7 et 8 juin 1990, les représentants de l'Union Soviétique ont proposé une série de thèmes pour engager une coopération dans le domaine des catastrophes majeures. Il est en particulier proposé de mettre en œuvre une coopération européenne sur les suivis de l'accident nucléaire de Tchernobyl.

6. *Accord partiel instituant le Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion d'œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles "Eurimages"*³

A sa réunion d'avril, le comité de direction d'Eurimages a fixé les modalités d'aide à la

1. Concerne les Etats suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

2. Concerne les Etats suivants: France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Turquie, Monaco et Union Soviétique.

3. Concerne les Etats suivants: Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Hongrie.

the distribution support scheme and for the support of the co-production of creative documentaries.

On the occasion of the 10th meeting on 26 and 27 June 1990, the Board of Management discussed the desirability of opening up the Eurimages fund to Central and East European countries.

It pronounced itself in favour of accepting requests for membership from those Central and East European countries which had abolished their state monopolies in the field of film production and distribution.

Taking into account the non-convertible currencies of the various Eastern European countries applying for membership, a transitional measure was adopted, of having part of their annual contribution paid in the local non-convertible currency, the counter value of which shall be equal to that of a convertible currency.

As at the end of June, Eurimages supported in 1990 the co-production of fifteen feature film projects, one creative documentary and the distribution of one European feature film in seven countries.

7. *European Centre for Global Interdependence and Solidarity*

In addition to the ten founding members¹ of the centre, three more countries have recently joined: Austria, Finland and Turkey. The executive council of the centre met on 14 April 1990 in Lisbon and decided on programmes and procedures for the centre during its first operating year. The three main programmes during 1990 are:

— "One World Week" (20-26 May 1990) was an initiative of public broadcasters under the auspices of the European Broadcasting Union (EBU); the North-South Centre was associated with this first project which should become a focal point for European commitment to global solidarity through simultaneous and joint action thanks to the transmission of a series of shared programmes on the theme of developmental and environmental challenges facing Europe and the world today. The North-South Centre will host a special consultation on 8 October 1990 in Lisbon between television stations, NGO development educators and government development education experts;

distribution et à la coproduction de documentaires de création.

A l'occasion de la 10^e réunion, les 26 et 27 juin 1990, le comité de direction a examiné l'opportunité d'ouvrir le Fonds Eurimages aux pays d'Europe centrale et de l'Est.

Il s'est prononcé en mesure d'accepter les demandes d'adhésion des pays d'Europe centrale et de l'Est qui ont aboli leur monopole d'Etat dans le domaine de la production et de la distribution cinématographiques.

Pour les divers pays d'Europe de l'Est, ayant une monnaie non convertible, qui ont déposé une demande d'adhésion, l'on a adopté une mesure transitoire leur permettant d'acquitter une partie de leur contribution annuelle dans leur monnaie locale pour une contrevaletur égale à celle d'une monnaie convertible.

Au premier semestre de 1990, Eurimages a financé les projets de coproduction de quinze longs métrages, d'un documentaire de création et la diffusion d'un long métrage européen dans sept pays.

7. *Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales*

Trois pays — Autriche, Finlande et Turquie — se sont récemment joints aux dix membres fondateurs¹ du centre. Le conseil exécutif du centre s'est réuni le 14 avril 1990, à Lisbonne, et a décidé des programmes et des méthodes du centre pour sa première année de fonctionnement. Les trois principaux programmes pour 1990 se décrivent comme suit:

— la «Semaine pour un seul monde» (20-26 mai 1990) a été une initiative des radiodiffuseurs publics, sous les auspices de l'Union européenne de radiodiffusion (UER); le Centre Nord-Sud a été associé à ce premier programme qui devrait constituer le point de départ de l'engagement européen pour la solidarité mondiale, par une action simultanée et commune, au moyen de la transmission d'une série de programmes partagés, sur le thème des défis du développement et de l'environnement, auxquels doivent faire face l'Europe et le monde d'aujourd'hui. Le Centre Nord-Sud sera le théâtre d'une consultation spéciale qui aura lieu, à Lisbonne, le 8 octobre 1990, et réunira les représentants de chaînes de télévision, des éducateurs des ONG pour le développement et des experts gouvernementaux de l'éducation pour le développement;

1. Cyprus, France, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino and Spain, following the adoption of Resolution (89) 14 establishing under a partial agreement a European Centre for Global Interdependence and Solidarity at the 85th Session of the Committee of Ministers on 16 November 1989.

1. Chypre, France, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin et Espagne, suite à l'adoption de la Résolution (89) 14 portant création, en vertu d'un accord partiel, d'un Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, lors de la 85^e Session du Comité des Ministres, le 16 novembre 1989.

— an East-West-South Encounter on the effects of Europe's transformation on North-South co-operation will take place in Budapest from 7 to 9 November 1990. It appears to be of particular importance to promote public awareness in Central and Eastern Europe of the need for a joint commitment by Europe to North-South co-operation and to a shared responsibility for a more just world society;

— a Latin America-Caribbean-Europe encounter on democracy, human rights, development and co-operation will take place in Santiago de Chile from 21 to 23 November 1990. The encounter will represent an attempt to take an integrated approach to Latin America-Europe relations without ignoring the most crucial Latin American issue of the debt crisis, placed in a context of structural adjustment programmes and their social and humanitarian consequences as well as their impact on the building of a democratic society with respect for human rights.

The North-South Centre has been operating since 1 May 1990 from the provisional quarters made available to it by the Portuguese authorities in the Palacio das Necessidades in Lisbon. The European Consultative Committee on Global Interdependence and Solidarity ("North-South Committee") will meet on 20 and 21 September 1990 in Strasbourg and the Executive Council of the North-South Centre on 21 September 1990; both bodies will concentrate their work on the consideration of current programmes (1990) and priorities for 1991-92.

G. Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE)

1. *Conference on equal participation by women and men in local and regional political life* — "How much longer can we tolerate only half a democracy?" (Aarhus, Denmark, 6-8 June 1990)

The conference was organised jointly by the CLRAE and the Council of Europe's European Committee for Equality between Women and Men. Many representatives of local authorities, specialists in questions of equality between the sexes, analysed the action of local and regional authorities in favour of equality between women and men. The 500 participants noted that, although in a demographic majority, women still remain by far in a minority in the process of political decision-making.

Therefore, in order to bring about a better participation, attitudes have to be changed by education, training and information. In order to react to such a necessity, young people must be more aware of civic life and the need to abandon stereotypes — again via the establishment of training

— une rencontre Est-Ouest-Sud traitant des effets de la transformation de l'Europe sur la coopération Nord-Sud aura lieu à Budapest du 7 au 9 novembre 1990. Il semble particulièrement important de sensibiliser le public de l'Europe centrale et orientale à la nécessité d'un engagement européen commun pour la coopération Nord-Sud, et d'un partage de responsabilités pour une société mondiale plus juste;

— une rencontre Amérique latine-Caraïbes-Europe sur la démocratie, les droits de l'homme, le développement et la coopération aura lieu à Santiago du Chili du 21 au 23 novembre 1990. Elle constituera une tentative d'approche intégrée des relations entre Amérique latine et Europe, sans ignorer le plus aigu des problèmes latino-américains, celui de la dette, vu dans le cadre des programmes d'ajustement structural et de leurs conséquences sociales et humanitaires, ainsi que de leurs effets sur la construction d'une société démocratique respectueuse des droits de l'homme.

Le Centre Nord-Sud fonctionne depuis le 1^{er} mai 1990 dans les locaux provisoires mis à sa disposition par les autorités portugaises, au Palacio das Necessidades, à Lisbonne. Le comité consultatif européen sur l'interdépendance et la solidarité mondiales («comité Nord-Sud») se réunira les 20 et 21 septembre 1990 à Strasbourg, et le conseil exécutif du Centre Nord-Sud, le 21 septembre 1990; les deux organes s'attacheront principalement à l'examen des programmes courants (1990) et aux actions prioritaires pour 1991 et 1992.

G. Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

1. *Conférence sur la participation égalitaire à la vie politique locale et régionale* — «Combien de temps pouvons-nous tolérer une demi-démocratie?» (Aarhus, Danemark, 6-8 juin 1990)

La conférence était organisée conjointement par la CPLRE et le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe. De nombreux représentants des pouvoirs locaux, des spécialistes de l'égalité entre les sexes se sont interrogés sur l'action des autorités locales et régionales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et les 500 participants ont constaté que, quoique démographiquement majoritaires, les femmes restent largement minoritaires dans le processus des prises de décisions politiques.

Aussi, pour permettre une meilleure participation, il faut faire évoluer les structures de pensée par l'éducation, la formation et l'information. Pour répondre à ces impératifs, il faut sensibiliser les jeunes à la vie civique et à l'abandon des stéréotypes; tout ceci passe par l'établissement de

programmes and the development of statistical studies on progress.

Furthermore, an improvement of social structures is necessary (arrangements for looking after children, for staggered working hours and opening hours of shops).

Women demand, furthermore, a greater participation in political structures. An increased representation of women, particularly in trade unions, was desired, since these are the forums where salaries, working hours and conditions are negotiated. Political parties also should open up more to women via the introduction of new electoral laws (equal distribution on electoral lists, introduction of quotas, drafting of statutes on women in elected positions).

2. *Conference on European towns: strategies and programmes* (Strasbourg, 6-8 June 1990)

The CLRAE, in collaboration with the French Ministry of Infrastructure, Housing, Transport and the Sea, and in close association with the French Directorate of Regional Planning and Regional Action (DATAR), organised the above conference around the following themes:

- European towns and spatial planning;
- the town's power of attraction and international image;
- the town's internal equilibrium;
- towns and their economic partners;
- co-operation between European towns and the role of public authorities.

Attended by nearly 400 participants — elected local and regional representatives, national, regional and local officials, architects, urbanists and other professionals concerned with the social and physical urban environment — the conference identified in its final conclusions a certain number of policies linked to these five themes, in particular the importance of programmes of international co-operation between towns; the need for municipalities to become vectors of the economy and develop stronger ties with the private sector; and the need to develop policies for improving the image of a town on a realistic basis, that is, solid local programmes for crime prevention, community development, etc.

The Council of Europe was called upon to include the results of the conference in its urban charter and the CLRAE was called upon to draw up an international statutory instrument concern-

programmes de formation et le développement d'études statistiques sur l'évolution de la situation.

Par ailleurs, une amélioration des structures sociales est nécessaire (facilités pour les gardes d'enfants, aménagement des horaires de travail et des horaires d'ouverture de magasins).

Les femmes revendiquent également une plus grande ouverture dans les structures politiques. Une représentation accrue des femmes dans les syndicats est notamment souhaitée, puisque ceux-ci sont les forums de négociation de salaires, d'horaires et de conditions de travail. Les partis politiques aussi devraient s'ouvrir plus largement aux femmes par l'introduction de nouvelles lois électorales (répartition paritaire sur les listes électorales, introduction de quotas, rédaction de statuts de l'élue).

2. *Conférence sur les villes européennes: stratégies et projets urbains* (Strasbourg, 6-8 juin 1990)

Cette Conférence a été organisée par la CPLRE en collaboration avec le ministère de l'Équipement, du Logement, du Transport et de la Mer en France, avec la participation de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Elle a été axée autour des thèmes suivants:

- les villes européennes et l'aménagement du territoire;
- l'attraction de la ville et son image de marque au plan international;
- l'équilibre interne de la ville;
- les villes et leurs partenaires économiques;
- la coopération entre villes européennes et le rôle des collectivités publiques.

Les 400 participants — élus locaux et régionaux, fonctionnaires des administrations nationales, régionales et locales, des architectes, urbanistes et représentants des autres professions concernées par l'environnement urbain, social et physique — ont identifié, dans les conclusions finales, un certain nombre de politiques liées aux cinq thèmes et notamment: l'importance des programmes de coopération internationale entre villes; la nécessité pour les municipalités de devenir de véritables vecteurs de l'économie locale et de créer ainsi des liens plus étroits avec le secteur privé; le besoin d'élaborer des politiques pour l'amélioration de l'image de marque des villes, mais une image basée sur une réalité, à savoir des programmes solides et concrets pour la prévention de la délinquance, le développement des quartiers, etc.

Un appel a été lancé au Conseil de l'Europe pour que les conclusions de la Conférence soient incorporées dans sa charte urbaine et que la CPLRE élabore un instrument statuaire

ing the powers and possibilities of municipal authorities *vis-à-vis* national administrations with respect to international programmes of co-operation between municipalities.

3. *Conference on improving traffic and quality of life in metropolitan areas* (Gothenburg, 12-14 June 1990)

Organised at the invitation of and in co-operation with the town of Gothenburg, 300 persons coming from 24 European countries took part in the event.

Four themes were discussed: planning and management of the transport system; traffic limitation measures; improving public transport; paying for better traffic.

At the end of the discussions, participants adopted a final declaration in which an appeal was made to local and regional government and to national administrations of member countries to put into operation a series of measures aimed at limiting the use of the private car and improving public transport with the aim of reducing pollution and accidents in towns. Participants also invited the European Conference of Ministers of Transport to co-operate more closely with local and regional authorities in the area of urban transport.

4. *Mission of five CLRAE observers to municipal elections in Poland* (27 May 1990)

At the invitation of the Polish authorities a delegation of CLRAE members went to Poland to observe the local elections of 27 May 1990. The delegation was divided into five groups (two in Warsaw and the neighbouring region, two in Gdansk and its neighbouring region and one in Cracow and its region).

The groups visited a considerable number of voting stations, both in urban and rural areas. Contacts were made, furthermore, with the different political movements.

The unanimous conclusion of the CLRAE delegation was that the municipal elections were democratic, open, fair and very well-organised. The representatives of the different parties also expressed their satisfaction at the way in which the elections took place.

III. Conferences of specialised ministers

A. Conferences held from May to 15 September 1990

17th Conference of European Ministers of Justice

The 17th Conference of European Ministers of Justice was held in Istanbul from 5 to

international concernant les possibilités et les responsabilités des autorités municipales vis-à-vis des administrations nationales en matière de programmes internationaux de coopération inter-municipale.

3. *Conférence sur l'amélioration de la circulation et de la qualité de vie dans les grandes villes* (Göteborg, 12-14 juin 1990)

Cette conférence a été organisée à l'invitation de la ville de Göteborg, en coopération avec celle-ci. Quelque 300 personnes venant de vingt-quatre pays de l'Europe y ont participé.

Quatre thèmes ont été discutés, à savoir: la planification et la gestion des systèmes de transports; les mesures de limitation de la circulation; les politiques d'amélioration des transports en commun et le financement des transports publics.

A la fin des débats, les participants ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils en appellent aux collectivités territoriales et aux gouvernements centraux des Etats membres de mettre en œuvre une série de mesures visant à limiter la circulation de voitures privées et à améliorer les transports en commun dans le but de réduire la pollution et les accidents dans les grandes villes. Les participants ont aussi invité la Conférence européenne des ministres des Transports à coopérer plus étroitement avec les collectivités territoriales dans le domaine des transports urbains.

4. *Mission de cinq observateurs de la CPLRE aux élections municipales en Pologne* (27 mai 1990)

A l'invitation des autorités polonaises, une délégation de membres de la CPLRE s'est rendue en Pologne pour observer les élections locales du 27 mai 1990. La mission s'est scindée en cinq groupes distincts, dont deux à Varsovie et la région avoisinante, deux à Gdansk et sa région avoisinante et un à Cracovie et sa région.

Les groupes ont pu visiter un grand nombre de bureaux de vote, tant en zone urbaine que périurbaine et rurale. Des contacts ont également eu lieu avec les différents mouvements politiques.

La conclusion unanime de la délégation de la CPLRE a été qu'il s'est agi d'élections municipales démocratiques libres, équitables et très bien organisées. Les représentants des différents partis rencontrés étaient également satisfaits du déroulement des opérations de vote.

III. Conférences de ministres spécialisés

A. Conférences tenues de mai au 15 septembre 1990

17^e Conférence des ministres européens de la Justice

La 17^e Conférence des ministres européens de la Justice s'est tenue à Istanbul du 5 au

7 June 1990 at the invitation and under the chairmanship of the Turkish Minister of Justice. The participants were the ministers of justice of the twenty-three Council of Europe member states, and of the German Democratic Republic, Czechoslovakia, Hungary, Poland, Yugoslavia, Canada, as well as representatives of the Holy See, the European Community and The Hague Conference on Private International Law.

In her opening speech the Secretary General of the Council of Europe stressed the pivotal role of the ministers of justice in reconciling the sometimes divergent requirements of protection of the individual and *raison d'état*. She mentioned the possibility of creating a European legal area, of which the ministers would be the main artisans. It was up to them to reach practical conclusions on the themes of the conference, which were of immense topicality, and to ensure that those conclusions were subsequently implemented.

The main themes of the conference, which were dealt with in reports, were protection of the environment through criminal law, and the legal heritage of the Council of Europe: its role in reinforcing links with the countries of Eastern Europe. The Secretary General of the Council of Europe also presented an oral communication on her own report concerning the possible elaboration of a draft convention for the protection of the human person with regard to biomedical science. At the close of the conference the ministers adopted conclusions and three resolutions on the aforementioned themes.

The ministers came down in favour of a framework convention for the protection of the human person with regard to the biomedical sciences (Resolution No. 3).

In connection with the protection of the environment through criminal law, they decided to invite the Council of Europe to develop common guidelines in the form of a recommendation or a convention (Resolution No. 1).

As regards legal co-operation with the countries of Central and Eastern Europe, they declared that the progressive accession of those countries to the Council of Europe's legal heritage would pave the way for their accession to full membership of the Council of Europe. They recommended that the Council set up an action and assistance fund to promote closer ties between those countries and the Council of Europe. The fund would be supplied from voluntary contributions (Resolution No. 2).

It should also be noted that during the 17th Conference, in Istanbul, on 5 June 1990, the European Convention on Certain International Aspects of Bankruptcy (European Treaty Series, No. 136) was opened for signature by Council of

7 juin 1990 à l'invitation et sous la présidence du ministre turc de la Justice. Y ont participé les ministres de la Justice des vingt-trois pays membres du Conseil de l'Europe, de la République Démocratique Allemande, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Yougoslavie, du Canada, des représentants du Saint-Siège ainsi que des représentants de la Communauté européenne et de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a souligné le rôle charnière que jouent les ministres de la Justice entre les exigences parfois divergentes de la protection de l'individu et de la raison d'Etat. Le Secrétaire Général a évoqué les possibilités de création d'un espace juridique européen dont les ministres deviendraient les principaux artisans. Ils devraient aussi arriver à des conclusions pratiques sur les thèmes de la conférence, qui sont d'une grande actualité et devraient veiller par la suite à leur mise en œuvre.

Les thèmes majeurs de la conférence, étayés de rapports, ont porté sur la protection de l'environnement par le droit pénal et sur le patrimoine juridique du Conseil de l'Europe: son rôle dans le rapprochement avec les pays de l'Est. En outre, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a présenté une communication orale sur son propre rapport concernant la possibilité d'élaborer un projet de convention pour la protection de la personne humaine vis-à-vis de la science biomédicale. A l'issue de la conférence, les ministres ont adopté des conclusions ainsi que trois résolutions portant sur les thèmes évoqués ci-dessus.

Les ministres se sont déclarés en faveur d'une convention-cadre pour la protection de l'être humain face aux sciences biomédicales (Résolution n° 3).

Eu égard à la protection de l'environnement par le droit pénal, ils ont décidé de confier au Conseil de l'Europe l'élaboration de lignes directrices communes, sous forme de recommandation ou de convention (Résolution n° 1).

Quant à la coopération juridique avec les pays de l'Europe centrale et orientale, ils ont déclaré que l'adhésion progressive de ces pays au patrimoine juridique du Conseil de l'Europe favorisera leur adhésion à cette Organisation comme membres à part entière. Ils ont chargé le Conseil de l'Europe de créer un fonds d'action et d'assistance afin de faciliter le rapprochement de ces pays avec le Conseil de l'Europe. Ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires (Résolution n° 2).

Il convient encore de mentionner qu'à l'occasion de la 17^e Conférence, la Convention européenne sur certains aspects internationaux de la faillite (Série des traités européens n° 136) a été ouverte à la signature des Etats membres du

Europe member states and was signed the same day by the following five states: France, Federal Republic of Germany, Greece, Luxembourg and Turkey. Belgium signed the convention on 13 June.

B. Forthcoming conferences

1. *6th European Ministerial Conference on the Environment* (Brussels, 11-12 October 1990)

Responsible body: Steering Committee for the conservation and management of the environment and natural habitats (CDPE).

Themes:

- Soil protection;
- The Berne Convention and its implications following its extension to countries of Eastern Europe and Africa.

2. *4th Conference of European Ministers of Health* (Cyprus, 18-19 October 1990)

Responsible body: European Health Committee (CDSP).

Theme: Health manpower: changes and challenges.

Basic working documents on the following sub-themes:

- expected developments in health needs, science and technology;
- expected developments concerning the environment in which health care is provided (in demographic terms, in terms of health care settings and in terms of the need for professionals);
- challenges for the training of health care staff, stemming from the above.

3. *9th Ministerial Conference of the Pompidou Group* (Strasbourg, November 1990)

4. *Informal Ministerial Conference on Human Rights* (invitation by Italy) (Rome, 5 November 1990)

Responsible body: to be defined.

Themes: to be defined.

5. *Ad hoc pan-European Ministerial Conference on the protection of forests* (proposal of the Finnish and French authorities) (Strasbourg, 18-19 December 1990)

Responsible body: to be defined.

Themes: to be defined.

Conseil de l'Europe le 5 juin 1990 à Istanbul et signée ce même jour par cinq Etats, à savoir: la France, la République Fédérale d'Allemagne, la Grèce, le Luxembourg et la Turquie. La Belgique a signé la convention le 13 juin 1990.

B. Prochaines conférences

1. *6^e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement* (Bruxelles, 11-12 octobre 1990)

Organe responsable: Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel de l'Europe (CDPE).

Thèmes:

- Protection des sols;
- La Convention de Berne et ses implications suite à son élargissement à des pays de l'Europe de l'Est et de l'Afrique.

2. *4^e Conférence des ministres européens responsables de la Santé* (Chypre, 18-19 octobre 1990)

Organe responsable: Comité européen de la santé (CDSP).

Thème: Personnels de santé: changements et défis.

Documents de travail de base sur les sous-thèmes suivants:

- Développements probables en matière de besoins de santé, science et technologie;
- Développements probables en matière d'environnement des soins (en termes démographiques, de lieux et d'effectif);
- Défis pour la formation des personnels de santé, résultant des points ci-dessus.

3. *9^e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou* (Strasbourg, novembre 1990)

4. *Conférence ministérielle informelle sur les droits de l'homme* (invitation de l'Italie) (Rome, 5 novembre 1990)

Organe responsable: à définir.

Thèmes: à définir.

5. *Conférence ministérielle paneuropéenne ad hoc sur la protection de la forêt* (proposition des autorités finlandaises et françaises) (Strasbourg, 18-19 décembre 1990)

Organe responsable: à définir.

Thèmes: à définir.

6. *Ad hoc Conference of Ministers on the movement of persons coming from Central and East European countries* (Vienna, Austria, 24-25 January 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Themes: to be defined.

7. *9th Conference of European Ministers responsible for Local Government* (Bergen, Norway, 14-16 May 1991)

Responsible body: Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR).

Themes:

- Decentralisation and strengthening of local self-government;
- Democratic participation and control.

8. *4th Conference of European Ministers responsible for Migration Affairs* (Luxembourg, 17-18 September 1991)

Responsible body: European Committee on Migration (CDMG).

Provisional themes:

- Current and future migration trends affecting Europe;
- Evaluation of the community relations project.

9. *9th European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (CEMAT)* (Ankara, 7-8 October 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: Improvements to instruments for achieving rational use of land.

10. *3rd European Ministerial Conference on Mass Media Policy* (Cyprus, 9-10 October 1991)

Responsible body: Steering Committee on the Mass Media (CDMM).

Theme: Europe: which way forward? Possibilities and dangers of media developments in the 1990s.

Sub-themes:

- Media economics and political and cultural pluralism;

6. *Conférence ad hoc des ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale* (Vienne, Autriche, 24-25 janvier 1991)

Organe responsable: comité de hauts fonctionnaires.

Thèmes: à définir.

7. *9^e Conférence des ministres européens responsables des Collectivités locales* (Bergen, Norvège, 14-16 mai 1991)

Organe responsable: Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR).

Thèmes:

- Décentralisation et renforcement de l'autonomie locale;
- Participation et contrôle démocratiques.

8. *4^e Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration* (Luxembourg, 17-18 septembre 1991)

Organe responsable: Comité européen sur les migrations (CDMG).

Thèmes provisoires:

- Evolution actuelle et future des phénomènes migratoires affectant l'Europe;
- Bilan du projet sur les relations intercommunautaires.

9. *9^e Conférence européenne des ministres de l'Aménagement du territoire (CEMAT)* (Ankara, 7-8 octobre 1991)

Organe responsable: comité de hauts fonctionnaires.

Thème: Améliorations des instruments de l'utilisation rationnelle du sol.

10. *3^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse* (Chypre, 9-10 octobre 1991)

Organe responsable: Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM).

Thème: L'Europe: dans quelle direction va-t-elle? Possibilités et dangers des développements en matière de médias dans les années 1990.

Sous-thèmes:

- Economie des médias et pluralisme politique et culturel;

— New channels and means of mass communication in Europe.

11. *17th Session of the Standing Conference of European Ministers of Education* (Vienna, Austria, 16-17 October 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: The European dimension of education: teaching and curriculum contents.

12. *22nd Conference of European Ministers responsible for Family Affairs* (Lucerne, 15-17 October 1991)

Responsible body: Committee of Liaison Officers.

Theme: Family policy and decentralisation.

Sub-theme I: advantages and difficulties;

Sub-theme II: initiatives at regional and local levels.

13. *3rd European Conference of Ministers responsible for the architectural heritage* (Malta, October 1991)

Responsible body: Steering Committee for the Integrated Conservation of the Historic Heritage (CDPH) acting as a Committee of Senior Officials.

Themes: to be defined.

14. *Ad hoc Conference of Ministers responsible for the rehabilitation of disabled people* (Paris, 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: Independent living of disabled people.

15. *18th Conference of European Ministers of Justice* (Cyprus, 1992)

Responsible bodies: European Committee on Legal Co-operation (CDCJ) and European Committee on Crime Problems (CDPC).

Themes: to be defined.

16. *5th Conference of European Ministers responsible for Social Security* (Ireland, spring/summer 1992)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Proposed theme: Social security and the labour market.

— Nouveaux canaux et moyens de communication en Europe.

11. *17^e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation* (Vienne, Autriche, 16-17 octobre 1991)

Organe responsable: comité de hauts fonctionnaires.

Thème: La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes.

12. *22^e Session de la Conférence des ministres européens chargés des Affaires familiales* (Lucerne, 15-17 octobre 1991)

Organe responsable: comité des fonctionnaires de liaison.

Thème: Politique familiale et décentralisation.

Sous-thème I: avantages et difficultés;

Sous-thème II: initiatives aux niveaux régional et local.

13. *3^e Conférence européenne des ministres responsables du Patrimoine architectural* (Malte, octobre 1991)

Organe responsable: Comité directeur pour la conservation intégrale du patrimoine historique (CDPH) se réunissant en tant que comité de hauts fonctionnaires.

Thèmes: à définir.

14. *Conférence ad hoc des ministres responsables de la réinsertion des personnes handicapées* (Paris, 1991)

Organe responsable: comité de hauts fonctionnaires.

Thème: Vie autonome des personnes handicapées.

15. *18^e Conférence des ministres européens de la Justice* (Chypre, 1992)

Organes responsables: Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC).

Thèmes: à définir.

16. *5^e Conférence des ministres européens responsables de la Sécurité sociale* (Irlande, printemps/été 1992)

Organe responsable: comité de hauts fonctionnaires.

Thème proposé: la sécurité sociale et le marché de l'emploi.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

25 September 1990

Doc. 6291
Addendum I

STATUTORY REPORT

Addendum I
to the communication on the activities
of the Committee of Ministers
(May-September 1990)

Second part of the 42nd Ordinary Session of the Assembly
(September-October 1990)

I. Action taken on texts adopted by the Assembly

A. Assembly recommendations

Recommendation 1085 (1988) on the fight against drugs

Final reply by the Committee of Ministers:

1. Referring to its interim reply of December 1988 to Assembly Recommendation 1085, the Committee of Ministers wishes first to recall that it shares the Assembly's views on the importance of the problem of drug abuse. The Extraordinary Ministerial Conference of the Pompidou Group held in London on 18 and 19 May 1989, the special session of the General Assembly of the United Nations in New York in February 1990 and the World Ministerial Summit to Reduce the Demand for Drugs and to Control the Cocaine Threat, organised from 9 to 11 April 1990 in London by the United Kingdom Government and the United Nations, show that governments and the Assembly share a common approach to this problem. At the world summit, the participating states committed themselves to adopt or improve national strategies for combating drug abuse, to allocate increased resources to programmes for prevention, treatment, rehabilitation and social reintegration and to pursue a global strategy to combat the cocaine threat.

Furthermore, having now obtained the opinions of the European Committee on Crime Problems (CDPC) and of the permanent correspondents of the Pompidou Group, the Committee of Ministers has given further consideration to Assembly Recommendation 1085.

2. With regard to paragraph 15, sub-paragraph i, the Committee of Ministers wishes to inform the Assembly that the Pompidou Group is

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

25 septembre 1990

Doc. 6291
Addendum I

RAPPORT STATUTAIRE

Addendum I
à la communication sur les activités
du Comité des Ministres
(mai-septembre 1990)

Deuxième partie de la 42^e Session ordinaire de l'Assemblée
(septembre-octobre 1990)

I. Suites données aux textes adoptés par l'Assemblée

A. Recommandations de l'Assemblée

Recommandation 1085 (1988) relative à la lutte contre les drogues

Réponse définitive du Comité des Ministres:

1. Se référant à sa réponse intérimaire de décembre 1988 à la Recommandation 1085 de l'Assemblée, le Comité des Ministres souhaite rappeler en premier lieu qu'il partage les vues de l'Assemblée sur l'importance du problème de la toxicomanie. La Conférence ministérielle extraordinaire du Groupe Pompidou tenue à Londres les 18 et 19 mai 1989, la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à New York en février 1990 et le Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande en drogue et de lutter contre la menace de la cocaïne, organisé du 9 au 11 avril 1990 à Londres par le Gouvernement du Royaume-Uni et les Nations Unies, montrent que les gouvernements et l'Assemblée ont une approche commune de ces questions. Lors du Sommet mondial, les Etats participants se sont engagés à adopter des stratégies nationales pour améliorer la lutte contre l'abus des drogues, à allouer des ressources accrues aux programmes de prévention, de traitement, de rééducation et de réinsertion sociales et à poursuivre une stratégie globale pour lutter contre la menace de la cocaïne.

D'autre part, ayant reçu les avis du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et des correspondants permanents du Groupe Pompidou, le Comité des Ministres a procédé à un examen complémentaire de la Recommandation 1085 de l'Assemblée.

2. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa i, le Comité des Ministres souhaite informer l'Assemblée que le Groupe Pompidou est en train

carrying out a study which compares European legislation related to drugs including sanctions for different types of drug offences. The CDPC will follow closely the work of the Pompidou Group and will consider, when the study is available, what further action on its part is appropriate.

3. Furthermore, the Committee of Ministers observes that most legislations differentiate already now between the trafficker and the user. It notes that there is a trend in a number of states to punish the actual use of drugs and that, at the same time, very severe measures are taken against traffickers.

4. With respect to the prescription of socio-medical treatment as an alternative to punishment, the Committee of Ministers notes that several member states have introduced, or are contemplating the introduction of, such socio-medical treatment. This is a trend which must be encouraged. Already in Resolution (65) 1 on suspended sentence, probation and other alternatives to imprisonment, governments were recommended to ensure that legislations provided for alternative measures to imprisonment, especially in the case of first offenders who did not commit an offence of special gravity. This resolution was followed by Resolution (76) 10 on some alternative penal measures to imprisonment. In that resolution governments were encouraged to examine their legislation with a view to removing legal obstacles to imposing alternatives to imprisonment. The CDPC's report studies in detail, among other options, community service, semi-liberty and semi-detention and other non-custodial sanctions such as rehabilitative ones (medical treatment, non-residential training, etc.). This lies in line with Resolution (73) 6 on the penal aspects of drug abuse, where it is stated that penal measures against drug abuse should be envisaged as part of a broader national response which also includes preventive and rehabilitative elements and takes account of general policies of social development.

5. With regard to paragraph 15, sub-paragraph ii, the Committee of Ministers is of the opinion that the work carried out by the World Health Organisation on methadone makes new consideration of this question within the Council of Europe superfluous.

6. With regard to paragraph 15, sub-paragraph iii, the political declaration adopted at the May Extraordinary Ministerial Conference of the Pompidou Group, which has already been forwarded to the Assembly for information, as well as the declaration of the World Ministerial Summit to Reduce Demand for Drugs and to Combat the Cocaine Threat, clearly shows that governments

de réaliser une étude comparant les législations européennes de drogues, y compris les sanctions applicables aux différents types d'infraction en la matière. Le CDPC suivra de près les travaux du Groupe Pompidou et, lorsqu'il disposera de l'étude, déterminera l'action complémentaire adéquate en ce qui le concerne.

3. En outre, le Comité des Ministres observe que la plupart des législations établissent d'ores et déjà une distinction entre le trafiquant et l'utilisateur. Il note que de nombreux États ont maintenant tendance à sanctionner l'usage lui-même et, en même temps, à adopter des mesures très sévères à l'encontre des trafiquants.

4. Quant à la prescription d'un traitement socio-sanitaire comme substitut à la sanction, le Comité des Ministres note que plusieurs États membres l'ont déjà établie ou envisagent d'établir de telles mesures de traitement socio-sanitaire. Cette tendance mérite d'être encouragée. La Résolution (65) 1 relative au sursis, à la probation et aux autres mesures de substitution aux peines privatives de liberté recommandait déjà aux gouvernements de veiller à ce que les législations prévoient d'autres mesures que l'incarcération, surtout dans le cas des délinquants primaires n'ayant pas commis une infraction d'une particulière gravité. Cette résolution a été suivie de la Résolution (76) 10 sur certaines mesures pénales de substitution aux peines privatives de liberté, qui encourageait les gouvernements à revoir leur législation en vue d'éliminer les obstacles juridiques à l'application de mesures de substitution aux peines privatives de liberté. Le rapport du CDPC étudie en détail, notamment, les travaux d'intérêt général, la semi-liberté et la semi-détention ainsi que d'autres sanctions non privatives de liberté, telles que celles qui ont pour objet la réadaptation (traitement médical, formation en dehors d'un établissement pénitentiaire, etc.). Ces idées vont dans le sens de la Résolution (73) 6 sur les aspects pénaux de l'abus des drogues selon laquelle des mesures répressives devraient être envisagées comme complément d'un système comprenant, également, des mesures préventives et de réadaptation. Ces mesures devraient être intégrées dans une politique globale de développement social.

5. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa ii, le Comité des Ministres est d'avis que les travaux de l'Organisation mondiale de la santé sur la méthadone rendent superflu un nouvel examen de la question dans le cadre du Conseil de l'Europe.

6. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa iii, la déclaration politique adoptée en mai à la Conférence ministérielle extraordinaire du Groupe Pompidou et déjà communiquée à l'Assemblée pour information comme la déclaration du Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et de lutte contre la cocaïne montrent clairement que les gouvernements parta-

share the Assembly's concern about the rapid development of the use of new toxic substances such as cocaine. The importance of developing monitoring of trade in precursors and essential chemicals was also stressed on both occasions. Following the London ministerial conference, the permanent correspondents of the Pompidou Group adopted several proposals, for the attention of their ministers, to improve co-operation in the fight against cocaine within Europe and to undertake, within the group, a work programme mainly based on epidemiological research on cocaine abuse. The Committee of Ministers refers, in this context, to the Pompidou Group's report on cocaine (March 1990).

7. With regard to paragraph 15, sub-paragraph iv, the Committee of Ministers wishes to inform the Assembly that a conference will be jointly organised by the Council of Europe, the Commission of the European Communities and the World Health Organisation (Europe), in order to take stock of the pilot projects on education for health. The need for educational strategies has also been emphasised in the declaration of the London world summit.

8. With regard to paragraph 15, sub-paragraph v, the Committee of Ministers notes that there are many examples of effective co-operation of the Pompidou Group with other international bodies. The permanent correspondents of the Pompidou Group stress that co-operation already undertaken with the European Communities should be strengthened in a dynamic way, bearing in mind the complementary nature of the work carried out by the two bodies. In this spirit, the permanent correspondents are actively seeking real co-ordination with the newly created European Committee to combat drugs in the European Community. They are ready to take any possible opportunities to set up useful contacts with other organisations or countries. However, the permanent correspondents underline the fact that international political co-ordination is essentially the responsibility of the Pompidou Group ministers.

9. With regard to paragraph 15, sub-paragraph vii, the Committee of Ministers attaches great importance to the rapid elaboration of the draft convention on the search, seizure and confiscation of the proceeds of a crime. The Select Committee of Experts preparing this convention met five times between September 1989 and April 1990. The Committee of Ministers expects that the CDPC will soon be able to submit to it a draft text of the convention for adoption. Furthermore, the Committee of Ministers notes that the United Nations Convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances was adopted on 19 December 1988 and has since been signed by most of the Council of Europe member states.

gent la préoccupation de l'Assemblée quant à l'expansion rapide de l'usage de nouvelles substances toxiques telles que la cocaïne. L'importance de développer la surveillance du commerce des précurseurs et des substances chimiques essentielles a également été soulignée à ces deux occasions. A la suite de la Conférence ministérielle de Londres, les correspondants permanents du Groupe Pompidou ont adopté une série de propositions à l'attention de leurs ministres pour l'amélioration de la coopération en matière de lutte contre la cocaïne en Europe et pour un programme de travail axé notamment sur la recherche épidémiologique sur l'abus de cocaïne. Le Comité des Ministres se réfère, à cet égard, au rapport du Groupe Pompidou relatif à la cocaïne (mars 1990).

7. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa iv, le Comité des Ministres souhaite informer l'Assemblée qu'une conférence sera organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes et l'Organisation mondiale de la santé (Europe) pour dresser le bilan des projets pilotes sur l'éducation à la santé. La nécessité de l'éducation pour la santé a également été soulignée dans la déclaration du Sommet mondial de Londres.

8. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa v, le Comité des Ministres note qu'il existe de nombreux exemples de coopération effective du Groupe Pompidou avec d'autres organes internationaux. Les correspondants permanents du Groupe soulignent que la coopération déjà expérimentée avec la Communauté européenne devrait être renforcée dans une perspective dynamique, compte tenu de la complémentarité des travaux des deux instances. Dans cet esprit, les correspondants permanents cherchent activement à trouver un terrain de coordination réelle avec le Comité européen de lutte anti-drogue récemment créé par la Communauté européenne. Ils sont prêts à saisir toutes les occasions d'établir des contacts utiles avec d'autres organisations ou pays. Toutefois, les correspondants permanents soulignent que la coopération politique au niveau international relève essentiellement de la compétence des ministres du Groupe Pompidou.

9. En ce qui concerne le paragraphe 15, alinéa vii, le Comité des Ministres attache une grande importance à l'élaboration rapide du projet de convention sur la recherche, la saisie et la confiscation des produits du crime. Le Comité restreint d'experts chargé de préparer cette convention a tenu cinq réunions entre septembre 1989 et avril 1990. Le Comité des Ministres s'attend à ce que le CDPC soit bientôt en mesure de lui soumettre un projet de texte de convention en vue de son adoption. En outre, le Comité des Ministres note que la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants, narcotiques et substances psychotropes a été adoptée le 19 décembre 1988 et signée depuis lors par la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Recommendation 1087 (1988) on the improvement of the procedures of the European Convention on Human Rights

Reply by the Committee of Ministers :

The Committee of Ministers refers to its interim reply to Recommendation 1087 (1988) on the improvement of the procedures of the European Convention on Human Rights and to its reply to Written Question No. 307 by Mr Stoffelen on the same subject. In the latter, the Committee of Ministers mentioned the decisions it had taken in September 1989 concerning the functioning of the European Commission of Human Rights. The new system came into force on 1 January 1990. Furthermore, the decisions adopted by the Committee of Ministers in November-December 1989 concerning the remuneration of the judges of the European Court of Human Rights were also implemented as from 1 January 1990. Protocol No. 8 to the European Convention on Human Rights came into force on the same day. As the Assembly knows, this protocol allows the Commission to set up chambers. With this in mind, the Committee of Ministers approved, in June 1990, the creation of three posts in the secretariat of the European Commission of Human Rights with effect from 1 October 1990. The Committee of Ministers is able to inform the Assembly that two chambers will be set up in the European Commission of Human Rights as from 1 October 1990.

The Committee of Ministers is confident that the combination of these various measures will enable the European Commission and Court of Human Rights to further rationalise their procedures, speed up their work and hence reduce the length of proceedings in cases brought by individuals.

Recommendation 1088 (1988) on the right to territorial asylum

Recommendation 1105 (1989) on the 25th report on the activities of the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (1987)

Recommendation 1106 (1989) on the reception and settlement in the Federal Republic of Germany of refugees and resettlers of German origin coming from countries in Central and Eastern Europe

Recommendation 1120 (1990) on refugees from countries of Central and Eastern Europe

Interim reply by the Committee of Ministers :

1. The Committee of Ministers first wishes to

Recommandation 1087 (1988) relative à l'amélioration des procédures de la Convention européenne des Droits de l'Homme

Réponse du Comité des Ministres :

Le Comité des Ministres se réfère à sa réponse intérimaire à la Recommandation 1087 (1988) relative à l'amélioration des procédures de la Convention européenne des Droits de l'Homme ainsi qu'à sa réponse à la Question écrite n° 307 de M. Stoffelen sur le même sujet. Dans cette dernière, le Comité des Ministres avait fait état des décisions qu'il avait prises en septembre 1989 quant au fonctionnement de la Commission européenne des Droits de l'Homme. Le nouveau système instauré est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1990. En outre, les décisions adoptées par le Comité des Ministres en novembre-décembre 1989 au sujet de la rémunération des juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme ont elles aussi été mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 1990. Le même jour entrait en vigueur le Protocole n° 8 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, protocole qui, comme l'Assemblée le sait, permet à la Commission de siéger en chambres. Dans cette perspective, le Comité des Ministres a approuvé au mois de juin 1990 la création de trois postes au secrétariat de la Commission européenne des Droits de l'Homme avec effet au 1^{er} octobre 1990. Le Comité des Ministres est en mesure d'indiquer à l'Assemblée qu'il sera constitué deux chambres au sein de la Commission européenne des Droits de l'Homme dès le 1^{er} octobre 1990.

Le Comité des Ministres a bon espoir que la combinaison de ces diverses mesures aura pour effet de permettre à la Commission et à la Cour européennes des Droits de l'Homme de rationaliser plus avant leurs procédures, d'accélérer le déroulement de leurs travaux et, partant, de réduire la durée de traitement des requêtes individuelles.

Recommandation 1088 (1988) relative au droit d'asile territorial

Recommandation 1105 (1989) relative au 25^e rapport sur les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) (1987)

Recommandation 1106 (1989) relative à l'accueil et à l'établissement en République Fédérale d'Allemagne de réfugiés et de réinstallés d'origine allemande en provenance de pays de l'Europe centrale et de l'Est

et

Recommandation 1120 (1990) relative aux réfugiés originaires des pays d'Europe centrale et orientale

Réponse intérimaire du Comité des Ministres :

1. Le Comité des Ministres souhaite, tout

refer to its interim replies of January 1989 to Assembly Recommendation 1088 and of June 1989 to Assembly Recommendation 1106. Since the adoption of these interim replies, the Committee of Ministers, despite its efforts, has not been able to solve the many technical and political problems in this highly important and controversial field. The Committee of Ministers is therefore grateful to the Assembly for having consistently pursued its own examination of this matter and for having made concrete and constructive proposals to come closer to solutions.

2. At their 434th meeting in February 1990, the Ministers' Deputies held an exchange of views on the law of asylum and refugees with the participation of experts from capitals and of representatives of the United Nations High Commissioner for Refugees, taking into account in particular Assembly Recommendations 1088, 1105, 1106 and 1120. This exchange of views clearly demonstrated that solutions to the problems in this field could only be found at high political level.

3. Following a proposal of the Austrian Government, and in line with Assembly Recommendation 1120, the Committee of Ministers therefore agreed to the holding of a conference of ministers on problems of East-West migratory movements, in Vienna in January 1991. Czechoslovakia, Hungary, Poland, and Yugoslavia will be invited to participate in this Conference as observers. The Committee of Ministers is confident that this conference will contribute in particular to the solution of the problems invoked in Assembly Recommendation 1120. It will give a supplementary reply to this Recommendation as soon as the results of the conference are known.

4. With regard to the role of the Social Development Fund, the Committee of Ministers points out that relations with the countries of Central and Eastern Europe are continually on the agenda of its governing body and that the fund is envisaging all appropriate measures to be able to receive those countries once they have become members of the Council of Europe and decided to join the fund. In the conclusions of the Chair on the special ministerial meeting of the Committee of Ministers in Lisbon, it was emphasised that the potential of the fund to assist Central and Eastern European countries could be taken into account.

Recommendation 1101 (1989) on the protection of non-smokers

Supplementary reply by the Committee of Ministers:

1. Referring to its interim reply of September 1989 to Assembly Recommendation 1101, the

d'abord, rappeler ses réponses intérimaires de janvier 1989 à la Recommandation 1088 de l'Assemblée, et de juin 1989 à la Recommandation 1106. Depuis l'adoption de ces réponses, et malgré tous ses efforts, le Comité des Ministres n'a pas pu résoudre les nombreux problèmes techniques et politiques qui se posent dans ce domaine fort important et controversé. Le Comité des Ministres est donc reconnaissant à l'Assemblée d'avoir persévéré dans son propre examen de cette question et formulé des propositions concrètes et constructives propres à rendre les solutions plus accessibles.

2. A leur 434^e réunion, en février 1990, les Délégués des ministres ont tenu un échange de vues sur le droit d'asile et des réfugiés, avec la participation d'experts des capitales et de représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, où ils ont notamment pris en compte les Recommandations 1088, 1105, 1106 et 1120 de l'Assemblée. Cet échange de vues a clairement montré que les solutions à ces problèmes ne pouvaient provenir que du niveau politique le plus élevé.

3. Sur proposition du Gouvernement autrichien, et conformément à la Recommandation 1120 de l'Assemblée, le Comité des Ministres a donc décidé de tenir une conférence ministérielle sur les problèmes de migration Est-Ouest, à Vienne, en janvier 1991. La Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie seront invitées à y participer en tant qu'observateurs. Le Comité des Ministres est convaincu que cette conférence contribuera notamment à la solution des problèmes évoqués dans la Recommandation 1120 de l'Assemblée. Il complétera sa réponse à cette recommandation dès que les conclusions de la conférence seront connues.

4. En ce qui concerne le rôle du Fonds de développement social, le Comité des Ministres souligne que les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale sont en permanence inscrites à l'ordre du jour du comité de direction de ce fonds et que celui-ci étudie les mesures à prendre pour être à même d'accueillir ces pays lorsqu'ils seront devenus membres du Conseil de l'Europe et décideront d'adhérer au fonds. Dans les conclusions de la présidence de la réunion ministérielle spéciale du Comité des Ministres à Lisbonne, il a été souligné que le potentiel du fonds pour aider les pays de l'Europe centrale et de l'Est pourrait également être pris en compte.

Recommandation 1101 (1989) relative à la protection des non-fumeurs

Réponse complémentaire du Comité des Ministres:

1. Se référant à sa réponse intérimaire de septembre 1989 à la Recommandation 1101 de

Committee of Ministers first wishes to recall that it shares the Assembly's concern for the protection of non-smokers and that it considers education for health as the key to any solution for the problem.

2. Having received the opinion of the European Health Committee (CDSP) on paragraph 14.B of Assembly Recommendation 1101, the Committee of Ministers has considered the proposal of the Assembly to initiate the preparation of a European charter on tobacco as a binding legal instrument. In this context the Committee of Ministers notes that a multitude of other activities are in progress, in particular:

a. programme of activities of the World Health Organisation (WHO) (Europe) in its Action Plan on Tobacco and the conclusions of the conference held in Madrid on 7 to 11 November 1988 on tobacco policy. The Committee of Ministers shares the concern expressed at that meeting and draws attention to the resolution adopted at the 39th Session of WHO (Regional Committee for Europe) in Paris on 12 to 16 September 1989 on the challenge of a smoke-free Europe;

b. work of the European Communities in combating the risks of smoking in its cancer programme and, in particular, the joint resolution on banning smoking in places open to the public adopted on 18 July 1989 by the Council and the Ministers of Health of the European Community;

c. legislative and/or other measures to curtail smoking which most Council of Europe member states have taken or are in the process of taking.

3. The Committee of Ministers welcomes and supports the work already being undertaken by member states and by international organisations in this area. In view of these activities it considers that at this moment it is not necessary for the Council of Europe to seek to initiate the preparation of a European charter on tobacco in addition to the already existing international instruments.

Recommendation 1124 (1990) on the relations with the countries of Central and Eastern Europe (General policy of the Council of Europe)

Reply by the Committee of Ministers:

Assembly Recommendation 1124 was brought to the attention of the Committee of Ministers at its 86th Session, on 10 May 1990.

l'Assemblée, le Comité des Ministres souhaite tout d'abord rappeler qu'il partage les préoccupations de l'Assemblée concernant la protection des non-fumeurs et qu'il considère l'éducation pour la santé comme la clé de toute solution du problème.

2. Ayant reçu l'avis du Comité européen de la santé (CDSP) sur le paragraphe 14.B de la Recommandation 1101 de l'Assemblée, le Comité des Ministres a examiné la proposition de l'Assemblée de prendre l'initiative de l'élaboration d'une charte européenne sur le tabagisme qui serait un instrument juridique contraignant. Dans ce contexte, le Comité des Ministres note qu'une multitude d'autres activités sont en cours, notamment:

a. le programme d'activités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (Europe) dans son plan d'action contre le tabagisme et les conclusions de la conférence tenue du 7 au 11 novembre 1988 à Madrid sur la politique anti-tabac. Le Comité des Ministres partage les préoccupations exprimées à cette réunion et attire l'attention sur la résolution adoptée à la 39^e Session de l'OMS (Comité régional pour l'Europe) du 12 au 16 septembre 1989 à Paris sur le défi d'une Europe sans tabac;

b. les travaux des Communautés européennes pour lutter contre les risques du tabagisme dans le contexte du programme sur le cancer et en particulier la résolution mixte concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, adoptée le 18 juillet 1989 par le Conseil et par les ministres de la Santé de la Communauté européenne;

c. les mesures à caractère législatif ou autre pour le contrôle du tabagisme, que la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe ont prises ou sont en train de prendre.

3. Le Comité des Ministres se félicite de l'action déjà entreprise par les Etats membres et par les organisations internationales dans ce domaine, et lui apporte son appui. Compte tenu de ces activités, il estime qu'il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, de prendre l'initiative de l'élaboration d'une charte européenne sur le tabagisme en plus des autres instruments internationaux déjà existants.

Recommandation 1124 (1990) sur les relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est (Politique générale du Conseil de l'Europe)

Réponse du Comité des Ministres:

La Recommandation 1124 de l'Assemblée a été portée à la connaissance du Comité des Ministres lors de la 86^e Session de ce dernier le 10 mai 1990.

On that occasion the Committee of Ministers examined, *inter alia*, the matters raised by the Assembly in Recommendation 1124, and decided to draw the Assembly's attention to the Final Communiqué of the 86th Session, adopted on 10 May 1990. As it emerges from the communiqué, a detailed discussion was held at the session on the subjects dealt with at the special ministerial meeting in Lisbon on 23 and 24 March 1990 and, more particularly, on the opening up of the Council of Europe to Central and Eastern Europe. With regard to relations with the CSCE, the Ministers, bearing in mind the Assembly's recommendations, considered, in particular, the contribution which the Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. They agreed to explore ways through which the Council of Europe could be involved with future CSCE meetings.

The Committee of Ministers continues the consideration of the issues raised in Recommendation 1126 on continuing and enhancing the CSCE process and which are related to the matters contained in Recommendation 1124. It will keep the Assembly informed, in due course, of all developments.

Recommendation 1126 (1990) on continuing and enhancing the CSCE process

Reply by the Committee of Ministers :

1. The Committee of Ministers has considered Recommendation 1126 (1990) on continuing and enhancing the CSCE process, which was adopted by the Assembly on 10 May 1990. As the Committee of Ministers has already pointed out in its reply to Recommendation 1119 (1990), the Ministers, in the conclusions of the special ministerial meeting held in Lisbon on 23 and 24 March 1990, referring to the CSCE Summit which is due to be held before the end of this year, felt it necessary to mention the Council of Europe's role in the implementation at the institutional level of the undertakings and aims set out within the third basket of the CSCE process. In the conclusions it was also proposed that the Council of Europe be included in a delegation to CSCE meetings, starting with the forthcoming meeting in Copenhagen on the human dimension.

2. Since then, the Committee of Ministers held its 86th Session on 10 May 1990 and a number of issues relating to the Council of Europe's role in the future of European architecture were likewise discussed in more detail.

3. Bearing in mind the CSCE Summit, planned for autumn 1990, the Ministers examined the contribution that the Council of Europe could make in implementing the principles and provi-

A cette occasion, le Comité des Ministres a examiné entre autres les questions soulevées par l'Assemblée dans la Recommandation 1124 et a décidé de porter à l'attention de l'Assemblée le Communiqué final de la 86^e Session adopté le 10 mai 1990. Ainsi qu'il ressort de ce communiqué, cette session a permis d'approfondir l'examen des sujets traités lors de la réunion ministérielle spéciale à Lisbonne des 23 et 24 mars 1990, et plus spécialement celui de l'ouverture du Conseil de l'Europe vers l'Europe centrale et de l'Est. Quant aux relations avec la CSCE, les ministres, ayant à l'esprit les recommandations de l'Assemblée, ont examiné en particulier la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki ainsi que des documents de clôture de la CSCE. Ils sont notamment convenus d'explorer par quelles modalités le Conseil de l'Europe pourrait être impliqué dans les futures réunions de la CSCE.

Le Comité des Ministres poursuit son examen des questions évoquées dans la Recommandation 1126 relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE qui sont liées aux sujets contenus dans la Recommandation 1124. Le moment venu, il informera l'Assemblée de tous les développements.

Recommandation 1126 (1990) relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE

Réponse du Comité des Ministres :

1. Le Comité des Ministres a examiné la Recommandation 1126 (1990) relative à la poursuite et la valorisation du processus de la CSCE, adoptée par l'Assemblée le 10 mai 1990. Comme le Comité des Ministres l'a déjà fait remarquer dans sa réponse à la Recommandation 1119 (1990), les ministres, dans les conclusions de la réunion ministérielle spéciale tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990, évoquant le Sommet de la CSCE qui devrait se tenir avant la fin de cette année, ont ressenti la nécessité de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la troisième corbeille du processus de la CSCE. Il a également été proposé, dans les conclusions, que le Conseil de l'Europe puisse être inclus dans une délégation auprès des réunions de la CSCE, à commencer par la réunion à Copenhague sur la dimension humaine.

2. Depuis lors, le Comité des Ministres a tenu sa 86^e Session le 10 mai 1990 et un certain nombre de questions ayant trait au rôle du Conseil de l'Europe dans la future architecture européenne ont également été examinées plus en détail.

3. Ayant à l'esprit le Sommet de la CSCE, prévu pour l'automne 1990, les ministres ont examiné la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter à la mise en œuvre des principes et

sions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. It was pointed out that the contribution of the Council of Europe could be particularly beneficial to the work done in relation to the human dimension, culture, education and information. The Ministers also decided to endeavour to have a reference to such a role for the Council of Europe included in the concluding document of the Summit of the Thirty-five.

4. In the meantime the Ministers' Deputies have continued the detailed consideration of these questions and have agreed to set up an open-ended working party to prepare the contribution of the Council of Europe to the CSCE. This group could be opened at a later stage to members of delegations to the meetings of the CSCE. Recommendation 1126 (1990) will be included in the files of the working party. This working party has held two meetings during which it has been informed on the proceedings of the Conference in Copenhagen on the Human Dimension. It has also drafted a contribution to a possible final document of this meeting. The Secretariat has, for its part, drafted an information text for delegations to the CSCE on the achievements, the programmes and the potential of the Council of Europe in the fields covered by the Human Dimension. The Deputies also agreed that it would be desirable to have the Secretariat of the Council of Europe included in the Copenhagen meeting in the delegation holding the Chair of the Committee of Ministers. Since then, members of the Secretariat of the Council of Europe have been included in the delegation of San Marino to this conference and could actively follow its proceedings.

5. With regard to the Council of Europe's means of action and resources, the Committee of Ministers is fully aware that the new tasks of the Council of Europe will give rise to new demands for supplementary resources. Thus the Ministers decided on 10 May, in order to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in countries of Central and Eastern Europe, to increase the original 1990 budgetary appropriations by 6,5 million French francs, and expressed themselves generally in favour of examining in detail proposals for stepping up the Council of Europe's means of action and resources from 1991 onwards, to enable it to perform its new functions and future role in the context of opening to Eastern Europe and enlargement of its membership.

6. Furthermore, in the draft programme of intergovernmental activities for 1991, the Secretary General proposes a number of "greater Europe" projects concerned with questions which are either new and rendered necessary by the broadening

dispositions de l'Acte final d'Helsinki ainsi que des documents de clôture de la CSCE. Il a été souligné que l'apport du Conseil de l'Europe pourrait être particulièrement bénéfique aux travaux relatifs à la dimension humaine, à la culture, à l'éducation et à l'information. Les ministres ont décidé d'œuvrer en vue de l'introduction d'une référence à un tel rôle du Conseil de l'Europe dans le document de clôture du Sommet des Trente-cinq.

4. Dans l'intervalle, les Délégués des ministres ont continué à examiner en détail ces questions et ont décidé de créer un groupe de travail élargi pour préparer la contribution du Conseil de l'Europe à la CSCE. Ce groupe pourrait être ouvert ultérieurement à des membres des délégations aux réunions de la CSCE. La Recommandation 1126 (1990) sera versée dans les dossiers du groupe de travail. Ce groupe de travail a tenu deux réunions au cours desquelles il a été informé sur le déroulement des travaux de la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine. Il a également élaboré une contribution à un document final éventuel de cette réunion. De son côté, le Secrétariat a élaboré, à l'intention des délégations à la CSCE, un document d'information sur les acquis, les programmes et le potentiel du Conseil de l'Europe dans les domaines couverts par la dimension humaine. Les Délégués ont aussi considéré qu'il serait souhaitable qu'à la réunion de Copenhague, le Secrétariat du Conseil de l'Europe fasse partie de la délégation assumant la présidence du Comité des Ministres. Depuis lors, des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont été inclus dans la délégation de Saint-Marin à cette conférence et ont pu suivre activement les travaux de celle-ci.

5. En ce qui concerne les moyens d'action et les ressources du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres est entièrement conscient que les nouvelles tâches du Conseil de l'Europe donneront lieu à de nouvelles demandes pour des ressources supplémentaires. En vue de l'extension et du renforcement du programme d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et orientale en ce qui concerne leurs réformes démocratiques, les ministres ont, par conséquent, décidé le 10 mai d'augmenter de 6,5 millions de francs français les crédits initialement prévus à cette fin au budget de 1990, et ont de manière générale exprimé un sentiment favorable à un examen détaillé de propositions d'augmentation des moyens d'action et ressources du Conseil de l'Europe à partir de 1991, pour permettre à celui-ci de faire face à ses nouvelles tâches et à son rôle futur, dans le contexte de l'ouverture à l'Est et de l'adhésion de nouveaux membres.

6. Par ailleurs, dans le projet de programme intergouvernemental d'activités pour 1991, le Secrétaire Général propose un certain nombre de projets «Grande Europe» concernant des questions soit nouvelles, imposées par l'extension du

scope of the European challenge, or already under consideration, but raising issues whose scope is substantially altered by this broader context.

B. Assembly resolutions and orders

Resolution 942 (1990) on the situation in the German Democratic Republic

Resolution 943 (1990) on relations between Europe, the United States of America and Canada in the 1990s

Resolution 944 (1990) on economic relations between Europe and the United States of America

Resolution 945 (1990) on financing higher education and research

Resolution 946 (1990) on the situation in Andorra

Resolution 947 (1990) on the Principality of Andorra

Resolution 948 (1990) on the Uruguay Round — Prospects and obstacles

The Committee of Ministers has taken note of these resolutions.

Order No. 453 (1990) on the Assembly's powers in the budgetary field

Order No. 454 (1990) on youth representation at national level

The Committee of Ministers has taken note of these orders.

II. State of work of the Committee of Ministers and committees of experts

B. Texts adopted by the Committee of Ministers

1. *Final communiqué of the 86th Session of the Committee of Ministers* (Strasbourg, 10 May 1990)

1. The Committee of Ministers of the Council of Europe held its 86th Session at Strasbourg on 10 May 1990 with Mr João de Deus Pinheiro, Minister for Foreign Affairs of Portugal, in the chair.

The session, which followed on from the special meeting in Lisbon on 23 and 24 March 1990, looked in more detail at subjects discussed at that meeting¹ and more particularly at the opening up of the Council of Europe to Central and Eastern Europe.

2. Ministers took note with satisfaction of recent developments and encouraged the pursuit of contacts and co-operation by the Council of

champ des défis européens, soit déjà traitées mais dont la problématique ou l'ampleur apparaissent substantiellement différentes dans ce contexte élargi.

B. Résolutions et directives de l'Assemblée

Résolution 942 (1990) relative à la situation en République Démocratique Allemande

Résolution 943 (1990) sur les relations entre l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada dans les années 90

Résolution 944 (1990) relative aux relations économiques entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

Résolution 945 (1990) relative au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Résolution 946 (1990) relative à la situation en Andorre

Résolution 947 (1990) sur la Principauté d'Andorre

Résolution 948 (1990) relative à l'Uruguay Round — Perspectives et obstacles

Le Comité des Ministres a pris note de ces résolutions.

Directive n° 453 (1990) relative aux compétences de l'Assemblée en matière budgétaire

Directive n° 454 (1990) sur la représentation des jeunes au niveau national

Le Comité des Ministres a pris note de ces directives.

II. Etat des travaux du Comité des Ministres et des comités d'experts

B. Textes adoptés par le Comité des Ministres

1. *Communiqué final de la 86^e Session du Comité des Ministres* (Strasbourg, 10 mai 1990)

1. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a tenu sa 86^e Session le 10 mai 1990 à Strasbourg sous la présidence de M. João de Deus Pinheiro, ministre des Affaires étrangères du Portugal.

Cette session qui faisait suite à la réunion spéciale tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990 a permis d'approfondir l'examen des sujets traités lors de celle-ci¹, et plus spécialement celui de l'ouverture du Conseil de l'Europe vers l'Europe centrale et de l'Est.

2. Les ministres ont pris note avec satisfaction des développements récents et ont encouragé la poursuite des contacts et de la coopération du

Europe with Central and Eastern European countries which should, in step with the completion of the reforms under way, the statutory conditions being fulfilled, enable them to become members of the Organisation.

3. They wholeheartedly welcomed Czechoslovakia's application to join the Council of Europe and its accession earlier that day, in the presence of the President of the Czech and Slovak Federal Republic, Mr Václav Havel, to the European Cultural Convention.

4. They likewise welcomed the holding of free elections in Hungary, and the unanimously confirmed wish of the newly-elected Hungarian parliament that Hungary join the Council of Europe.

5. Ministers noted with sympathy the interest which, following the first-ever free elections in the German Democratic Republic, the new government of that country has shown in fruitful and constructive co-operation with the Council of Europe.

They were convinced that German unification, resulting from the free expression of the will of the people, will be of great benefit to Europe as a whole. With an eye to this unification, they expressed themselves in favour of the German Democratic Republic's gradually taking more part, on an *ad hoc* basis, in the Council of Europe's intergovernmental work.

They welcomed in advance the holding of free elections in other Central and Eastern European countries.

6. With regard to recent events involving the Baltic republics, the Ministers called for an open and fair dialogue between all the parties concerned without threat or use of force. They hoped that such a dialogue, in the spirit of the Helsinki principles, could pave the way for mutually acceptable solutions.

7. A number of issues relating to the Council of Europe's role in the future European "architecture" were likewise discussed. Bearing in mind the CSCE Summit planned for autumn 1990, Ministers examined the contribution the Council of Europe could make in implementing the principles and provisions of the Helsinki Final Act and the CSCE concluding documents. The contribution of the Council of Europe could be particularly beneficial to the work done in relation to the human dimension, culture, education and information.

1. See Conclusions of the Chair of the special meeting held at Lisbon on 23 and 24 March 1990 (addendum to Doc. 6212).

Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et de l'Est qui devraient, au fur et à mesure de l'aboutissement des réformes en cours et les conditions statutaires étant remplies, permettre à ceux-ci de devenir membres de l'Organisation.

3. Ils ont salué chaleureusement la demande de la Tchécoslovaquie à devenir membre du Conseil de l'Europe ainsi que l'adhésion de ce pays, le jour même, et en présence du Président de la République fédérative tchèque et slovaque, M. Václav Havel, à la Convention culturelle européenne.

4. En ce qui concerne la Hongrie, les ministres se sont félicités de la tenue d'élections libres dans ce pays et du désir unanime confirmé par le parlement nouvellement élu de ce pays de voir la Hongrie adhérer au Conseil de l'Europe.

5. Les ministres ont également pris note avec sympathie de l'intérêt manifesté par le nouveau Gouvernement de la République Démocratique Allemande, issu des premières élections libres, pour une coopération active et fructueuse avec le Conseil de l'Europe.

Ils sont convaincus que l'unification allemande qui résultera d'une volonté populaire librement exprimée constituera un facteur très positif pour l'Europe dans son ensemble. Dans la perspective de cette unification, ils se sont prononcés en faveur d'une participation ponctuelle et progressive de la République Démocratique Allemande aux travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe.

Ils se sont félicités à l'avance de la tenue d'élections libres dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

6. En ce qui concerne les récents événements concernant les républiques baltes, les ministres préconisent un dialogue ouvert et équitable entre toutes les parties concernées, sans menace ni emploi de la force. Ils ont exprimé l'espoir que, dans l'esprit des principes d'Helsinki, un tel dialogue pourra ouvrir la voie à des solutions mutuellement acceptables.

7. Certaines questions, liées au rôle du Conseil de l'Europe dans la future architecture européenne, ont également été discutées. Ayant à l'esprit le Sommet de la CSCE envisagé pour l'automne 1990, les ministres ont examiné la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter à la mise en œuvre des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki ainsi que des documents de clôture de la CSCE. L'apport du Conseil de l'Europe pourrait être particulièrement bénéfique aux travaux relatifs à la dimension humaine, à la culture, à l'éducation et à l'information.

1. Voir Conclusions de la présidence de la réunion spéciale tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990 (addendum au Doc. 6212).

They decided to endeavour to have a reference to such a role included in the concluding document of the Summit of the Thirty-five.

They also expressed the view that the procedures through which the Council of Europe could be involved with future CSCE meetings should be explored, starting with the Conference on the Human Dimension in Copenhagen.

8. Ministers also expressed anew their firm support for current reforms in the Soviet Union and their wish to maintain and extend current contacts and co-operation with this country, which has now been invited to accede to nine Council of Europe conventions and the Partial Agreement on prevention of, protection against, and organisation of relief in major natural and technological disasters.

They reiterated the great interest which they attached to the Soviet Union's accession to the European Cultural Convention, and decided to set in motion the process of negotiation aimed at agreeing the procedures of such an accession as soon as possible.

9. Ministers examined the equally important question of entering into a constructive dialogue between the Council of Europe and the United States of America and Canada, having regard to the role played by these countries, which share its member states' ideals, in the Helsinki process.

10. So as to extend and strengthen the Council of Europe's programme of assistance for democratic reform in Central and Eastern Europe, Ministers decided to increase substantially the original 1990 appropriations for that purpose.

They expressed themselves generally in favour of examining in detail proposals for stepping up the Council of Europe's means of action and resources from 1991 onwards to enable it to perform its new functions and future role in the context of opening to Eastern Europe and enlargement of its membership.

11. During the session a partial agreement was established which sets up organisational links between the Council of Europe and the Venice Commission for Democracy through Law, an advisory body which will co-operate with Council of Europe member states and non-member states, in particular Central and Eastern Europe.

12. Lastly, Ministers heard a statement by their Austrian colleague on preparations for a ministerial conference on East-West migration, scheduled for early 1991.

Ils ont décidé d'œuvrer en vue de l'introduction d'une référence à un tel rôle dans le document de clôture du Sommet des Trente-cinq.

Ils ont également estimé qu'il conviendrait d'explorer par quelles modalités le Conseil de l'Europe pourrait être impliqué dans les futures réunions de la CSCE, à commencer par la Conférence sur la dimension humaine à Copenhague.

8. Les ministres ont également renouvelé l'expression de leur ferme soutien aux réformes en cours en Union Soviétique et leur volonté de poursuivre et d'étendre les contacts et la coopération en cours avec ce pays qui a maintenant été invité à accéder à neuf conventions du Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'Accord partiel en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

Ils ont réitéré le grand intérêt qu'ils portent à une adhésion de l'Union Soviétique à la Convention culturelle européenne et ont décidé d'entamer, dès que possible, le processus de négociation en vue d'en arrêter les modalités.

9. Les ministres ont examiné la question d'égale importance d'ouvrir un dialogue constructif du Conseil de l'Europe avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, eu égard notamment au rôle joué par ces pays, qui partagent les idéaux de ses Etats membres, dans le processus d'Helsinki.

10. Pour permettre d'étendre et de renforcer le programme d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et orientale en ce qui concerne leurs réformes démocratiques, les ministres ont décidé d'augmenter substantiellement les crédits initialement prévus à cette fin dans le budget de 1990.

Ils ont également exprimé de manière générale un sentiment favorable à un examen détaillé de propositions d'augmentation des moyens d'action et ressources de l'Organisation à partir de 1991, pour permettre à celle-ci de faire face à ses nouvelles tâches et à son rôle futur, dans le contexte de l'ouverture à l'Est et de l'adhésion de nouveaux membres.

11. Au cours de cette session a été institué un accord partiel institutionnalisant les liens entre le Conseil de l'Europe et la Commission pour la démocratie par le droit de Venise, organe consultatif qui coopérera avec les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que les Etats non membres, en particulier d'Europe centrale et orientale.

12. Enfin, les ministres ont entendu un exposé de leur collègue de l'Autriche sur les préparatifs d'une conférence de ministres sur les problèmes de migration Est-Ouest prévue pour le début de 1991.

2. Declaration on the Gulf crisis¹

(Adopted on 12 September 1990)

3. Conventions¹

European Convention on the general equivalence
of periods of university study

(Adopted on 21 June 1990)

Convention on laundering, search, seizure and
confiscation of the proceeds from crime

(Adopted on 12 September 1990)

*4. Recommendations of the Committee of Ministers
to member states¹*

Recommendation No. R (90) 13 of the Committee
of Ministers to member states on prenatal
genetic screening, prenatal genetic diag-
nosis and associated genetic counselling

(Adopted on 21 June 1990)

Recommendation No. R (90) 14 of the Committee
of Ministers to member states on the
preparation of an information brochure
on the social security rights and obliga-
tions of migrant workers and of their fam-
ilies

(Adopted on 18 June 1990)

Recommendation No. R (90) 15 of the Committee
of Ministers to member states with a view
to fostering the mobility of researchers in
Europe

(Adopted on 21 June 1990)

Recommendation No. R (90) 16 of the Committee
of Ministers to member states on the con-
servation of wild progenitors of cultivated
plants

(Adopted on 18 June 1990)

2. Déclaration sur la crise du Golfe¹

(adoptée le 12 septembre 1990)

3. Conventions¹

Convention européenne sur l'équivalence générale
des périodes d'études universitaires

(adoptée le 21 juin 1990)

Convention relative au blanchiment, au dépistage,
à la saisie et à la confiscation des produits
du crime

(adoptée le 12 septembre 1990)

*4. Recommandations du Comité des Ministres aux
Etats membres¹*

Recommandation n° R (90) 13 du Comité des
Ministres aux Etats membres sur le dépis-
tage génétique anténatal, le diagnostic
génétique anténatal et le conseil génétique
y relatif

(adoptée le 21 juin 1990)

Recommandation n° R (90) 14 du Comité des
Ministres aux Etats membres relative à la
préparation d'une brochure d'information
sur les droits et obligations en matière de
sécurité sociale des travailleurs migrants et
de leurs familles

(adoptée le 18 juin 1990)

Recommandation n° R (90) 15 du Comité des
Ministres aux Etats membres en vue de
favoriser la mobilité des chercheurs en
Europe

(adoptée le 21 juin 1990)

Recommandation n° R (90) 16 du Comité des
Ministres aux Etats membres concernant
la sauvegarde des espèces progénitrices
des plantes cultivées

(adoptée le 18 juin 1990)

1. These texts are published separately. They are available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ces textes ont été publiés séparément. Ils sont disponibles sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

Recommendation No. R (90) 17 of the Committee of Ministers to member states on the inclusion of environmental education in agricultural training at secondary level

(Adopted on 18 June 1990)

Recommendation No. R (90) 18 of the Committee of Ministers to member states on the role of museums in environmental education, information and training

(Adopted on 18 June 1990)

Recommendation No. R (90) 19 of the Committee of Ministers to member states on the protection of personal data used for payment and other related operations

(Adopted on 13 September 1990)

Recommendation No. R (90) 20 of the Committee of Ministers to member states on the protection and conservation of the industrial, technical and civil engineering heritage in Europe

(Adopted on 13 September 1990)

5. Resolutions¹

Resolution (90) 6 on a partial agreement establishing the European Commission for Democracy through Law

(Adopted on 10 May 1990)

Resolution DH (90) 15 — Election of a member of the European Commission of Human Rights in respect of Portugal

(Adopted on 23 May 1990)

Resolution DH (90) 17 — Election of three members of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment

(Adopted on 21 June 1990)

Recommandation n° R (90) 17 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prise en compte de l'éducation environnementale dans la formation secondaire agricole

(adoptée le 18 juin 1990)

Recommandation n° R (90) 18 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le rôle des musées en matière d'éducation, d'information et de formation à l'environnement

(adoptée le 18 juin 1990)

Recommandation n° R (90) 19 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins de paiement et autres opérations connexes

(adoptée le 13 septembre 1990)

Recommandation n° R (90) 20 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection et la conservation du patrimoine technique, industriel et des ouvrages d'art en Europe

(adoptée le 13 septembre 1990)

5. Résolutions¹

Résolution (90) 6 relative à un accord partiel portant création de la Commission européenne pour la démocratie par le droit

(adoptée le 10 mai 1990)

Résolution DH (90) 15 — Election d'un membre de la Commission européenne des Droits de l'Homme au titre du Portugal

(adoptée le 23 mai 1990)

Résolution DH (90) 17 — Election de trois membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

(adoptée le 21 juin 1990)

1. These texts are published separately. They are available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ces textes ont été publiés séparément. Ils sont disponibles sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

Resolution DH (90) 18 — Election of a member of
the European Commission of Human
Rights in respect of Finland

(Adopted on 12 September 1990)

Resolution DH (90) 19 — Election of a member of
the European Commission of Human
Rights in respect of Liechtenstein

(Adopted on 12 September 1990)

Resolution ChS (90) 1 concerning the implementa-
tion of the European Social Charter dur-
ing the period 1985-86 (Tenth supervision
cycle — 2nd group of states)

(Adopted on 12 September 1990)

Résolution DH (90) 18 — Election d'un membre
de la Commission européenne des Droits
de l'Homme au titre de la Finlande

(adoptée le 12 septembre 1990)

Résolution DH (90) 19 — Election d'un membre
de la Commission européenne des Droits
de l'Homme au titre du Liechtenstein

(adoptée le 12 septembre 1990)

Résolution ChS (90) 1 concernant l'application de
la Charte sociale européenne pendant la
période 1985-1986 (Dixième cycle de con-
trôle — 2^e groupe d'Etats)

(adoptée le 12 septembre 1990)

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

25 September 1990

Doc. 6291
Addendum II

STATUTORY REPORT

Addendum II
to the communication on the activities
of the Committee of Ministers

(May-September 1990)

Second Part of the 42nd Ordinary Session of the Assembly
(September/October 1990)

European Code of Social Security (revised)¹

Council of Europe
co-operation and assistance programmes
for the countries of Central and Eastern Europe¹
(Status at 15 September 1990)

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

25 septembre 1990

Doc. 6291
Addendum II

RAPPORT STATUTAIRE

Addendum II
à la Communication sur les activités
du Comité des Ministres

(mai-septembre 1990)

Deuxième partie de la 42^e Session ordinaire de l'Assemblée
(septembre-octobre 1990)

Code européen de sécurité sociale (révisé)¹

Programmes de coopération
et d'assistance du Conseil de l'Europe
aux pays d'Europe centrale et de l'Est¹
(Etat au 15 septembre 1990)

1. These texts are published separately. They are available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ces textes ont été publiés séparément. Ils sont disponibles sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.